Rapport annuel 2021

Rapport d'activité
–
Rapport de gestion et comptes annuels
–
Rapport d'investissement ESG et de transition énergétique

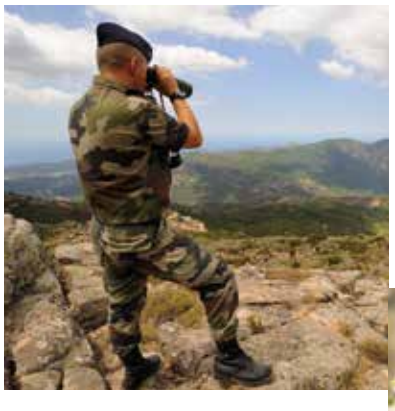

carac

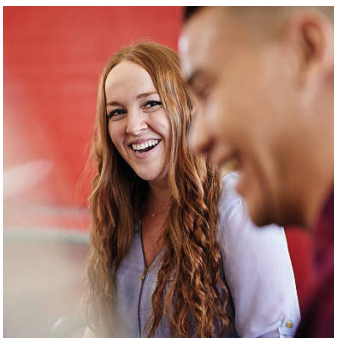

Rapport d'activité 2021

Faire le choix de la confiance.

Voilà pourquoi ils ont choisi la Carac.

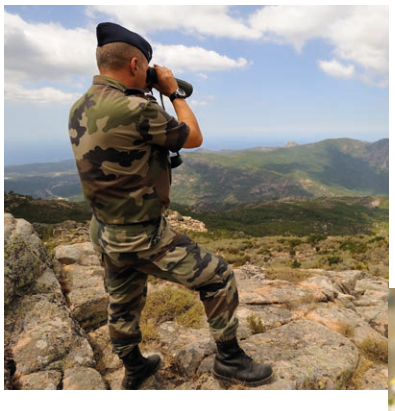

carac

PRÈS DE

100 ans

D'EXPERTISE ET DE GESTION FINANCIÈRE

12,3 milliards d'euros

D'ACTIFS GÉRÉS (1)

CHAQUE JOUR

401

COLLABORATEURS DE LA CARAC APPORTENT LEUR EXPERTISE AUX

313 459

ADHÉRENTS

(1) Coupons courus inclus et hors unités de compte.

Une mutuelle solide et engagée [Carac], **qui a une vision concrète de l'avenir** [Ambition 2030] **pour mieux conseiller, accompagner et défendre les intérêts de l'ensemble de ses adhérents, avec des investissements responsables** [Engagements] **qui donnent du sens à l'épargne pour une évolution positive de la société** [Et demain ?].

Faire le choix de la confiance.

Voilà pourquoi ils ont choisi la Carac...

Entretien avec le Président ___ 06
Entretien avec le Directeur général ___ 08
Le Conseil d'administration ___ 10
Notre modèle ___ 12
Vision stratégique ___ 14
Les chiffres clés 2021 ___ 16
Les temps forts 2021 ___ 18

[Confiance]

« Être à la Carac, c'est avant tout bénéficier d'un conseil expert et préparer l'avenir en toute confiance.

___ Christelle Gottardini, adhérente de la Carac

[Croissance durable]

« Être à la Carac, c'est avant tout donner du sens à mes investissements en construisant le monde de demain.

___ François Hoguet, adhérent et délégué de la Carac

[Dynamique interne]

« Travailler à la Carac, c'est s'engager jour après jour pour une mutuelle proche de ses adhérents comme de ses équipes.

___ France Inglese et Sébastien Witt, collaborateurs de la Carac

[Qualité de service et proximité]

« Travailler à la Carac, c'est avant tout être à l'écoute des besoins de nos adhérents et savoir les accompagner tout au long de leur vie.

___ Jérémy Dailly, responsable commercial de la zone Hauts-de-France

[Engagements]

« Exprimer au quotidien la solidarité et la fidélité de la Nation à l'égard de ses grands invalides de guerre. Cet engagement humain constitue notre mission. Il est légitimement soutenu et partagé avec la Carac.

___ Général de corps d'armée Christophe de Saint Chamas, gouverneur des Invalides

Entretien avec

Pierre Lara, Président de la Carac

Une mutuelle construite sur des valeurs, forte de son histoire et de sa capacité à se réinventer pour répondre aux enjeux de demain.

Voilà pourquoi je suis honoré d'être le Président de la Carac.

Le 24 juin 2021, Pierre Lara était élu Président de la Carac par un Conseil d'administration partiellement renouvelé, qui compte désormais 20 membres. Il succède à Claude Tarall, Président depuis 2012, et est assisté dans ses fonctions par deux Vice-présidents dont, pour la première fois, une Vice-présidente.

Comment abordez-vous votre mandat de Président ?

Pierre Lara. Mon ambition est avant tout de pérenniser notre mutuelle et de la développer grâce au plan « Ambition 2030 », tout en préservant nos valeurs et notre attachement au monde combattant. Je suis convaincu de la force de notre collectif et de sa capacité à façonner la Carac de demain. Enfin, je crois profondément au dialogue et au travail de terrain, pour rester au plus près des préoccupations de nos adhérents. C'est pourquoi je fais en sorte d'être un Président présent, accessible et disponible pour toutes et tous : élus, salariés et partenaires.

BIO EXPRESS

2021 Président de la Carac et Vice-président de la Fondation d'entreprise Carac.

2006 Élu administrateur et membre du Conseil de présidence, en qualité successivement de Président des Comités budgétaires, du développement et d'audit.

2002 Premier engagement au sein de la Carac lorsqu'il a été élu délégué.

2001 à 2015 Pilotage de projets structurants en conduite du changement au sein d'une grande mutuelle d'assurances.

1973 à 2001 Pierre Lara occupe des postes de commandement au cours de sa carrière d'officier, en temps de paix et en opérations.

Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de la Valeur militaire, Croix du combattant.

Je veux également profiter de cette prise de parole pour saluer le travail accompli par mon prédécesseur, Claude Tarall, dont je reprends le flambeau avec humilité et ambition. Sans oublier de remercier pour son engagement Jean-Jacques Berthelé qui, après 24 ans au poste de Directeur général, s'apprête à passer la main en 2022.

Où en est le plan stratégique « Ambition 2030 » ?

P.L. Ce projet d'entreprise, dont le sponsor est le Vice-président Christophe Bayard, permet à la Carac d'opérer sur dix ans une transformation stratégique. L'objectif est de rester compétitive, de conquérir de nouveaux adhérents, de garantir la qualité de service et de finaliser le développement digital. Les évolutions, qui ne visent pas à tout automatiser, permettent de fluidifier et d'enrichir la relation avec nos adhérents, car j'ai une profonde confiance en l'humain et en notre modèle de proximité. En 2021, malgré la crise sanitaire et des conditions de travail rendues difficiles par les confinements successifs, les équipes ont continué à œuvrer en ce sens. Elles ont réalisé un certain nombre d'avancées majeures, à l'image du lancement de notre nouvelle gamme d'assurance vie ou de services digitalisés comme la signature électronique.

Quelles sont les nouveautés en matière de gouvernance ?

P.L. L'année 2021 a vu le renouvellement total de nos délégués, une nouvelle répartition des sections calquée sur l'organisation commerciale, le renouvellement partiel du Conseil d'administration (qui se féminise et rajeunit) et, par voie de conséquence, l'élection d'une nouvelle présidence. Notre rôle, et tout particulièrement celui d'Isabelle Conti, Vice-présidente en charge de la Vie institutionnelle, est aussi d'accompagner les élus pour qu'ils participent efficacement au développement de la Carac. Le nouveau Comité « Vie des élus » va également dans ce sens. Quant au Conseil des sages, dont j'ai souhaité la création, il va permettre à d'anciens administrateurs ayant beaucoup œuvré pour notre mutuelle de donner un avis éclairé sur des questions stratégiques. Enfin, et pour toujours plus de transparence, le Conseil de présidence accueille désormais, à chaque réunion, deux invités différents parmi les membres du Conseil d'administration de la Carac.

Comment la Carac a-t-elle préservé les intérêts de ses adhérents en 2021 ?

P.L. Fidèle à ses valeurs mutualistes de protection et de solidarité, la Carac est ouverte à tous, avec la volonté de répondre aux besoins de tous ses adhérents qui veulent faire grandir leur patrimoine. Le Conseil d'administration a ainsi décidé, le 16 décembre 2021, de servir une rémunération identique pour tous les produits appartenant à une même gamme (monosupport, multisupports, épargne solidaire). Nous avons également fait le choix de continuer à répondre aux besoins des adhérents qui ne veulent pas ou ne peuvent pas prendre de risques, avec la possibilité d'accéder à un investissement 100 % en euros, ce qui est de plus en plus rare sur le marché.

Quel programme, quelles perspectives pour 2022 ?

P.L. Sous le pilotage du Vice-président Christophe Bayard, nous allons dresser un bilan de la première phase du plan triennal « Ambition 2030 » et préparer la deuxième. Mais d'autres projets, plus festifs et hautement symboliques, mobiliseront aussi notre énergie, à l'image de la préparation des 100 ans de la Retraite Mutualiste du Combattant en 2023 puis de la Carac en 2024. Quant à moi, je vais continuer à m'investir pour garantir la cohésion des collaboratrices, des collaborateurs et des élus. Les réunions régionales organisées en novembre dernier m'ont permis de venir à leur rencontre et je compte bien renouveler l'expérience en 2022. Car c'est tous ensemble que nous réussirons la transformation de la Carac.

Retour sur la présidence de Claude Tarall

Claude Tarall, auquel vient de succéder Pierre Lara, était Président de la Carac depuis 2012. Première personnalité non issue du monde combattant à occuper cette fonction, il a participé à l'ouverture de la mutuelle vers de nouveaux publics, à la mise en place du plan stratégique « Ambition 2030 », mais aussi à la création de la Fondation d'entreprise Carac.

Artisan du rajeunissement du portefeuille comme de la féminisation des instances de gouvernance, il restera connu comme un Président ancré dans son époque, soucieux de voir la mutuelle représenter du mieux possible ses adhérents historiques issus du monde combattant comme les nouveaux venus.
Il a contribué à ce que la Carac s'adapte et progresse, tout en préservant l'essentiel de ce qui la fonde et la motive : son état d'esprit mutualiste et son engagement au service de ses adhérents. Il laisse un collectif soudé autour du projet « Ambition 2030 » et prêt à relever le défi d'imposer la Carac comme la référence mutualiste de l'épargne retraite en France.

Entretien avec

Jean-Jacques Berthelé, Directeur général – Dirigeant opérationnel de la Carac

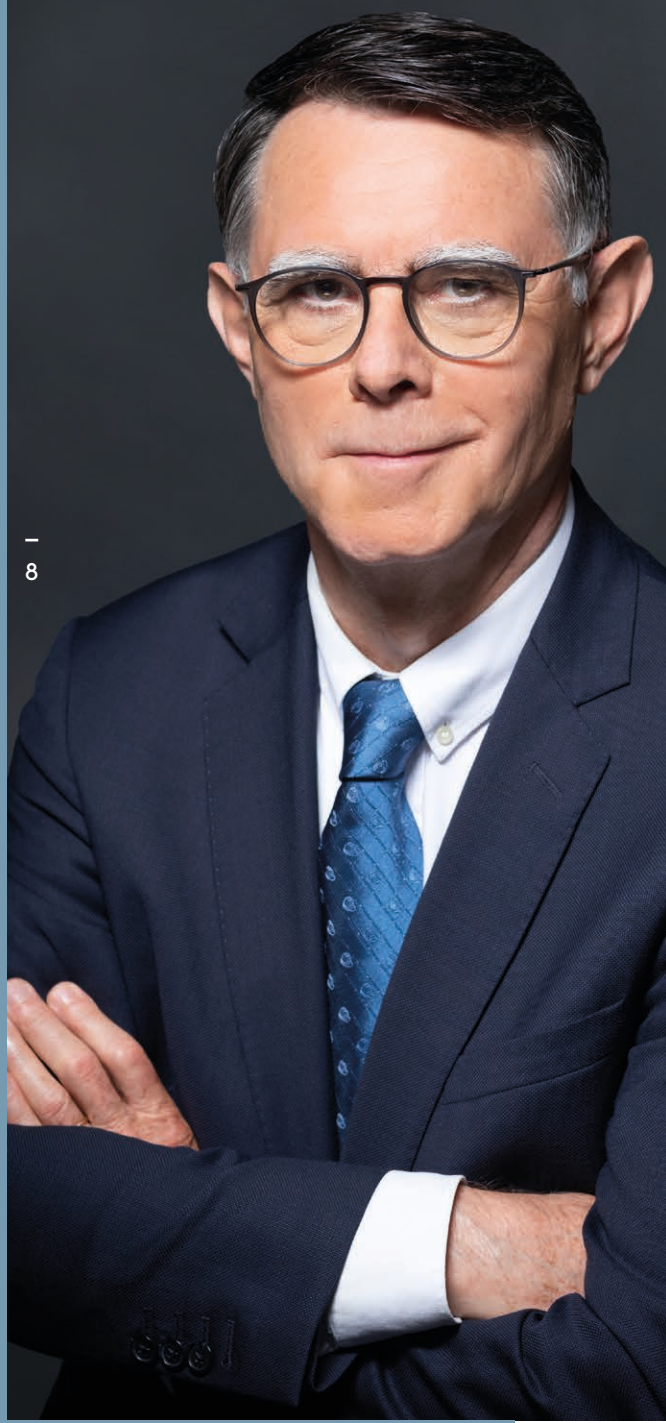

Une dynamique collective et un engagement de chaque jour, à l'écoute des besoins de ses adhérents.

Voilà pourquoi je suis fier d'être le Directeur général et le Dirigeant opérationnel de la Carac.

Fin juin 2022, Jean-Jacques Berthelé quittera la Carac après 24 ans passés au poste de Directeur général. Au-delà des avancées majeures réalisées en 2021 avec le passage de jalons structurants du plan stratégique « Ambition 2030 », retour sur le quart de siècle qu'il a passé aux commandes et qui a vu la mutuelle se transformer, lui permettant d'asseoir son indépendance et de construire son avenir sur des bases solides.

Comment résumeriez-vous 2021 pour la Carac ?

Jean-Jacques Berthelé. Ce fut une année d'évolution sur tous les plans, de la gouvernance à la gamme de produits, en passant par la digitalisation. Malgré les contraintes liées à la pandémie, nous avons su maintenir le lien avec nos adhérents et leur proposer de nouvelles solutions, en phase avec leurs aspirations et leurs besoins d'aujourd'hui. La crise sanitaire n'a pas freiné la dynamique de notre plan stratégique, dont nous avons respecté le calendrier et les échéances. Le succès du lancement de la nouvelle gamme d'assurance vie, enrichie d'unités de compte, est venu prouver l'adéquation de cette proposition aux attentes de nos adhérents.

Nous avons par ailleurs continué à travailler, avec les élus, pour défendre nos valeurs et faire rayonner l'image de la mutuelle.
La situation économique et financière a été compliquée, avec notamment le retour de l'inflation et la persistance des taux bas. Cependant, malgré ce contexte peu favorable, notre capacité d'anticipation et notre gestion prudente ont conforté notre solidité financière et nous permettent de continuer de proposer à nos adhérents des rendements parmi les meilleurs du marché. Enfin, nous avons poursuivi notre politique d'Investissement Socialement Responsable et renforcé la prise en compte des critères extra-financiers dans nos portefeuilles. En 2022, nous comptons bien maintenir ces orientations et aller encore plus loin sur les critères ESG[1], en conformité avec les nouvelles directives sur la finance durable (taxonomie européenne et réglementation SFDR).

Quelle actualité pour le plan « Ambition 2030 » ?

J.J.B. La Carac a pris un virage décisif en 2021 et je suis convaincu qu'elle possède désormais des bases solides pour amorcer la phase d'accélération du plan à venir. Nous avons, tous ensemble, été capables de transformer durablement nos processus de travail, nos outils et notre offre. Un travail remarquable mené collectivement avec un authentique esprit d'équipe, qui nous a permis d'atteindre nos objectifs malgré le contexte sanitaire peu favorable.
Je suis particulièrement fier du renouvellement complet de notre gamme d'assurance vie. Un chantier à fort enjeu, qui remettait notamment en question de nombreux contrats que nous commercialisions, pour certains, depuis plusieurs décennies. Une nouvelle gamme plébiscitée par les adhérents, comme en témoigne le montant de la collecte qui a dépassé les objectifs à fin 2021.
Je veux aussi saluer l'investissement des collaborateurs dans tous les chantiers liés aux processus, à l'image de celui du nouvel outil de gestion *(workflow)*, dont le déploiement a débuté fin 2021 et qui nous permet d'optimiser la relation avec nos adhérents.
Enfin, je suis heureux de constater que la Carac a passé des étapes clés en matière de digitalisation avec notamment l'adhésion dématérialisée, la signature électronique et l'arrivée de nouvelles fonctionnalités sur l'espace adhérents du site carac.fr, qui a lui-même fait peau neuve.

Quelles avancées, en 2021, en matière de politique sociale ?

J.J.B. Nous avons tout au long de l'année entretenu un dialogue social constructif. Celui-ci nous a valu de signer des accords structurants, notamment au sujet du télétravail, pour contribuer à la qualité de vie de nos collaborateurs. Nous avons également poursuivi notre effort de formation, bien au-delà des exigences légales. Enfin, nous développons notre marque employeur afin d'attirer les talents pour bâtir la Carac de demain.

« La Carac va bientôt célébrer son centenaire et je suis fier de l'avoir dirigée durant près de 25 de ces années. Notre mutuelle est solide, dynamique et armée pour exister encore longtemps. C'est en agissant chacun à notre niveau, et dans le respect de ce qui a été fait précédemment, que nous construirons son avenir.

Dans quel état d'esprit quittez-vous votre fauteuil de Directeur général ?

J.J.B. Depuis 1998, j'ai traversé avec la Carac des périodes à la fois décisives et passionnantes, à l'image du processus qui a donné naissance en 2002 à la mutuelle sous sa forme actuelle, avec la disparition de l'UMRAC et la dissolution de ses 72 mutuelles.
Je me suis aussi attaché à aider la Carac à passer des jalons importants comme son ouverture au-delà du monde combattant ou encore le lancement de son réseau commercial, qui représente aujourd'hui plus de la moitié de l'effectif et constitue une de ses grandes forces.
J'ai, enfin, mis un point d'honneur à garantir une gestion irréprochable de la grande maison qu'est la Carac. Notre solidité financière nous a permis hier de faire face à des enjeux importants comme l'entrée en fiscalité ou la crise de 2008. C'est aussi grâce à elle que la Carac peut aujourd'hui engager sa nécessaire transformation tout en restant indépendante.
Autant d'épisodes intenses vécus au service de la Carac, aux côtés des élus et des salariés. Autant de satisfactions qui me permettent de passer aujourd'hui à mon successeur les rênes d'une mutuelle en pleine santé, dynamisée par le plan d'entreprise « Ambition 2030 ».

(1) Environnementaux, sociaux et de gouvernance.

1 Pierre LARA
Président-Administrateur-Délégué Conseil de section PACA/Corse - Vice-président de la Fondation d'entreprise Carac

2 Christophe BAYARD
Vice-président - Administrateur - Délégué Conseil de section Aquitaine

3 Isabelle CONTI
Vice-présidente - Administratrice - Déléguée Conseil de section Paris/Île-de-France/Outre-mer - Administratrice de la Fondation d'entreprise Carac

4 Agnès BERG
Administratrice - Déléguée Conseil de section Alsace/Franche-Comté/Bourgogne

5 Véronique BETEGNIES
Administratrice - Déléguée Conseil de section Hauts-de-France

6 Laurence BRICE
Administratrice - Déléguée Conseil de section Aquitaine

7 Marion BUCHET
Administratrice

8 Amaury BUINO
Administrateur - Délégué Conseil de section Hauts-de-France

9 Jean-Philippe COUASNON
Administrateur - Délégué Conseil de section Normandie

10 Bruno GABELLIERI
Administrateur - Délégué Conseil de section Aquitaine

11 Henri-Noël GALLET
Administrateur - Délégué Conseil de section Poitou/Charentes/Limousin

12 Frédéric GARDE
Administrateur - Délégué Conseil de section Paris/Île-de-France/Outre-mer - Trésorier de la Fondation d'entreprise Carac

13 Gérard HOURY
Administrateur - Délégué Conseil de section Centre

14 Laurent LE GOC
Administrateur - Délégué Conseil de section Centre

15 Jean-Marc MALLET
Administrateur

16 Astrid MARAGE
Administratrice - Déléguée Conseil de section Lorraine/Champagne/Ardennes

17 Sandrine de MAYENNE
Administratrice - Déléguée Conseil de section Paris/Île-de-France/Outre-mer

18 Aurore MONPOU
Administratrice - Déléguée Conseil de section Centre

19 Pascal THÉVENON
Administrateur - Délégué Conseil de section Bretagne

20 Marie-Paule ZUSSY
Administratrice - Déléguée Conseil de section Alsace/Franche-Comté/Bourgogne

Conseil d'administration : une dynamique collective.

L'année 2021 a été marquée par le renouvellement partiel du Conseil d'administration de la Carac qui compte désormais 20 administrateurs dont neuf femmes. La nouvelle composition est conforme au Code de la mutualité, avec une représentation de 40 % minimum d'administrateurs de chaque sexe.
Le Conseil d'administration s'est réuni le 24 juin 2021 et a procédé à l'élection du nouveau Président, Pierre Lara, succédant ainsi à Claude Tarall.

Lors de cette séance, Isabelle Conti et Christophe Bayard ont été élus Vice-présidents. Pour mémoire, les organes de décision de la Carac, de l'Assemblée générale au Conseil d'administration, sont construits sur le principe démocratique « une adhérente ou un adhérent = une voix ». Un mode de fonctionnement qui place l'adhérent au cœur de l'organisation, garantissant la primauté de ses intérêts dans les prises de décisions stratégiques.

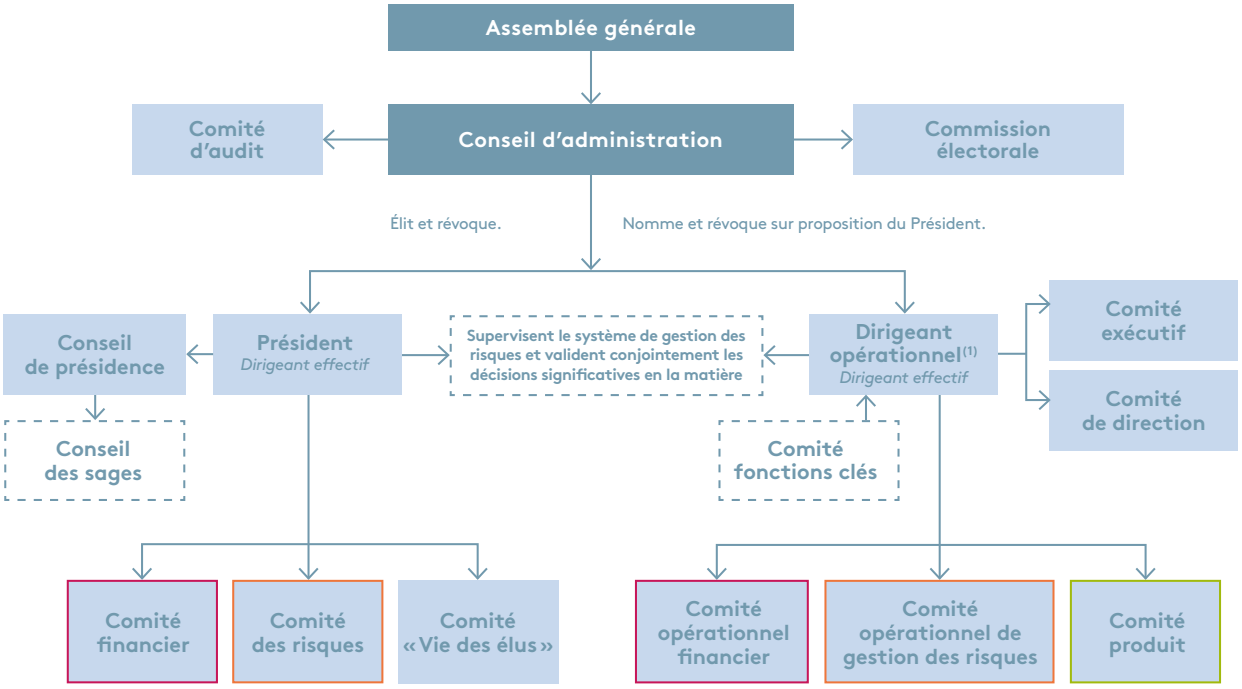

(1) Le Dirigeant opérationnel assiste aux réunions de tous les comités.

Conseil de présidence

Instance chargée d'assurer la cohésion globale et la coordination de la politique définie par le Conseil d'administration. Il se réunit tous les mois (hors période estivale). Depuis septembre 2021, il accueille, en plus de ses membres, deux invités parmi les membres du Conseil d'administration de la Carac.

Comité d'audit

Placé sous la responsabilité exclusive et collective des administrateurs, le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est composé de cinq membres au maximum, dont deux ou trois sont désignés au sein du Conseil d'administration et un ou deux au plus sont désignés en dehors de celui-ci en raison de leurs compétences, conformément à l'article L. 114-17-1 du Code de la mutualité.

Comité « Vie des élus »

Créé en 2021, ce comité a notamment pour mission de revoir, si besoin, les statuts et le règlement intérieur. Il fait le lien entre les délégués et le Conseil d'administration. En prise avec la vie des sections de vote, il accompagne les élus dans leurs missions. Force de proposition sur les grandes évolutions stratégiques de la Carac, il est également en charge de préparer l'Assemblée générale.

2021 : les représentants des adhérents au cœur de notre modèle.

L'année 2021 marquera l'histoire de la Carac : le renouvellement complet des délégués et partiel du Conseil d'administration ainsi que l'élection d'une nouvelle présidence ont constitué des temps forts de la vie mutualiste.

L'aménagement des statuts, adopté lors de l'Assemblée générale du 2 juillet 2020, a permis une meilleure représentativité des adhérents dont le profil a changé ces dernières années. Des évolutions dont la Carac sort à la fois plus forte et plus solidaire, animée par la volonté de relever collectivement un défi : celui de s'imposer comme la référence mutualiste de l'épargne et de la retraite.

Une année élective majeure

Malgré un contexte sanitaire hors-norme, la Carac a organisé, pour la première fois depuis 2002, le renouvellement de l'ensemble de ses délégués. Par l'accompagnement des élus vers le digital et l'adaptabilité de chacun, ces élections se sont déroulées avec succès.

L'élection des délégués a été préparée de longue date avec une importante campagne de communication menée à partir d'octobre 2020. L'objectif était d'inciter les adhérents à s'engager dans notre mutuelle pour notamment devenir délégués. Dans ce cadre, 28 facilitateurs, parmi les élus, se sont portés volontaires pour accompagner 45 adhérents. Une démarche qui traduit la volonté de la Carac de placer l'adhérent au cœur de son processus de gouvernance, mais aussi de renforcer la représentativité des adhérents.

Des résultats excellents pour la mutuelle

Le taux de participation remarquable des adhérents aux élections du 8 avril 2021 a atteint 33 %, une excellente moyenne comparée à d'autres mutuelles. De plus, sur les 115 délégués élus, on compte 28 % de femmes, 40 % de nouveaux délégués élus, 37 % d'actifs et une moyenne d'âge abaissée à 64 ans.

Un Conseil d'administration rajeuni et féminisé

En juin 2021, la Carac a renouvelé une partie de son Conseil d'administration. L'élection a eu lieu à l'occasion de l'Assemblée générale qui s'est tenue en distanciel les 23 et 24 juin 2021, suscitant la participation exceptionnelle de 94 % des délégués au vote par correspondance. Le Conseil d'administration se rajeunit et se féminise : parmi les 20 administratrices et administrateurs, 45 % sont des femmes, dans le respect des directives de la loi Copé-Zimmermann, 60 % sont des actifs et la moyenne d'âge est de 57 ans.

Une nouvelle présidence

Dernier temps fort électoral, le 24 juin 2021, le Conseil d'administration s'est réuni afin d'élire le président et les vice-présidents de la Carac. Pierre Lara a été élu Président de la Carac, Christophe Bayard et Isabelle Conti Vice-présidents, cette dernière étant la première femme à occuper cette fonction depuis la création de la mutuelle. Cette nouvelle présidence aura pour feuille de route la poursuite du plan stratégique « Ambition 2030 » et la pérennisation de la Carac.

« Être à l'écoute des élus et leur donner les moyens d'exercer pleinement leurs missions.

Dans le cadre de mes nouvelles fonctions de Vice-présidente, je souhaite, avec le soutien des équipes opérationnelles, renforcer les liens qui unissent les élus et la Carac, favoriser les échanges entre les Conseils de section et les délégués, et enfin, accompagner ces derniers dans la réalisation de leurs missions.

Je m'efforcerai également, tout au long de mon mandat, de valoriser le rôle essentiel que jouent les élus.

Pour les associer pleinement à la stratégie de la mutuelle, dès la rentrée 2021, nous avons organisé des formations pour les nouveaux administrateurs afin de leur donner les moyens de se positionner sur des sujets complexes, de comprendre les enjeux et de contribuer de manière efficiente aux grandes orientations.

Nous avons organisé un séminaire pour l'ensemble de nos délégués puis nous sommes ensuite allés à leur rencontre lors des réunions régionales. »

◆◆◆ **Isabelle Conti**
Vice-présidente de la Carac

Le séminaire des élus, les 26 et 27 octobre 2021 à Paris.
Il a rassemblé la présidence, le Directeur général, les administrateurs, les délégués et les directeurs et responsables de service. Un événement qui a permis aux participants de mieux se connaître, de se rencontrer et d'échanger sur la Carac de demain.

La vie des conseils de section de vote

Le maillage territorial de la Carac est une de ses forces. Depuis 2021, le découpage des conseils de section a été révisé avec quatre régions et 14 sections, alignés sur l'organisation du réseau commercial pour optimiser les synergies. Pour être proches de nos élus, qui font vivre les conseils de section au quotidien, les deux dirigeants effectifs et la gouvernance sont venus à la rencontre des élus et du réseau commercial en novembre 2021.

La Carac se dote d'un Conseil des sages

Instance nouvellement créée par le Conseil d'administration en décembre 2021 : le **Conseil des sages.** Il est saisi pour avis sur toutes les questions liées aux grands axes stratégiques de la Carac ou pour tout sujet qui serait jugé utile par le Conseil de présidence. Ses avis sont ensuite portés au niveau du Conseil d'administration.

Conseil des sages
De gauche à droite : Pierre Mascitti, ancien administrateur de la Carac et de la fondation, Daniel Becker, ancien administrateur de la Carac et actuel administrateur de la fondation, Georges Bouzac, ancien administrateur de la Carac.

« Ambition 2030 » : des jalons fondateurs en 2021.

Avec son plan stratégique « Ambition 2030 », la Carac veut devenir la mutuelle de référence en épargne et retraite en France. Ce projet d'entreprise, lancé en juillet 2019 sous la forme de trois plans triennaux successifs, va permettre de construire la Carac de demain. Dans cette optique, l'année 2021 a vu la concrétisation de projets structurants en matière d'enrichissement de l'offre et de qualité de service. Des changements qui se poursuivront en 2022, avant le démarrage d'une nouvelle phase d'accélération dans le cadre du deuxième plan triennal 2023-2025.

AMBITION 2030
ENGAGÉS POUR NOTRE AVENIR

Le plan stratégique « Ambition 2030 » est fondamental pour l'avenir de la Carac.

Il constitue à la fois un guide et un moteur tant pour les élus que pour les collaborateurs. Caractéristique fondatrice de ce projet, il s'agit d'un travail en co-construction, opérationnels et élus œuvrant de concert pour préparer l'avenir. Malgré les effets de la pandémie, je tiens à saluer l'engagement des collaborateurs qui ont fait preuve de force, de courage et d'une grande volonté pour que ce premier plan triennal connaisse sa réussite actuelle. Un retour d'expérience approfondi est prévu en 2022 pour préparer le deuxième plan triennal, qui débutera en 2023.

Christophe Bayard
Vice-président de la Carac et sponsor d' « Ambition 2030 »

[AXES TRANSVERSES]

Transformation numérique & Conduite du changement

Fluidifier la relation avec les adhérents et leur apporter de nouveaux services : tels sont les deux objectifs principaux de la transformation numérique. En 2021, un nouveau site internet carac.fr a vu le jour. Par ailleurs, la Carac a mis en place la signature électronique et enrichi les fonctionnalités de l'espace adhérents du site carac.fr.

Pour accompagner les évolutions de l'organisation, l'ensemble des collaborateurs ont par ailleurs bénéficié en 2021 d'une formation à la conduite du changement. De nombreuses actions de communication ont également contribué à les informer sur le plan stratégique, à l'image de la convention interne organisée en distanciel, mais aussi de mini-sites dédiés, ainsi que de *newsletters* régulières expliquant l'avancée des différents projets.

[DES AVANCÉES CONCRÈTES ET STRUCTURANTES]

AXE 1

Développer la performance opérationnelle

Cet axe du plan stratégique vise à renforcer la structure opérationnelle, l'efficacité et l'agilité de la Carac. Objectif : assurer la satisfaction des adhérents et leur fidélité. Dans cette optique, la mutuelle a opté en 2021 pour un *workflow* qui permet notamment d'automatiser et de standardiser certains actes de gestion. Parallèlement, les travaux de mise à jour de la connaissance des adhérents se sont poursuivis dans le cadre du plan de remédiation en lien avec l'ACPR.

AXE 2

Optimiser le dispositif commercial

Cet axe a pour objectif d'élargir l'offre de la Carac, de développer des services associés et de renforcer la performance du réseau, tout en renouvelant et en rajeunissant son portefeuille d'adhérents. Il s'est concrétisé en 2021 par la mise en ligne d'un site internet refondu sur les bases de la plateforme de marque définie en 2020. Côté produits, la Carac a lancé une nouvelle gamme d'assurance vie au positionnement novateur et, pour toujours plus de qualité dans la relation avec les adhérents, a mis en place un nouvel outil de CRM[1] : une solution mobile et ergonomique, accessible aux conseillers mutualistes quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

100 millions d'euros
consacrés au plan stratégique sur 10 ans

21
projets démarrés depuis le début du 1er plan triennal

Convention interne du 30 juin 2021 consacrée aux avancées du plan « Ambition 2030 ». En présence de Jean-Jacques Berthelé, Pierre Lara et Claude Tarall.

AXE 3

Renforcer le canal partenarial

À travers cet axe, la Carac souhaite nouer des accords de distribution avec des mutuelles ou des acteurs de l'économie sociale, mais aussi développer des synergies métiers. Objectif : toucher de nouveaux adhérents, en particulier parmi les populations pour lesquelles la Carac a développé des produits spécifiques. En 2021, la mutuelle a renforcé cette démarche en dressant une cartographie complète de ses partenaires. Quant aux partenariats avec la mutuelle santé Unéo et l'Unapei, ils se sont enrichis de nouvelles actions.

AXES 4 & 5

Gestion d'actifs & Ouverture vers le marché des entreprises

Suite aux études préalables menées depuis 2020 sur l'opportunité pour la Carac de créer sa propre société de gestion de portefeuilles, décision a été prise de plutôt s'orienter vers une prise de participation au capital d'une structure déjà existante.
Quant à l'élargissement de l'activité de la Carac vers le marché des entreprises, il fera l'objet de travaux dans le cadre du deuxième plan triennal, à partir de 2023.

(1) *Customer Relationship Management* ou gestion de la relation client.

Les chiffres clés 2021.

LES COLLABORATEURS

401 collaborateurs

197 travaillent au siège.

178 dans le réseau commercial.

26 dans le gardiennage d'immeubles.

56 % de femmes

44 % d'hommes

LE RÉSEAU CARAC

50 agences et points conseil

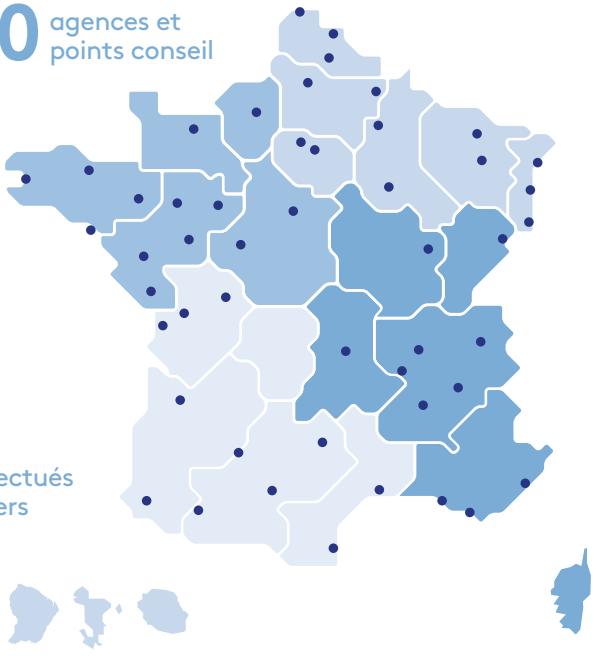

89 conseillers mutualistes

40 assistants commerciaux

36 241 rendez-vous effectués par nos conseillers mutualistes

LES GARANTIES

384 747 garanties gérées par la Carac

TOP 5 DES GARANTIES SOUSCRITES EN 2021

1. **32 %** CARAC PROFILÉO
2. **24 %** CARAC ÉPARGNE PATRIMOINE (1)
3. **12 %** PER INDIVIDUEL CARAC
4. **8 %** PLAN OBSÈQUES CARAC
5. **7 %** RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT

LES ADHÉRENTS

313 459

au 31 décembre 2021

UNE RÉPARTITION DES ADHÉRENTS ÉQUILIBRÉE ENTRE ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES PUBLICS

L'effectif des adhérents non-combattants dépasse légèrement celui des combattants et anciens combattants.

53,27 %

166 972 adhérents non-combattants.

46,73 %

146 487 combattants et anciens combattants.

7 185

nouveaux adhérents

Le nouvel adhérent est à **55 %** une femme et l'âge moyen à la souscription est de **50 ans.**

53 633

adhérents multidétenteurs

17,11 % des adhérents détiennent plusieurs garanties à la Carac. Ils sont de plus en plus nombreux. Cette tendance constitue une orientation très positive dans le contexte d'enrichissement de l'offre Carac.

14 185

nouvelles garanties

dont **7 824** souscrites par un nouvel adhérent et **6 361** garanties souscrites dans le cadre d'un multiéquipement.

(1) Produit de la nouvelle gamme commercialisée en juin 2021 déjà plébiscité par nos adhérents.

La solidité financière de la Carac.

LA COLLECTE

475,89 millions d'euros

dont **21,74 % en unités de compte**

59,47 % Épargne en euros

18,85 % Épargne en unités de compte

18,04 % Retraite en euros

2,89 % Retraite en unités de compte

0,75 % Prévoyance

LES ACTIFS GÉRÉS

12,3 milliards d'euros d'actifs gérés[2]

C'est le montant des actifs gérés par la Carac, au 31 décembre 2021, pour le compte de ses adhérents. Les produits nets des placements (y compris immobiliers) s'élèvent à **380 millions d'euros**[2] pour l'ensemble du portefeuille Carac.

RÉPARTITION EN VALEUR DE MARCHÉ

69,65 % Produits de taux

13,27 % Actions

10,77 % Immobilier

6,31 % Monétaire

LES FONDS PROPRES

1,35 milliard d'euros

de fonds propres, un gage de pérennité. La Carac fait le choix de renforcer sa solidité financière en consolidant ses fonds propres, qui dépassent le milliard d'euros depuis 2017.

ÉVOLUTION DU MONTANT DES FONDS PROPRES SUR CINQ ANS

(en millions d'euros)

1 029 2017

1 092 2018

1 191 2019

1 266 2020

1 347 2021

LA PART DU CONTRAT MULTISUPPORTS

72 %

des souscriptions concernent un contrat multisupports en 2021.

LA PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

497 millions d'euros

de provisions pour participation aux excédents. Cette réserve est une preuve de la solidité de la mutuelle et de sa capacité à lisser dans le temps les bonifications versées aux adhérents **(+ 80 millions d'euros en un an).**

LE TAUX DE RENDEMENT

1,20 %

C'est le taux de rendement net (hors prélèvements fiscaux et sociaux) attribué aux nouvelles offres multisupports **Carac Épargne Patrimoine** et **Carac Épargne Génération.** La Carac préserve les intérêts de ses adhérents – nouveaux comme anciens – en servant la même rémunération brute de son fonds en euros pour les contrats d'assurance vie appartenant à une même famille – monosupport, multisupports, épargne solidaire –.
Les garanties de la Carac sont parmi les meilleures du marché, le rendement moyen des fonds en euros étant estimé à **1,11 %** en 2021[3].

(2) Coupons courus inclus et hors unités de compte.
(3) *Profidéo* du 15 mars 2022.

Les temps forts 2021.

Rencontres au sommet, grandes échéances électorales, changement de présidence, site internet repensé, nouvelle gamme d'assurance vie… Onze événements clés qui ont marqué l'année.

[FÉVRIER]

Lancement du nouveau site internet

Dans le prolongement des travaux sur la plateforme de marque menés en 2020, le site internet carac.fr adopte dès février 2021 un nouveau positionnement, en phase avec les orientations stratégiques.
Son espace adhérents évolue, proposant notamment une fonctionnalité de versement en ligne, ainsi qu'un accès au Carac mag, désormais disponible au format numérique sur le site internet.

[MARS]

Une deuxième vie pour l'ancien siège social

Les travaux menés dans l'ancien siège social de la Carac, situé rue du Château à Neuilly-sur-Seine (92), se sont achevés en avril 2021. Ce nouvel immeuble de bureaux, qui a obtenu une double certification dans le cadre de sa réhabilitation (HQE « très performant » et BREEAM « *Very Good* »), a facilement trouvé son public puisqu'il est aujourd'hui commercialisé à plus de 90 %. Un succès qui valide la stratégie ESG[1] de la Carac pour ses actifs tertiaires.

[AVRIL]

Renouvellement complet des délégués

Après une campagne de communication d'envergure encourageant les élus et les adhérents à prendre une part active à la vie de la Carac, un renouvellement complet des délégués s'est réalisé, pour la première fois depuis 2002. Avec un objectif pour la mutuelle : féminiser et rajeunir les profils des élus. Mission accomplie, puisque sur les 115 élus, 40 % sont de nouveaux délégués et 28 % sont des femmes.

[JUIN]

Pierre Lara élu Président de la Carac

Après le renouvellement partiel du Conseil d'administration opéré le 23 juin 2021 au cours de l'Assemblée générale, celui-ci a élu le 24 juin 2021 un nouveau Président. Pierre Lara succède ainsi à Claude Tarall à la présidence de la Carac. À cette même occasion, deux Vice-présidents ont été élus pour œuvrer à ses côtés : Christophe Bayard et Isabelle Conti.

Une convention interne à distance

La convention interne de la Carac s'est tenue comme prévu le 30 juin 2021, en distanciel eu égard au contexte sanitaire. Plus de 30 collaborateurs sont ainsi venus témoigner lors d'une émission, organisée à l'instar d'un « plateau télé », afin de présenter à leurs collègues les avancées du plan stratégique « Ambition 2030 ».

(1) Environnementaux, sociaux et de gouvernance.

[ÉVÉNEMENT MAJEUR]

Une gamme d'assurance vie repensée

Étape clé du plan « Ambition 2030 », le lancement d'une nouvelle gamme d'assurance vie restera un événement majeur de 2021. La Carac propose ainsi désormais deux nouveaux contrats monosupport et deux contrats multisupports pour permettre aux adhérents d'investir sur les marchés financiers dans des conditions optimales, avec en prime 0 % de frais sur les versements, soit un avantage concurrentiel décisif.

[SEPTEMBRE]

Le *workflow*, un nouvel outil de gestion

La transformation digitale de la Carac s'est accélérée en 2021 avec l'arrivée de nouveaux outils et la mise en place de process sécurisés. Un élan de transformation opérationnelle qui s'est notamment traduit par la livraison des premiers lots d'un workflow destiné à automatiser et standardiser certains actes de gestion.

La Carac à l'Élysée

Le 20 septembre 2021, soit près de 60 ans après la fin de la guerre d'Algérie, Emmanuel Macron a présidé une cérémonie d'hommage à la mémoire des harkis. Invité à cette occasion, le Directeur général et Dirigeant opérationnel de la Carac, Jean-Jacques Berthelé, a pu échanger avec le Président de la République et évoquer l'activité de la Carac.

[OCTOBRE]

Présence au Salon des Seniors

Soucieuse de maintenir la relation avec ses adhérents et prospects en présentiel, la Carac a notamment participé au Salon des Seniors de Paris, le rendez-vous incontournable des plus de 50 ans. Outre sa présence sur un stand, la mutuelle a également animé une conférence sur le thème « Assurance vie : protéger et dynamiser son patrimoine ».

[NOVEMBRE]

Rencontre avec Geneviève Darrieussecq

Le 24 novembre 2021, les dirigeants de la Carac ont rencontré Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants. Pierre Lara, Président, Christophe Bayard, Vice-président, et Jean-Jacques Berthelé, Directeur général, ont pu à cette occasion valoriser la mutuelle et ses engagements.

[NOVEMBRE/DÉCEMBRE]

Une nouvelle campagne de publicité

De novembre à décembre 2021, la Carac a relancé sa communication médiatique. Le dispositif choisi comportait notamment, côté radio, une présence sur Franceinfo et France Inter, sous la forme de spots classiques et de sponsoring d'émissions. Cette campagne, qui venait soutenir le lancement de la nouvelle gamme de produits, a fait le choix de donner la parole aux adhérents de la mutuelle.

Être à la Carac, c'est avant tout bénéficier d'un conseil expert et préparer l'avenir en toute confiance.

Voilà pourquoi je suis à la Carac.

Christelle, adhérente à la Carac depuis 13 ans, habite à proximité d'Amiens (80) avec son conjoint et a décidé de lancer prochainement son entreprise. Elle nous explique pourquoi ils ont souscrit de nouvelles garanties en 2021.

1 Comment avez-vous connu la Carac ?

C.G. Je connais la Carac par mon père qui est adhérent à la Retraite Mutualiste du Combattant depuis 1981. Au fil du temps et des événements, toute ma famille a adhéré à la mutuelle, y compris mon conjoint. C'est vraiment une relation de confiance qui s'est construite avec le temps.

2 Pourquoi avoir choisi la Carac ?

C.G. Même si nous connaissions la Carac, nous avons comparé des acteurs du marché avant de nous engager. Les taux servis par la Carac et la qualité du conseil de notre conseillère mutualiste ont fait la différence.

3 Pourquoi avez-vous souscrit à des produis de la nouvelle gamme en 2021 ?

C.G. Avec mon conjoint, nous sommes dans la cinquantaine et nous ressentions le besoin de faire le point sur notre situation afin de préparer l'avenir, notamment notre retraite, mais aussi de prévenir les aléas de la vie avec un plan obsèques. Nous souhaitions faire en sorte que nos enfants n'aient pas de charges à assumer s'il nous arrivait quelque chose. Le bilan patrimonial nous a permis de trouver des solutions adaptées pour envisager l'avenir sereinement.

◆◆◆ **Christelle Gottardini**
adhérente de la Carac

Construire demain ensemble, en toute confiance et sur des bases solides.

Alors qu'elle s'apprête à fêter ses 100 ans, la Carac n'en regarde pas moins vers l'avenir. Elle puise sa solidité à la fois dans son histoire, sa gestion prudente et sa vision, celle d'une mutuelle engagée au service de ses adhérents et pleinement en phase avec son époque.

Depuis près d'un siècle, la Carac propose des solutions financières pour toutes les personnes soucieuses de performance dans la gestion de leur patrimoine. À travers son plan stratégique « Ambition 2030 », elle s'attache aujourd'hui à pérenniser son indépendance tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes. À ce titre, elle accompagne tous les profils d'épargnants, y compris les plus vulnérables, grâce à une gamme complète proposant des contrats monosupport et multisupports.

Preuve de sa solidité financière, la Carac a renforcé en 2021 ses fonds propres malgré la crise sanitaire. Elle gère aujourd'hui 12,3 milliards d'euros d'actifs. Sa gestion prudente et ses bons résultats lui ont notamment permis d'assurer sereinement le renouvellement de sa gamme d'assurance vie en 2021. Ainsi propose-t-elle, depuis le 1er juin 2021, une nouvelle gamme diversifiée composée de quatre contrats accessibles sans frais sur versements et assortie d'un conseil personnalisé. Des placements qui ont été créés pour se préparer à toutes les étapes de la vie et commercialisés par les conseillers Carac présents sur tout le territoire, dans les 50 agences et points conseils du réseau commercial de la mutuelle.

Collaborateurs du réseau commercial dans l'agence de Neuilly-sur-Seine.

Agence de Neuilly-sur-Seine.

Des taux parmi les meilleurs du marché

En 2021, la Carac affiche des taux de rendement se situant dans la moyenne haute du marché. Fidèle à ses valeurs mutualistes de protection et de solidarité, la mutuelle a souhaité servir une rémunération identique pour tous ses produits appartenant à une même famille (contrats monosupport, multisupports, épargne solidaire), avec une bonification supplémentaire de 0,35 point pour les contrats multisupports et de 0,10 point pour les contrats monosupport solidaires.

Taux 1,20 %
pour Carac Épargne Patrimoine

Une nouvelle gamme qui s'adapte aux besoins des adhérents

La nouvelle gamme d'assurance vie lancée par la Carac en 2021 constitue l'aboutissement d'un des chantiers clés de son plan stratégique, à l'instar du PER Individuel Carac commercialisé depuis octobre 2020. Son ambition : aller à la rencontre d'une nouvelle clientèle, plus diverse et plus jeune, ouverte à la prise de risques dans ses placements et en quête de services. Pour ce public, la Carac a créé des produits multisupports, investis en unités de compte thématiques et porteuses de sens. La mutuelle n'en continue pas moins à servir ses adhérents plus âgés ainsi que les personnes vulnérables, qui ne peuvent pas ou ne veulent pas prendre de risques, grâce à ses contrats monosupport. La Carac adopte un positionnement différenciant sur le marché. Elle pérennise avec cette gamme le 0 % de frais sur versements (habituellement réservé à des produits distribués par les courtiers en ligne) tout en offrant un conseil personnalisé par un expert Carac.

« Avec cette nouvelle gamme, nos adhérents accèdent à l'accompagnement personnalisé d'un conseiller tout en bénéficiant de 0 % de frais sur tous leurs versements.

◆◆◆ **Myriam Souveton**
responsable du département marketing et digitalisation

La mutuelle répond ainsi à une demande forte des adhérents et prospects, inquiets de voir la baisse du rendement des fonds en euros allonger le délai d'amortissement des frais sur versements. En outre, la Carac a associé à sa nouvelle gamme de nombreux services digitalisés et propose notamment des entretiens en présentiel ou à distance avec un conseiller.

[NOS OFFRES]

Carac Épargne Patrimoine

est un contrat multisupports conçu pour accompagner tous ceux qui souhaitent diversifier leur épargne tout en bénéficiant pleinement des atouts de l'assurance vie.
Son atout majeur : offrir aux adhérents soucieux des enjeux environnementaux et sociétaux l'accès à un large choix d'unités de compte (UC) socialement responsables et rigoureusement sélectionnées, ainsi que la possibilité d'investir dans des secteurs d'avenir.

Carac Épargne Génération

est un contrat multisupports destiné aux moins de 25 ans.
Reflet des valeurs solidaires de la mutuelle, il permet aux parents et aux grands-parents d'aider financièrement leurs descendants en leur constituant une épargne dans le cadre fiscal favorable de l'assurance vie.

Carac Épargne Protection

est un contrat d'assurance vie monosupport destiné à protéger les personnes vulnérables qui ne peuvent pas prendre de risques avec leur épargne. La formule, qui allie sécurité financière et résultats, peut accueillir des versements dans le cadre fiscal de l'épargne handicap.

Carac Épargne Solidaire

est un contrat d'assurance vie monosupport sécurisé dont 1 % des sommes versées par l'adhérent revient à l'une des six associations partenaires de la Carac. Un produit d'épargne solidaire conçu pour ceux qui ne souhaitent pas prendre de risques et qui comporte une option épargne handicap.

Une offre créée en un temps record

Le lancement de la nouvelle gamme d'assurance vie est le résultat d'un travail collaboratif exemplaire mené depuis 2020 au sein de la Carac. Cette refonte totale de l'offre, qui constituait l'un des premiers chantiers majeurs du plan « Ambition 2030 », a mobilisé toute la mutuelle. Grâce à la remarquable dynamique collective qui s'est créée autour de ce projet, la gamme a pu sortir dès le mois de juin 2021, soit huit mois seulement après le lancement du PER Individuel Carac.

Unités de compte thématiques : donner un sens à son épargne

En phase avec ses propres valeurs et avec les attentes des publics qu'elle souhaite attirer, la Carac a introduit dans sa nouvelle gamme des contrats multisupports investis en unités de compte thématiques. Objectif : diversifier l'épargne tout en lui donnant un sens, avec des univers d'investissement qui parlent à tous comme le climat, l'intelligence artificielle, la cybersécurité ou encore la préservation des ressources naturelles. Cette nouvelle offre, plus lisible, a fait l'objet d'un travail d'ingénierie financière important de la part de la Carac. Elle est amenée à s'enrichir mais permet d'ores et déjà aux adhérents de contribuer par leur épargne à un nombre significatif de thématiques d'avenir.

La Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) est un produit d'assurance vie monosupport libellé en euros ayant pour objet la constitution d'une rente viagère différée pour les combattants d'hier et d'aujourd'hui et les victimes de guerre.

La RMC prend un « coup de jeune »

La Carac continue de défendre le droit à réparation pour services rendus à la nation exclusivement réservé aux combattants d'hier et d'aujourd'hui ainsi qu'aux victimes de guerre. En 2021, les adhérents titulaires d'une RMC ont pu bénéficier de nouveaux services comme les versements en ligne (plus de 5 millions d'euros collectés en trois mois) et la signature électronique à distance. Afin de promouvoir ce produit spécifique auprès des Opex, la Carac a mené des campagnes web pour accompagner les offres promotionnelles, développé ses prises de parole sur les réseaux sociaux et reconduit son soutien à la radio numérique dédiée aux militaires en opération et à leur famille, Skyrock PLM.

Une nouvelle étape a également été franchie dans le cadre du partenariat avec Unéo

Le partenariat d'indication signé avec la mutuelle de santé, destinée aux militaires et à leur famille, a été consolidé et renforcé. Dorénavant, en plus de la RMC, le Plan d'Épargne Retraite Individuel Carac est proposé aux adhérents d'Unéo.

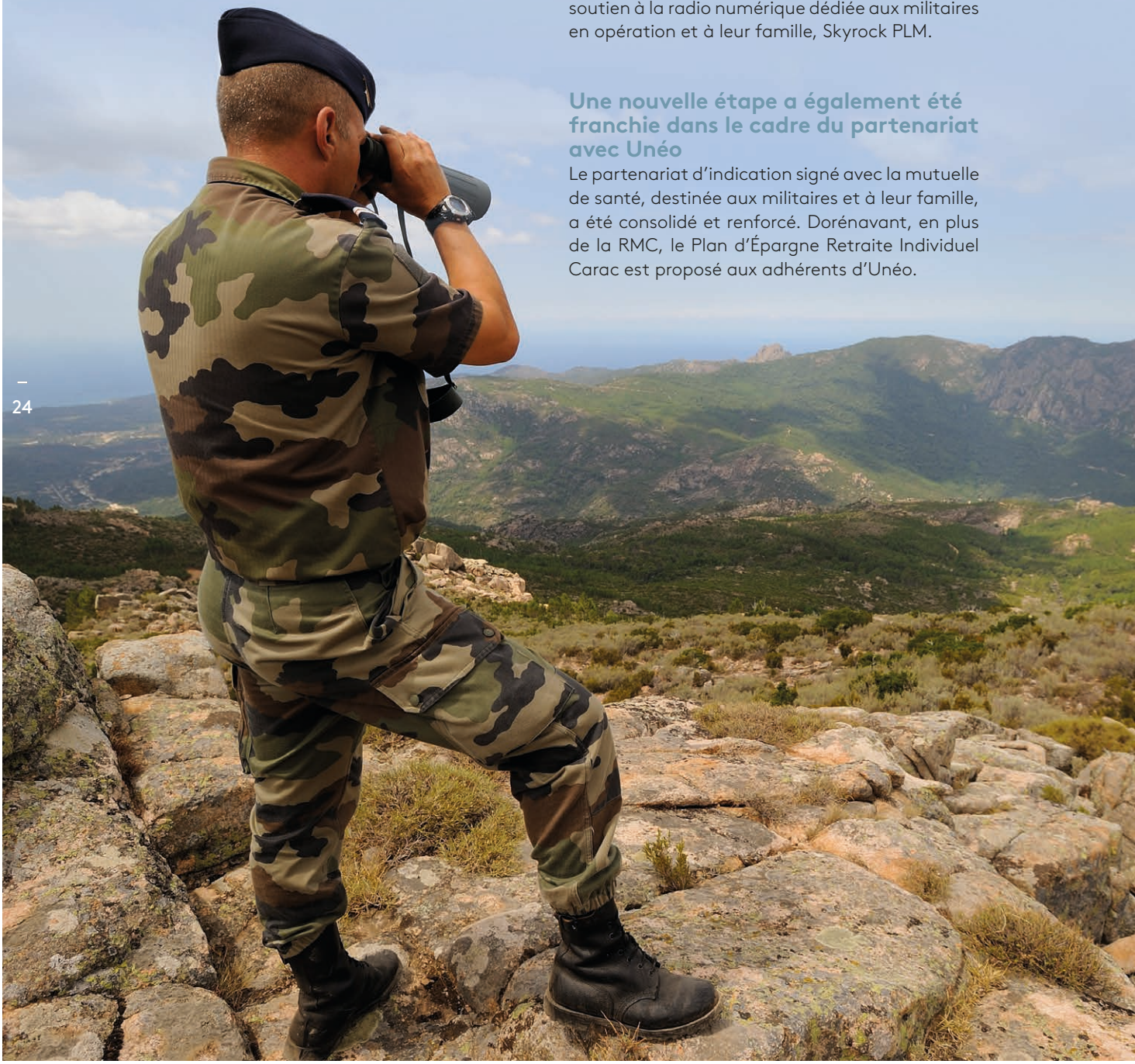

Retour sur les campagnes promotionnelles 2021

Depuis quelques années, la Carac propose à échéances régulières des offres promotionnelles pour recruter de nouveaux adhérents. La réussite de ces opérations et les pics de collecte qui en résultent systématiquement ont été pris en compte dans la conception de la nouvelle gamme, qui pérennise notamment l'absence de frais sur versements.

La preuve en est le succès de l'offre de bienvenue Carac Profiléo lancée début 2021, qui proposait 0 % de frais sur versements et un bonus de 100 euros pour le parrain en cas de souscription. Elle a été plébiscitée par les adhérents, dynamisant la collecte dans un contexte sanitaire pourtant peu favorable.

Autre opération promotionnelle concluante sur 2021, l'offre lancée de juillet à décembre sur le contrat RMC, qui proposait également l'absence de frais sur versements. Une manière pour la Carac de montrer à quel point elle est attachée à offrir aux militaires le meilleur service possible, à des conditions préférentielles.

Enfin, l'année 2021 a aussi vu la mutuelle, pour la première fois, tester la prospection en ligne, avec une campagne de webmarketing sur Google. Un pilote concluant, qui a permis à la Carac de toucher plusieurs centaines de nouveaux prospects intéressés par ses services.

RMC – Skyrock PLM

En 2021, dans le cadre de son partenariat avec la radio numérique Skyrock Pour Les Militaires, la Carac a participé à deux émissions « Spéciale combattants » en mai et décembre 2021.
Avec notamment **Xavier Carpentier,** responsable de la Zone Centre à la Carac, qui a répondu sur Skyrock PLM aux questions des auditeurs sur le droit à réparation des Combattants et le témoignage de **Marion Buchet,** administratrice de la Carac, et de **Cédric Travers,** adhérent et sportif de haut niveau soutenu par la mutuelle.

radiofrance

La Carac prend la parole dans les médias

Entre novembre et décembre 2021, la Carac s'est exprimée dans les médias à travers une campagne radio qui a pris la forme de spots et d'un sponsoring d'émissions, accompagnés par un dispositif de communication digitale. L'opération, qui faisait suite au lancement courant 2021 de la nouvelle gamme d'assurance vie de la Carac, se poursuivra en 2022. Très bien accueillie par le réseau et les adhérents interrogés, cette campagne a développé la notoriété de la mutuelle et fait rayonner ses valeurs auprès des nouveaux publics qu'elle souhaite toucher.

Être à la Carac, c'est avant tout donner du sens à mes investissements en construisant le monde de demain.

Voilà pourquoi j'ai choisi la Carac.

François Hoguet, 38 ans, est adhérent de la Carac et délégué depuis mai 2021 pour un premier mandat en région Île-de-France. Il nous explique les raisons de son engagement dans la vie de la mutuelle.

1 Pourquoi être devenu délégué ?

F.H. J'avais à cœur de m'impliquer dans la vie de la Carac, afin de ne pas seulement « consommer » des services, mais aussi de porter auprès des instances de la mutuelle la voix de ma génération, et de celle de mes enfants, également adhérents. Sensible aux valeurs que véhicule la Carac, je veux aussi contribuer à les faire vivre.

2 Qu'est-ce qui caractérise pour vous la gestion financière de la Carac ?

F.H. Sa constance et sa performance dans la durée sont deux éléments majeurs à mes yeux, tout comme le fait qu'elle réinvestit son résultat dans sa structure. Ses ratios de solvabilité reflètent, en outre, une solidité financière qui constitue un gage de confiance pour l'adhérent que je suis.

3 En quoi la notion d'épargne responsable est-elle importante ?

F.H. Je suis convaincu qu'il est possible de constituer un capital à transmettre à ses enfants tout en contribuant à édifier le monde dans lequel ils évolueront. Avec la Carac, je sais que mon investissement a un sens et une utilité sociétale, qu'il sera investi dans le respect de l'environnement et de certaines valeurs. Pour moi, cela fait une grande différence.

◆◆◆ **François Hoguet**
adhérent et délégué de la Carac

Une stratégie d'investissement garante du patrimoine des adhérents.

Dans un environnement économique porteur de défis multiples – du retour de l'inflation à la persistance des taux bas –, la Carac a misé en 2021 sur une gestion prudente et avisée.

Un contexte marqué par la croissance et l'inflation

En 2021, dans la continuité de 2020, la Carac a maintenu le cap d'une gestion prudente pour ses investissements. Le contexte économique, dopé par la vaccination, a été celui d'un rattrapage spectaculaire dans tous les pays développés, phénomène qui s'est assorti du retour de l'inflation à un niveau inédit depuis des décennies. Une augmentation des prix notamment liée à l'envolée des tarifs de l'énergie et de certaines matières premières et qui s'est encore accentuée début 2022 avec le conflit en Ukraine.

Des taux qui restent bas

L'impact de ces tendances sur les marchés financiers a été pluriel. Les taux d'intérêt sont sortis de la zone négative mais restent bas, maintenant les conditions d'investissement à des niveaux peu attractifs. Face à cette situation, la Carac a délibérément réduit son exposition obligataire en 2021, tout en augmentant sa quote-part d'obligations gouvernementales.

Saisir les opportunités

Les marchés actions ont, de leur côté, enregistré des performances remarquables sur les places occidentales, certains indices battant même des records historiques. Avec, cependant, des différences sectorielles assez marquées, les technologies et le secteur bancaire étant les grands gagnants de l'année. Pour sa part, la Carac a commencé l'année 2021 par quelques mouvements de vente visant à réaliser et à sécuriser son programme de plus-values, puis a su capter les phases de volatilité des marchés pour réinvestir sur des secteurs à fort potentiel comme la santé.

Siège de la Carac à Neuilly-sur-Seine.

L'ISR monte en puissance

La Carac, forte de ces décisions stratégiques et de sa solidité financière, aborde l'année 2022 avec la ferme intention de continuer à investir en protégeant au mieux les intérêts de ses adhérents. Avec un engagement toujours plus fort en faveur de l'Investissement Socialement Responsable, dont la quote-part s'accroît chaque année au sein du portefeuille de la mutuelle.

Notre gestion prudente et avisée nous permet d'aborder l'avenir sur des bases solides et de garantir à nos adhérents des placements à la fois efficaces et respectueux de nos valeurs.

Fabrice Hammouche
directeur des investissements

Obligations : réduire le risque

Sur son portefeuille obligataire, la Carac a fait le choix de considérablement réduire ses investissements en 2021, dans le prolongement de 2020. Les obligations, qui représentent environ 70 % de son portefeuille, bénéficient, certes, d'une timide remontée des taux, mais celle-ci ne suffit pas, pour l'heure, à les rendre aussi attractives que par le passé. La mutuelle a donc réduit son exposition en matière de risque crédit, privilégiant seulement deux segments d'investissement : les dettes gouvernementales européennes, d'une part, et les obligations à haut rendement *(high yield)*, d'autre part, afin de diversifier son portefeuille et de réduire sa volatilité. Une stratégie qui a donné à la Carac les moyens de profiter de points d'entrée intéressants début 2022.

Actions : capter les phases de volatilité du marché

Début 2021, la Carac envisageait une stratégie d'investissement privilégiant les marchés actions plutôt que les marchés obligataires. La mutuelle a cependant dû se montrer à la fois prudente et opportuniste car, après un début d'année marqué par quelques mouvements de vente, elle a fait face à une hausse quasi continue des places boursières. Une situation qui a rendu les réinvestissements difficiles. Elle a su, cependant, capter certaines phases de volatilité des marchés en investissant dans des secteurs à haut potentiel mais actuellement moins cotés, à l'image de la santé. Pour autant, la mutuelle a pleinement bénéficié de la valorisation des marchés et ses plus-values latentes ont fortement augmenté sur 2021. Elle a également profité des niveaux de valorisation élevés pour investir dans des instruments de couverture qui lui permettront de mieux résister en cas de retournement des marchés.

Perspectives de l'immeuble Canopée
après les travaux prévus dans le 15ème arrondissement de Paris.

Immobilier : valoriser les actifs

En matière d'immobilier, la Carac a continué à investir en 2021, dans la lignée de la décision prise en 2020 d'augmenter son allocation stratégique sur ce portefeuille. Elle a tout d'abord mis en œuvre son programme d'arbitrage en cédant deux immeubles résidentiels parisiens dans d'excellentes conditions. La mutuelle a ensuite réinvesti dans plusieurs opérations de bureaux en format *club deal*, à Lyon mais aussi à Paris, avec notamment une opération importante dans le 15e arrondissement. Enfin, elle a poursuivi ses projets en termes d'asset management, avec d'ambitieux chantiers de revalorisation de ses actifs et une campagne active de commercialisation.

Des critères extra-financiers de plus en plus présents dans les portefeuilles

La prise en compte croissante des critères extra-financiers, dits aussi ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), constitue un axe de travail majeur pour la Carac, qui enregistre sur ces points une progression constante des performances de ses portefeuilles. La mutuelle affiche ainsi d'excellents scores extra-financiers par rapport aux principaux indices de place grâce, d'une part, à l'amélioration des pratiques des sociétés qui composent son portefeuille et, d'autre part, à sa démarche volontaire en termes d'investissements responsables.

Sur la thématique « climat », l'année 2021 se révèle plus que satisfaisante en matière d'investissement. L'intensité carbone du portefeuille obligataire de la Carac s'est maintenue, un résultat plutôt positif dans un contexte de forte reprise de l'activité économique, où le score du *benchmark* de référence a augmenté. Pour contenir l'augmentation des émissions embarquées dans ses portefeuilles, la mutuelle a notamment choisi de céder un certain nombre d'émetteurs trop fortement contributeurs. Enfin, elle a intégré dans ses travaux ORSA(1) de l'exercice 2021 des stress tests sur cette thématique du climat.
En 2021, la Carac a également confirmé ses engagements en matière d'exclusion. Après avoir abaissé en 2020 le seuil d'exclusion de l'univers d'investissement de 30 % à 20 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires provient de l'extraction ou de l'utilisation du charbon, la Carac a fixé ce seuil à 10 %. Ce renforcement positionne la Carac parmi les meilleures pratiques françaises assurantielles.

Il y a deux ans, la Carac s'était engagée à réaliser chaque année une enveloppe d'investissements thématiques à portée sociale ou environnementale, de l'ordre d'environ 100 millions d'euros : un objectif largement dépassé en 2021 avec plus de 130 millions d'euros investis. Le principe est simple et consiste à prêter à des entreprises qui, en contrepartie, financent des projets sur des thématiques sociales ou environnementales, comme la transition énergétique ou la santé.

Voir le Rapport d'investissement ESG et de transition énergétique
www.carac.fr

Un contrôle des risques renforcé, au plus près des métiers

Une mutuelle comme la Carac est exposée à quatre univers de risques : les risques financiers (taux, devises, actions, défaut, immobilier, etc.), les risques assurantiels (rachat, longévité, tarification,...), les risques stratégiques (climat, image et réputation, pandémie, cyberattaque,...) et, enfin, les risques opérationnels liés aux processus exécutés par ses collaborateurs. L'ensemble de ces risques fait l'objet de cartographies assorties de plans d'action pour optimiser et maintenir un dispositif de gestion des risques efficace. C'est dans ce cadre que la Carac a activé dès le début de la crise sanitaire son Plan de continuité d'activité (PCA). Toujours d'actualité, ce PCA a su s'adapter tout au long de l'année 2021 en fonction de l'évolution de la situation épidémique et des mesures gouvernementales.

L'actualité 2021 a vu la définition d'une cartographie des risques de fraude et de corruption, élaborée sur la base d'une quinzaine de scénarios qui ont permis de mieux appréhender les enjeux pour bâtir des plans d'action. Enfin, suite à la mise en place du dispositif RCP1 (relais de contrôle permanent de niveau 1) en 2020, la Carac a renforcé la démarche avec la création de nouveaux relais de contrôle au sein des services, un réseau qui compte déjà une quinzaine d'interlocuteurs. Cette organisation vertueuse permet de consolider dans une base unique les contrôles de l'ensemble des relais et d'en réaliser une présentation chaque trimestre.

228 %
Ratio de solvabilité au 31/12/2021

En hausse par rapport à 2020, le ratio de solvabilité de la Carac a bénéficié en 2021 de la hausse conjointe des marchés actions et taux, mais aussi des bons résultats de la mutuelle.

(1) Évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Travailler à la Carac, c'est avant tout **être à l'écoute** des besoins de nos **adhérents** et savoir les **accompagner** tout au long de leur vie.

Voilà pourquoi je suis fier d'être à la Carac.

Jérémy Dailly, responsable commercial de la zone Hauts-de-France, travaille à la Carac depuis huit ans. Il nous raconte son métier et sa conception du service aux adhérents.

1 Quel poste occupez-vous à la Carac ?
J. D. J'ai d'abord été conseiller mutualiste avant de devenir Responsable de la zone Hauts-de-France en 2019. Celle-ci compte 15 collaborateurs répartis sur cinq points de vente.

2 En quoi le fait de travailler à la Carac vous rend-il fier ?
J. D. Ma mission consiste à délivrer la prestation la plus qualitative possible dans le respect des valeurs de la Carac. Nous offrons les mêmes services à tous nos adhérents, quels que soient leurs moyens : une égalité de traitement très importante à mes yeux. J'ai aussi la satisfaction de me sentir utile, grâce à notre expertise métier et à notre démarche de conseil, qui nous permettent de proposer des solutions d'avenir concrètes. Enfin, je suis fier d'exercer mon métier dans une mutuelle à taille humaine, un des autres atouts de la Carac que nos adhérents plébiscitent.

3 Comment entretenez-vous la relation avec les adhérents ?
J. D. La recette tient en deux mots : conseil et proximité. Notre connaissance technique et notre expérience nous positionnent comme des acteurs de premier plan pour détecter les besoins et proposer les solutions adaptées à nos adhérents. Notre accompagnement sur le terrain, en agence ou lors de nos permanences, nous rend accessibles à tous, quelles que soient les contraintes de chacun. Cette adaptabilité favorise une relation de long terme avec nos adhérents.

◆◆◆ **Jérémy Dailly**
collaborateur de la Carac

En digital ou en présentiel, maintenir la proximité pour garantir la qualité de service.

En agence ou chez soi, avec un conseiller ou en autonomie : la Carac propose désormais à ses adhérents de nombreuses manières d'interagir, en fonction des besoins de chacun. Une relation client qui conjugue habilement proximité et digital, expertise et qualité de service.

Agence d'Amiens ouverte en 2021

Le maillage territorial est important à la Carac. En 2021, la mutuelle a encore renforcé son service de proximité avec le déménagement de l'agence d'Amiens (Somme) dans le centre historique de la ville, offrant dans un espace de 200 m² des bureaux et une salle de conférence avec un confort optimal pour nos adhérents.

Malgré la crise et les restrictions sanitaires, le réseau d'agences de la Carac est resté ouvert, dans le respect de règles strictes garantissant la sécurité tant des collaborateurs que des visiteurs. Prise de rendez-vous systématique, contrôle des flux et gestes barrières, tout a été mis en place pour que la mutuelle continue à être présente physiquement aux côtés des adhérents qui le souhaitaient. Pour les autres, la Carac a proposé des entretiens à distance, par visioconférence ou par téléphone. Une formule rendue possible par la digitalisation des processus, à l'image du parcours d'adhésion 100 % dématérialisé.

Ces nouvelles fonctionnalités, loin de faire concurrence au réseau, ont au contraire enrichi la relation client : aujourd'hui, un prospect ou un adhérent sait qu'il peut interagir de multiples façons avec la Carac, que ce soit en direct avec un conseiller ou en autonomie. Les équipes commerciales ont habilement pris le virage digital et utilisé ces nouveaux outils, avec à la clé d'excellents résultats puisque près de 14 000 nouvelles garanties ont été souscrites en 2021, un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes. Avec en prime la satisfaction de voir arriver un public plus jeune : pour preuve, 65 % des nouveaux adhérents de 2021 ont moins de 60 ans.

Collaboratrice du réseau commercial à l'agence d'Amiens.

Conseil personnalisé, services digitalisés et conditions tarifaires avantageuses : le trio gagnant de la Carac.

L'écoute et la relation client sont dans l'ADN de la Carac. La mutuelle met un point d'honneur à délivrer un service de qualité à ses adhérents. Parce que rien ne remplace le contact humain, celui-ci reste central dans la démarche de la Carac, que la rencontre entre le conseiller et l'adhérent ait lieu en distanciel ou en présentiel.

Le réseau commercial a réalisé plus de 36 241 rendez-vous durant l'année 2021 sur tout le territoire, en distanciel et surtout en présentiel, dans les 50 agences et points conseils de la Carac et, grâce à nos conseillers mutualistes itinérants, à domicile aussi et dans des permanences.

En 2021, avec sa nouvelle gamme d'assurance vie, la mutuelle a ajouté un point clé à son argumentaire en supprimant les frais sur versements : un avantage traditionnellement mis en avant par les organismes ne proposant que des services en ligne.

Le conseil personnalisé est un autre élément différenciant de la Carac. Les équipes commerciales sont formées régulièrement pour avoir une expertise forte sur les domaines métier en retraite, épargne et prévoyance. Cette valeur ajoutée sert aussi les populations ayant des problématiques spécifiques : par exemple, des formations ont été dispensées dans le réseau commercial sur les éléments techniques à maîtriser dans cet environnement, à savoir les mécanismes d'aide sociale et leur contre-indication possible avec d'éventuels placements.

Peu d'organismes financiers sont capables de proposer à la fois 0 % de frais sur versements, des points de vente physiques et un conseil personnalisé, en agence comme à distance.

◆◆◆ **Mickael Suet**
responsable du réseau commercial

L'année 2021 a vu le déploiement d'un nouvel outil de CRM (*Customer Relationship Management*) permettant un suivi optimisé des adhérents par le réseau commercial. Ceux-ci ont désormais accès à de nombreux services digitaux qui ont positivement impacté l'activité du réseau : signature électronique, process de souscription dématérialisé, possibilité d'actualiser son profil dans l'espace clients, versements en ligne, etc.

Webinaire

En 2021, deux réunions d'information en ligne, sous la forme de webinaires, ont été organisées. Une expérience réussie pour maintenir la proximité et le rôle de conseil auprès des adhérents et prospects.

Salon des seniors

L'amélioration de la situation sanitaire a permis à la Carac de repartir à la rencontre des adhérents et des prospects lors du Salon des Seniors, du 6 au 9 octobre 2021 à Paris-Porte de Versailles.

La qualité de service toujours améliorée

La Carac place la satisfaction de ses adhérents au premier rang de ses priorités. La mutuelle a mené de grands chantiers afin de moderniser les outils de gestion des contrats. Ainsi, le projet Workflow Gestion a été lancé en 2020 pour apporter des gains en matière de réactivité, de traçabilité et de qualité. Depuis septembre 2021, cinq processus ont été mis en production pour fluidifier et accélérer le traitement des actes suivants : l'adhésion, le rachat, le rachat partiel programmé, la renonciation, le versement programmé, le règlement des capitaux en cas de vie (liquidation) et l'arbitrage. Les courriers de relance sont également automatisés, avec à la clé un meilleur suivi des dossiers par le service gestion, au bénéfice des adhérents.

[CUSTPLACE]

Les adhérents témoignent de leur satisfaction

★★★★★

Je suis particulièrement satisfaite de la réactivité des services de la Carac malgré la crise sanitaire. Je recommande vivement cette compagnie que je trouve sérieuse et à l'écoute de ses clients.

★★★★★

35 années de relations toujours excellentes, satisfait à chacune de mes relations, avec beaucoup d'amabilité.

Collaborateurs du service gestion.

Les adhérents plébiscitent la gestion profilée

Dans le cadre de sa nouvelle gamme d'assurance vie et de ses garanties Carac Épargne Patrimoine et Carac Épargne Génération, la Carac permet à l'adhérent d'accéder à une gestion profilée beaucoup plus diversifiée basée sur une palette d'unités de compte étendue en 2021. Opter pour une gestion profilée, comme 80 % des adhérents ayant souscrit en 2021, c'est l'assurance d'être guidé par les experts de la Carac, qui sélectionnent avec rigueur les meilleures allocations en fonction des profils d'investisseurs. À travers cette nouvelle gamme, et pour la première fois dans l'histoire de la Carac, les mineurs peuvent aussi être titulaires d'un contrat multisupports en bénéficiant d'une gestion profilée avec le contrat Carac Épargne Génération.

33,09 %

des capitaux décès ont été réinvestis à la Carac en 2021 : un ratio significatif, qui témoigne de la confiance de l'entourage des adhérents envers la Carac.

S'adapter au mode de vie et aux attentes des adhérents.

Initiée en 2020, la dématérialisation des processus d'adhésion a passé la vitesse supérieure en 2021. Cette transformation numérique, doublée d'une présence accrue sur internet, s'est révélée particulièrement décisive pour maintenir l'activité dans le contexte de la crise sanitaire.

La Carac s'est attachée, ces dernières années, à digitaliser la gestion administrative des dossiers et l'adhésion elle-même. Objectif : faire gagner du temps au conseiller et lui permettre d'être plus centré sur son contact avec l'adhérent. Il ne s'agit pas de dématérialiser la relation, mais bien de supprimer les tâches bureaucratiques répétitives tout en fiabilisant certaines opérations grâce à des outils informatiques à la pointe de la technologie. Une évolution nécessaire qui s'est révélée très utile dans le cadre de la crise sanitaire. En agences, en visioconférence ou par téléphone, les canaux de communication et de contractualisation sont donc aujourd'hui pluriels et s'adaptent aux souhaits et besoins de chacun.

De nouvelles fonctionnalités digitales en 2021

La Carac propose donc désormais à ses prospects et adhérents un parcours d'adhésion 100 % dématérialisé, en présentiel ou à distance mais toujours en relation avec les conseillers du réseau commercial : en 2021, 76 % des nouvelles adhésions se sont faites de cette manière. Le processus est également « sans papier » pour les équipes en interne, ce qui permet un réel gain de productivité et une sécurisation des procédures. Depuis novembre 2021, la Carac propose même un parcours d'adhésion dématérialisé spécifique aux personnes représentées mineures ou sous curatelle. Autre nouveauté 2021, l'arrivée de la signature électronique est venue enrichir la palette des services : elle permet notamment de parapher à distance les documents d'adhésion.

Autre fonctionnalité proposée, la possibilité d'effectuer des versements en ligne en toute autonomie pour l'adhérent depuis son espace personnel sur carac.fr. Le versement en ligne est disponible pour la plupart des produits, notamment la RMC. Ce service est déjà plébiscité par les adhérents, avec une collecte de plus de 13 millions d'euros réalisée par ce biais en 2021.

Dans leur espace personnel sur carac.fr, les adhérents peuvent aussi désormais effectuer en ligne de nombreuses opérations de mise à jour et télécharger des pièces justificatives.

Le digital, vecteur d'image

En février 2021, le site internet de la Carac a, dans le prolongement des travaux de la plateforme de marque, adopté un nouveau positionnement en phase avec les nouvelles orientations stratégiques.

Toujours dans la logique de la transformation digitale, le magazine *Carac mag* est désormais dématérialisé et accessible sur le site carac.fr.

La Carac est présente sur les réseaux sociaux

@carac.epargne
3 597 abonnés

@carac_epargne
593 abonnés

@carac
2 185 abonnés

Une évolution des abonnés sur LinkedIn en 2021
+124,3 %

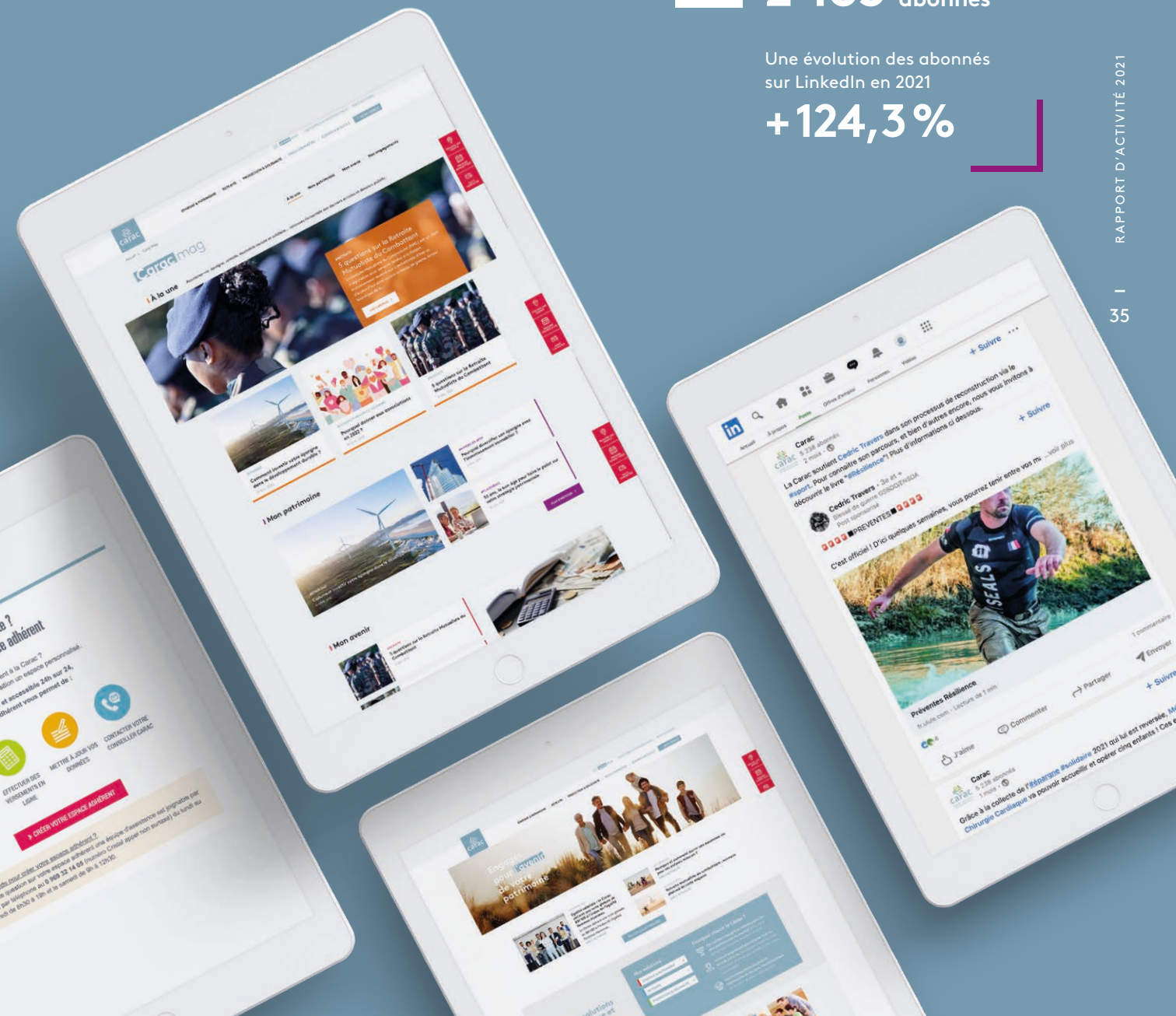

Travailler à la Carac, c'est s'engager jour après jour pour une mutuelle proche de ses adhérents comme de ses équipes.

Voilà pourquoi nous avons choisi la Carac.

Comment ses collaborateurs perçoivent-ils la Carac ? Points de vue croisés avec France Inglese, trente-quatre ans de maison, et Sébastien Witt, qui a rejoint la mutuelle il y a tout juste un an.

« Je travaille à la Carac depuis 34 ans et je ne me suis jamais ennuyée ! Grâce à plusieurs mobilités internes, j'ai découvert plusieurs métiers, de la comptabilité au commercial en passant par la communication. Ce que j'apprécie : le respect et le partage envers les adhérents et entre collègues. Je suis fière d'appartenir à cette belle maison dont l'honnêteté, le sérieux et l'adaptabilité sont reconnus et qui est à l'écoute de son environnement. Cela m'a beaucoup enrichie au fil des ans. Avec tous ces souvenirs collectés sur la mutuelle, on dit de moi que je deviens une trésorière de la mémoire.

France Inglese
collaboratrice à la Vie institutionnelle

« J'avais envie de rejoindre un acteur spécialisé sur l'assurance vie, et la Carac s'est vite imposée : les principes démocratiques de son mode de fonctionnement avec les adhérents me semblent exemplaires. Au-delà de ça, pendant mon processus de recrutement, j'ai ressenti que la Carac était une entreprise à taille humaine, où je serai pris en compte et où l'équilibre vie privée/vie professionnelle est respecté. Cette ambiance de travail qui m'a séduite, j'y évolue désormais au quotidien, dans une équipe jeune et sympathique.

Sébastien Witt
collaborateur au département juridique et conformité

Une entreprise à taille humaine qui a le sens du collectif.

En présentiel ou en distanciel, les collaborateurs de la Carac ont continué à se mobiliser tout au long de 2021 pour rester acteurs de la transformation de leur mutuelle et soutenir des causes sociétales.

Une convention interne 100 % digitale

Les restrictions sanitaires n'ont pas empêché la convention interne 2021 de la Carac d'être un succès, grâce à une ingénieuse organisation en amont qui a permis de conserver intact le sens du collectif. Pendant trois semaines avant la date du 30 juin, une opération de *team building* a ainsi été lancée auprès de l'ensemble des collaborateurs, leur proposant de participer par équipe à un défi ludique, interactif et connecté. Une formule gagnante, mêlant challenge sportif et *escape game* virtuel, qui a mobilisé les salariés en vue de l'événement. Le jour J, la convention s'est tenue à distance, à travers un véritable plateau télé réunissant plus de 30 collaborateurs qui ont, à cette occasion, décrypté pour leurs collègues les avancées du plan stratégique « Ambition 2030 ». L'émission était retransmise en direct, grâce à un important dispositif digital mis en place spécialement pour l'occasion.

Un automne de courses solidaires

Comme chaque année, et malgré la pandémie, des collaborateurs de la Carac ont participé dès que cela a été possible à des courses solidaires, avec comme objectif de récolter des fonds pour des causes qui leur tiennent à cœur. Entre septembre et décembre 2021, 30 sportifs amateurs et chevronnés se sont ainsi retrouvés sous les couleurs de la mutuelle pour participer aux Foulées de l'Assurance et au semi-marathon de Paris. Ils ont aussi participé à la marche Odysséa ou encore à la course royale du Château de Versailles, dont un tiers des recettes est reversé à la restauration des jardins.

Odysséa 2021 : marcher et courir contre le cancer du sein

Cette année encore, entre le 27 septembre et le 3 octobre, la Carac a participé aux courses Odysséa, à l'occasion desquelles le montant des inscriptions est quasiment intégralement reversé à la lutte contre le cancer du sein. Au programme : 5 kilomètres de marche et au choix 5 ou 10 kilomètres de course, avec en bonus une appli mobile mise à disposition des participants pour mesurer leur temps.

Quand la dynamique sociale accompagne la transformation de l'organisation.

La transformation de la Carac est soutenue par un dialogue social de qualité et une politique de ressources humaines proactive, visant à offrir aux collaborateurs des conditions de travail optimales.

Collaborateurs du département Systèmes d'information.

Agilité, communication et dialogue social

Dès le début de la pandémie de Covid-19, la Carac s'est attachée à proposer à ses collaborateurs des conditions de travail sécurisées, en télétravail comme en présentiel. Ceux-ci ont fait preuve d'une remarquable agilité, continuant à déployer le plan stratégique en s'adaptant à cette nouvelle organisation du travail sans altérer leur performance opérationnelle. Une réussite qui doit beaucoup à des actions de communication interne pertinentes et régulières, qui ont permis aux collaborateurs de garder le lien social, mais aussi aux nombreuses formations d'accompagnement du changement, avec un effort tout particulier sur les bonnes pratiques en matière de management à distance. Des démarches menées dans un climat social de grande qualité, entretenu grâce à des réunions hebdomadaires constructives entre la direction et les partenaires sociaux.

Des accords d'entreprise fondateurs

Grâce au dialogue social dynamique entretenu par la direction et les représentants du personnel, plusieurs accords structurants ont été signés tout au long de l'année 2021. À commencer par l'accord d'entreprise sur la gestion des emplois et des parcours professionnels et la mixité des métiers (GEPPMM) qui pose, pour les années à venir, les bases de la politique de ressources humaines de la mutuelle en matière de formation, d'accompagnement, de parcours des collaborateurs et de dispositifs dédiés aux salariés seniors. Parmi les autres accords signés, citons celui sur le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ou encore celui sur le remboursement des frais professionnels liés au télétravail.

Une mutuelle engagée pour l'égalité femmes-hommes

Pour l'exercice 2021, la Carac a obtenu 89/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes, un score qui reflète l'ambitieuse politique d'équité salariale déployée par la mutuelle.

[CHIFFRES CLÉS]

89/100

score obtenu à l'index de l'égalité femmes-hommes

L'EFFECTIF DE LA CARAC COMPRENAIT [1] :

56 % de femmes

La proportion de femmes atteignant 45 % parmi les cadres.

44 % d'hommes

(1) Au 31 décembre 2021.

Former pour se transformer

Pour accompagner son plan « Ambition 2030 », la Carac déploie une politique de formation ambitieuse, avec en 2021 un budget conséquent qui représente plus de 10 % de sa masse salariale, bien au-delà de l'obligation légale fixée à 1,825 %. La quasi-totalité des collaborateurs ont ainsi bénéficié d'une formation à la conduite du changement. Confrontés à l'obligation d'encadrer leurs équipes en télétravail, les managers de la Carac ont également été sensibilisés aux bonnes pratiques en matière de management à distance. Enfin, le réseau commercial a vu ses compétences patrimoniales renforcées par un plan de formation en trois temps, d'avril à septembre 2021.

10 141

heures de formation

99 %

des salariés (hors gardiens/gardiennes d'immeuble) **ont suivi une formation LCB-FT sur l'année 2021**

Recruter aujourd'hui les talents de demain

La réussite du plan stratégique passe aussi par le fait d'attirer les talents qui feront la Carac de demain. Sur l'année 2021, le volume de recrutements reste élevé avec 86 nouvelles arrivées, dont 60 en CDI : une dynamique qui a permis à la mutuelle de dépasser, pour la première fois de son histoire, le seuil des 400 salariés. Parallèlement, face aux difficultés du marché de l'emploi, la Carac travaille sur sa marque employeur afin de renforcer son attractivité et ainsi faire la différence auprès des candidats. À ce titre, elle s'attache à mettre en lumière les valeurs qu'elle défend, les avantages en termes de qualité de vie au travail et la dynamique du projet « Ambition 2030 », ce dernier se révélant un véritable atout dans le processus de recrutement.

60

recrutements en CDI

35 ans

d'âge moyen pour les candidats recrutés en 2021

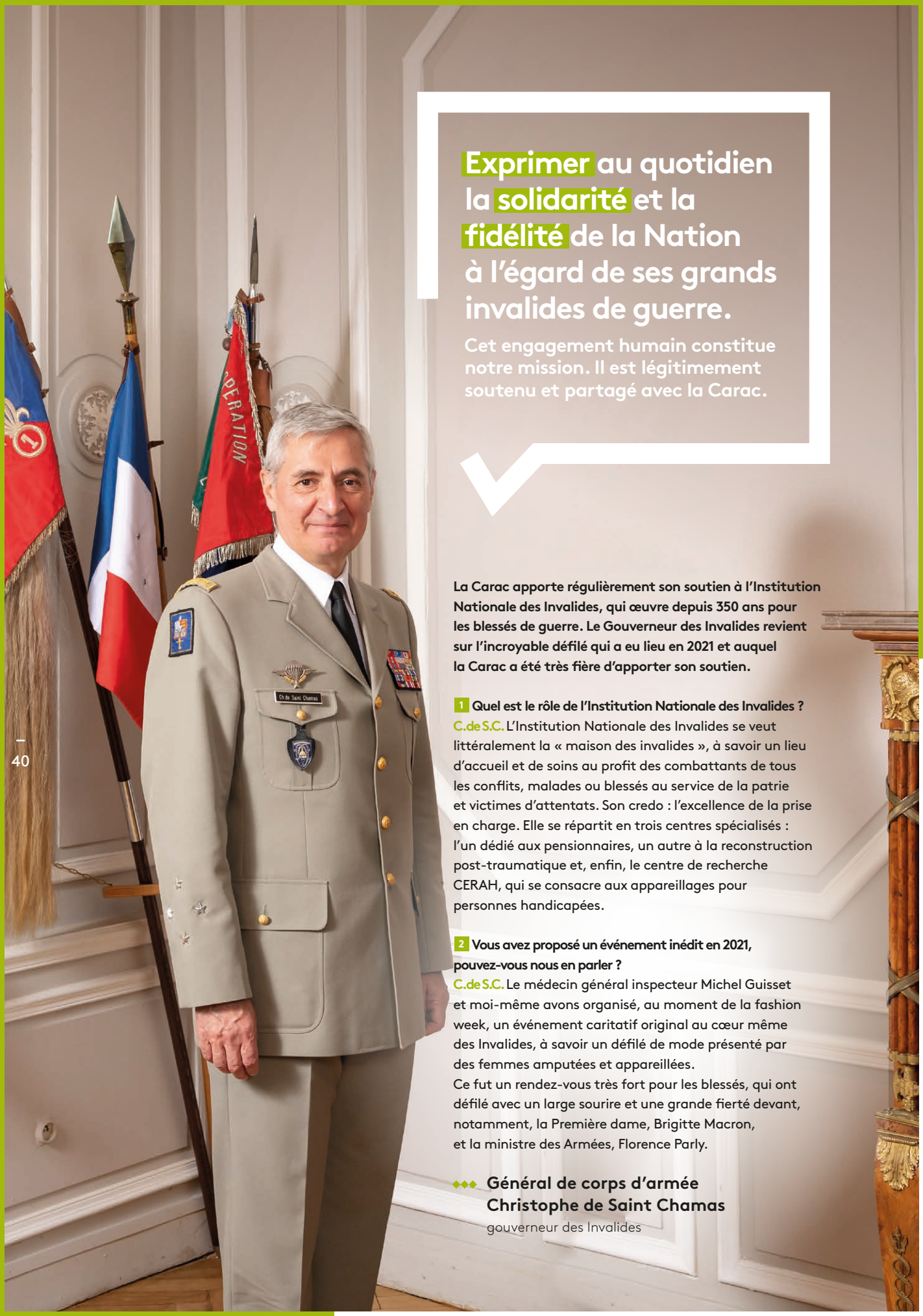

Exprimer au quotidien la solidarité et la fidélité de la Nation à l'égard de ses grands invalides de guerre.

Cet engagement humain constitue notre mission. Il est légitimement soutenu et partagé avec la Carac.

La Carac apporte régulièrement son soutien à l'Institution Nationale des Invalides, qui œuvre depuis 350 ans pour les blessés de guerre. Le Gouverneur des Invalides revient sur l'incroyable défilé qui a eu lieu en 2021 et auquel la Carac a été très fière d'apporter son soutien.

1 Quel est le rôle de l'Institution Nationale des Invalides ?
C.de S.C. L'Institution Nationale des Invalides se veut littéralement la « maison des invalides », à savoir un lieu d'accueil et de soins au profit des combattants de tous les conflits, malades ou blessés au service de la patrie et victimes d'attentats. Son credo : l'excellence de la prise en charge. Elle se répartit en trois centres spécialisés : l'un dédié aux pensionnaires, un autre à la reconstruction post-traumatique et, enfin, le centre de recherche CERAH, qui se consacre aux appareillages pour personnes handicapées.

2 Vous avez proposé un événement inédit en 2021, pouvez-vous nous en parler ?
C.de S.C. Le médecin général inspecteur Michel Guisset et moi-même avons organisé, au moment de la fashion week, un événement caritatif original au cœur même des Invalides, à savoir un défilé de mode présenté par des femmes amputées et appareillées.
Ce fut un rendez-vous très fort pour les blessés, qui ont défilé avec un large sourire et une grande fierté devant, notamment, la Première dame, Brigitte Macron, et la ministre des Armées, Florence Parly.

◆◆◆ **Général de corps d'armée Christophe de Saint Chamas**
gouverneur des Invalides

Une mutuelle engagée pour un monde plus solidaire.

Épargne solidaire, placements responsables, mécénat : la Carac se mobilise sur tous les fronts et agit pour concrétiser ses valeurs mutualistes. En 2021, la mutuelle a poursuivi sa collecte au profit d'associations partenaires, tout en lançant une gamme d'assurance vie investie sur des thématiques sociétales et environnementales.

Un autre regard sur le handicap

Organisé le 29 septembre 2021, ce défilé de femmes et d'hommes amputés et appareillés traduit la volonté conjointe du ministère des Armées et de l'Institution Nationale des Invalides d'offrir un autre regard sur le handicap et sur le courage.
L'événement a eu lieu en présence de Florence Parly, ministre des Armées, et de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, ainsi que de Brigitte Macron.
La Carac, qui a déjà soutenu par le passé l'Institution Nationale des Invalides, a souhaité s'associer à cet événement caritatif en lien avec ses engagements de solidarité et d'inclusivité.

INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES

La Carac donne du sens à l'épargne de ses adhérents

En 2021, la Carac a intensifié ses actions pour contribuer à construire un monde en phase avec ses valeurs. Historiquement engagée dans l'épargne solidaire, la mutuelle a collecté l'an dernier plus de 219 000 euros au bénéfice de ses six associations partenaires.

Par ailleurs, elle a lancé une nouvelle gamme d'assurance vie intégrant des unités de compte investies dans des secteurs qui ont du sens pour les épargnants : écologie, santé, bien-vieillir, etc. Avec ces supports, la Carac propose à ses adhérents d'investir utile et d'agir pour le bien commun, tout en se constituant un patrimoine.

Enfin, les actions de mécénat se sont poursuivies tout au long de l'année, aux côtés de plusieurs organisations et personnalités soutenues de longue date par la Carac, du Festival ODP à l'Institution Nationale des Invalides, en passant par le sportif Cédric Travers et l'association des Voiles bleues pour la planète. Elle appuie également le fonds de dotation Kerpape dans son projet ambitieux et innovant de futur lieu d'accueil pour aidants.

Centre mutualiste de rééducation et de réadaptation fonctionnelles Kerpape à Ploemeur (56)

L'épargne solidaire, comment ça marche ?

Depuis 2004, la Carac propose à ses adhérents, détenteurs de certains contrats d'assurance vie, d'affecter directement 1 % des versements de leur épargne à une cause leur tenant à cœur, au choix parmi les six associations partenaires de la mutuelle.

L'épargne solidaire ne connaît pas la crise

La pandémie de Covid-19 n'a pas ralenti l'élan de générosité des adhérents de la Carac. La mutuelle a ainsi collecté en 2021 la somme globale de 219 325,58 euros à travers le mécanisme solidaire en option dans plusieurs de ses offres d'assurance vie, et grâce à l'engagement de son partenaire Tikehau IM. Un montant qui approche celui de 2018 et démontre l'intérêt que revêtent pour les adhérents la finance responsable et les projets soutenus par les associations partenaires. Depuis le lancement de la nouvelle gamme en juin 2021, les adhérents peuvent aussi souscrire cette option solidaire dans les deux nouveaux contrats d'assurance vie Carac Épargne Patrimoine et Carac Épargne Solidaire, cette dernière proposant aussi une option Épargne Handicap.

Cet engagement dans la durée auprès des six associations partenaires permet à ces dernières de réaliser leurs projets et de mener des démarches de long terme. Par exemple, sur la problématique d'insertion, largement aggravée par la crise sanitaire, l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage et ses 2 300 bénévoles ont remis sur le chemin de l'emploi plus de 3 600 personnes tout au long de l'année 2021, notamment grâce à la contribution des dons des adhérents Carac qui se sont montés à 29 040 euros.

Quant au partenariat avec APF France handicap, il a permis en 2021 à 235 enfants et adultes en forte, voire totale, dépendance, de partir en vacances. La coopération entre la mutuelle et l'association a également pris un tour nouveau avec l'organisation par la Carac de sept webinaires auprès des familles et professionnels du réseau d'APF France handicap. L'objectif est d'apporter du conseil et d'accompagner les personnes vulnérables et leurs proches sur le sujet de l'épargne handicap.

[LES ASSOCIATIONS]

soutenues par la Carac et ses adhérents

219 326 €
montant total des dons en 2021

APF France handicap
39 062 €

Arc-En-Ciel
39 940 €

Mécénat Chirurgie Cardiaque
56 833 €

ODP
28 403 €

Solidarités Nouvelles face au Chômage
29 040 €

Unapei
26 048 €

Kerpape : un futur lieu d'accueil pour les aidants

La Carac soutient le fonds de dotation Kerpape dans son ambitieux projet de futur lieu d'accueil pour aidants, à travers une dotation de 150 000 euros sur trois ans. L'objectif est la création d'une maison d'accueil des familles sur le site du Centre de Kerpape, avec des offres de soins spécialisées et de nouveaux modes de prise en charge.

La Carac au Festival ODP

En 2021, la Carac était à nouveau mécène du Festival ODP, organisé au profit des pupilles orphelins des sapeurs-pompiers de France. La mutuelle, qui disposait d'un stand avec une borne-photo à disposition des festivaliers, a réalisé à l'occasion de l'événement des interviews de plusieurs personnalités dont Camélia Jordana et Gaëtan Roussel, qui ont été diffusées sur ses réseaux sociaux.

Les écuries de Madée : objectif Paris 2024

Parce qu'elle partage les valeurs véhiculées par l'équitation, la Carac soutient depuis plusieurs années les cavalières des écuries de Madée, Cyrielle et Soizic Lefèvre, plusieurs fois médaillées en concours complet au niveau français et européen. La mutuelle sera présente aux côtés de Cyrielle dans sa préparation aux Jeux Olympiques 2024.

[LA CARAC SOUTIENT LES MILITAIRES BLESSÉS DANS LEUR RECONSTRUCTION]

Cédric Travers : les Invictus Games 2023 en ligne de mire

Grand sportif depuis toujours, le sergent-chef Cédric Travers, sous-officier à l'École nationale des sous-officiers d'active, se prépare en 2022 pour les sélections des Invictus Games 2023, notamment dans la catégorie cyclisme. S'il souffre toujours de stress post-traumatique, il se reconstruit peu à peu grâce à un entraînement intensif qui lui a permis de participer à différentes compétitions sportives civiles et militaires.

Des Voiles bleues pour la planète

La Carac soutient l'association des Voiles bleues pour la planète, qui accompagne des militaires blessés dans leur reconstruction à travers la pratique de courses à la voile en équipage. Le 22 mai 2021, l'association a inauguré le voilier de course Mini 6,50 « Résilience », qui lui servira à organiser des sorties en mer pour les militaires blessés et les familles endeuillées.

Descente de la Loire en kayak

La Carac a également soutenu Pascal D., officier commando de l'armée de l'Air, dans sa descente de la Loire en kayak de Roanne à Saint-Nazaire, soit 750 kilomètres. Ce projet est pour lui un moteur de reconstruction suite à une blessure psychique de guerre, par l'immersion en pleine nature, le travail en équipe et le dépassement de soi.

Fondation d'entreprise Carac : prorogation jusqu'en 2024.

Créée en 2011 et prorogée en 2021 pour trois années supplémentaires, la Fondation d'entreprise Carac a pour mission de transmettre la mémoire et l'Histoire afin d'éveiller l'esprit civique auprès du grand public, et notamment chez les plus jeunes. À travers les actions qu'elle soutient, la fondation s'attache également à faire preuve de solidarité envers les combattants d'hier et d'aujourd'hui.

2021 : une année charnière

La Fondation d'entreprise Carac a été créée en 2011 pour une durée de dix ans. En 2021, le Conseil d'administration de la Carac a approuvé sa prorogation pour une durée de trois ans jusqu'au 19 novembre 2024.

Lors de son Conseil d'administration du 18 novembre 2021, les membres de la Fondation d'entreprise Carac ont approuvé à l'unanimité les modifications des statuts permettant cette prorogation. Pierre Lara, déjà administrateur de droit en tant que Président de la Carac, a été élu à l'unanimité, lors de cette séance, Vice-président de la Fondation, succédant ainsi à Claude Tarall.

1,8 million d'euros

C'est le budget alloué par la Carac à sa fondation entre 2011 et 2021 avec plus de 100 projets soutenus.

« La prorogation de la fondation jusqu'en 2024 est une bonne nouvelle pour l'image de la Carac auprès de nos adhérents et partenaires. Son rôle est nécessaire pour rappeler la mémoire de nos anciens et les origines de la mutuelle.

◆◆◆ **Joseph Wiacek**
Président de la Fondation d'entreprise Carac

Retour sur quelques actions majeures

Parmi les actions soutenues par la fondation depuis sa création il y a dix ans, les commémorations de la Première Guerre mondiale ont tenu une grande place. La fondation, parmi les membres fondateurs du groupement d'intérêt public, a été amenée à participer pendant quatre ans aux opérations nationales de commémoration du centenaire, dont la cérémonie du 11 novembre 2018 sous l'Arc de triomphe de Paris retransmise à la télévision, au cours desquelles la France avait convié de nombreux chefs d'État.

Par ailleurs, en partenariat avec la Mission du Centenaire 14-18 et la RATP, la fondation a également soutenu l'adaptation d'une fresque retraçant avec précision la bataille de la Somme, de l'auteur de bandes dessinées Joe Sacco, aux dimensions du couloir de la station du métro parisien Montparnasse-Bienvenüe.

La fondation a soutenu plus de 100 projets sur dix ans.

Jacques Goujat, Président de la fondation de 2011 à 2019, et Joe Sacco, auteur de bandes dessinées, devant la fresque de 134 mètres située dans les couloirs de la station de métro parisienne Montparnasse-Bienvenüe de juillet à août 2014.

Cérémonie du 11 novembre 2018.

[LES PROJETS SOUTENUS EN 2021]

25
dossiers de candidature reçus

15
projets soutenus

180 700 €
versés par le Fondation d'entreprise Carac

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS VERSÉES EN 2021

10 000 €
Vivre malgré eux, ils voulaient rejoindre Charles de Gaulle

10 000 €
Propagande Day, le débarquement sur nos écrans

25 000 €
La beauté du monde

12 000 €
Résistance : le maquis du Limousin

15 000 €
À pas aveugles

2 500 €
Les petits artistes de la mémoire

7 200 €
La reconstitution en 3D des Éparges avant la Grande Guerre

15 000 €
À ceux qui ont laissé une part de vie en Afghanistan

2 000 €
Une Juste au Château du Diable

14 500 €
1945, la tragédie de Royan

20 000 €
La ligne de démarcation, une France coupée en deux

15 000 €
Musée des Troupes de Marine

15 000 €
Les appelés de la guerre d'Algérie, un si long silence

7 500 €
Indochine, quand les femmes entrent en guerre

10 000 €
Il s'appelait Guy Môquet

Quinze projets soutenus en 2021

Parmi les 15 actions soutenues en 2021, la Seconde Guerre mondiale reste un sujet prédominant avec sept projets, du film documentaire à la pièce de théâtre.
La Première Guerre mondiale demeure néanmoins un sujet important avec le soutien d'un projet pédagogique pour les scolaires et d'un projet de reconstitution 3D du village des Éparges, lieu emblématique lié à Maurice Genevoix.

Des guerres contemporaines sont également représentées, à l'image de l'Afghanistan, l'Algérie ou encore l'Indochine. Enfin, la fondation apporte son soutien aux expositions du musée des Troupes de Marine à Fréjus (83) dans le cadre de son projet de rénovation.

[RETOUR SUR QUELQUES PROJETS SOUTENUS]

Raconter le difficile retour de mission

Le 8 décembre 2021, les Français ont pu découvrir sur les écrans le film *La beauté du monde*, réalisé par Cheyenne-Marie Carron, d'Hésiode Productions. Ce long-métrage suit les pas de Roman, militaire de retour de mission, souffrant de traumatismes et rencontrant des difficultés à reprendre sa place dans la société.

L'Afghanistan par ceux qui y sont allés

Organisée par l'association l'Escale, l'exposition itinérante « À ceux qui ont donné une part de vie en Afghanistan », illustrée par des textes et près de 200 photos, rend hommage aux blessés de guerre d'Afghanistan. Ce projet fédérateur a débuté le 18 octobre 2021 au Cercle National des Armées de Paris et fera le tour de France jusqu'à fin 2022.

ESCALE

Les petits artistes de la mémoire

ONACVG
mémoire et solidarité

La fondation soutient le concours **« Les petits artistes de la mémoire »,** organisé par l'ONACVG. Il sensibilise les élèves d'école primaire à l'héritage contemporain de la Grande Guerre.

Plus de
2,2 millions
C'est le nombre de téléspectateurs qui ont regardé, le 7 juin 2021 sur France 3, le documentaire « La ligne de démarcation, une France coupée en deux », réalisé par Vincent de Cointet (Roche Productions), soit 10,4 % de part d'audience.

Découvrez toutes les initiatives soutenues dans le rapport annuel de la Fondation d'entreprise Carac sur www.carac.fr.

La Carac tient à remercier pour leur participation à ce rapport d'activité

Le Général de corps d'armée Christophe de Saint Chamas, gouverneur des Invalides, François Hoguet, adhérent et délégué en Île-de-France, Christelle Gottardini, adhérente, Jérémy Dailly, responsable commercial de la zone Hauts-de-France, France Inglese, collaboratrice à la Vie institutionnelle, Sébastien Witt, collaborateur au département juridique et conformité.

La Carac remercie également

le Conseil d'administration de la Carac, le Conseil des sages, le Président de la Fondation d'entreprise Carac, le département systèmes d'information, le département gestion des contrats, le réseau commercial, notamment les collaborateurs de l'agence d'Amiens et de Neuilly-sur-Seine. Ainsi que les directions, les départements et les services qui ont contribué à la rédaction des contenus.

Conception & réalisation : Département communication de la Carac, CIMAYA.
Crédits photographiques : Marc Bertrand ; Carac ; Luc Castel ; Florent Drillon ; Francesco Gattoni ; Greg Gonzalez ; Indefi 2019 ; iStock ; Léo ; Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale ; ONACVG ; Hésiode Productions ; Gilles Rolle ; JérômeSalles_ECPAD_Défense

PEFC
10-32-3010
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées

2021

Rapport de gestion et comptes annuels

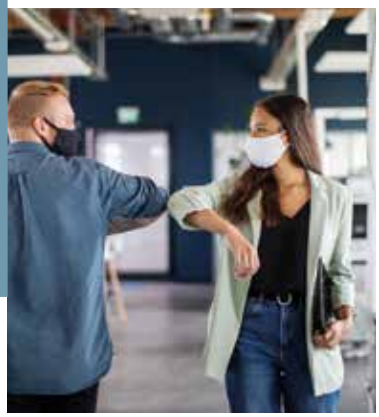

carac

SOMMAIRE

Rapport de gestion

04 _ **1. Les faits marquants de l'exercice 2021**

05 _ **2. Événements post-clôture**

05 _ **3. Rappel des principales modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation**

05 _ Provision pour dépréciation à caractère durable

05 _ Dotation de l'intégralité de la charge de bonification par capitalisation 2021 en provision pour participation aux excédents (PPE)

06 _ **4. Résultat net 2021**

07 _ **5. Compte de résultat**

07 _ Cotisations

07 _ Marge technique brute

07 _ Solde de réassurance

07 _ Charges de gestion

07 _ Résultat de la gestion financière

12 _ Résultat de la gestion immobilière

12 _ **6. Instruments financiers à terme**

13 _ **7. Affectation du résultat**

13 _ **8. Fonds propres**

13 _ **9. Compte de la participation aux excédents**

13 _ **10. Commissaires aux comptes**

14 _ **11. Conseil d'administration et Comité d'audit**

16 _ **12. Rémunération versée au Dirigeant opérationnel**

16 _ **13. Transferts financiers entre mutuelles et union**

16 _ **14. Bilan 2021 et évolution prévisible en 2022**

16 _ Relation avec les adhérents

18 _ Les systèmes d'information

19 _ **15. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice**

19 _ **16. Conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire**

22 _ **ANNEXES**

22 _ Taux de rendement 2021

22 _ Tableau des résultats des cinq derniers exercices

22 _ Indemnités des administrateurs et des membres extérieurs du Comité d'audit et frais des administrateurs

23 _ Données de synthèse de l'exercice 2021

Comptes annuels

26 _ Actif du bilan

27 _ Passif du bilan

28 _ Compte technique des opérations vie

29 _ Compte non technique

30 _ **ANNEXES AUX COMPTES**

30 _ **1. Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables**

30 _ Faits marquants de l'exercice

31 _ Référentiel comptable et réglementaire

35 _ Changements dans les règles et méthodes

35 _ Événements post-clôture

35 _ **2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat**

35 _ Pour le bilan

40 _ Pour le compte de résultat

46 _ Autres informations

48 _ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

56 _ **RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Rapport de gestion

1. Les faits marquants de l'exercice 2021

À l'instar de 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire, et le plan de continuité d'activité – PCA – de la Carac s'est ajusté en fonction du niveau de propagation du virus Covid-19. C'est ainsi que le Président et le Directeur général de la Carac ont pris, suivant la criticité de la situation, des mesures visant à protéger les adhérents et les salariés : limitation des accès aux bureaux du siège, déplacements restreints, réunions tenues essentiellement en distanciel, recours systématique au télétravail, port du masque obligatoire, distanciation sociale, rendez-vous échelonnés dans les agences. La dématérialisation des processus a, par ailleurs, permis aux équipes de la Carac d'assurer la continuité du service délivré aux adhérents.

Malgré les difficultés posées par la pandémie, l'activité de la Carac s'est maintenue à un très bon niveau et les résultats commerciaux restent positifs. La collecte s'avère plus élevée que prévu (450 millions d'euros), avec une proportion d'unités de compte en progression par rapport aux derniers exercices. En outre, le nombre de souscriptions et de nouveaux adhérents a augmenté et le profil de ces derniers correspond à l'enjeu de rajeunissement du portefeuille de la Carac. Le second semestre de l'année 2021 a été marqué par la commercialisation d'une nouvelle gamme assurance vie. Les résultats commerciaux sont très encourageants.
En matière de sinistralité, l'impact de la crise sanitaire est restreint. En effet, la progression du nombre de décès n'a pas été aussi importante que celle redoutée et ce grâce à la vaccination massive de la population en 2021. Les reprises de provisions mathématiques ont alimenté positivement le compte de résultat de la mutuelle.
Concernant le provisionnement, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact, dans la mesure où les provisions techniques sont établies sur la base des tables de mortalité réglementaires plus prudentes que celles utilisées – hors Covid-19 – par la Carac dans le cadre du calcul de ses engagements en normes prudentielles. Par ailleurs, en matière de retraite, les déclarations de sinistre tardives se traduisent par des reprises de provisions qui viennent alimenter les résultats techniques des années ultérieures.

Quant aux frais généraux, les coûts supplémentaires générés par l'application des règles sanitaires étaient prévus au budget 2021. Par ailleurs, la Carac a réalisé des économies de charges qui portent essentiellement sur les frais de déplacement et de réunion.

Enfin, la Carac n'a pas été assujettie à la « taxe Covid » sur les mutuelles, dans la mesure où cette taxe additionnelle ne concerne que les organismes de complémentaire santé.

La mutuelle a aussi poursuivi le déploiement de sa première feuille de route triennale du plan stratégique « Ambition 2030 ». Sous l'impulsion des élus, des dirigeants et des salariés, la Carac a inscrit « Ambition 2030 » dans une dynamique d'entreprise durable, responsable et innovante. Ce plan ambitieux permettra à la Carac d'assurer son indépendance, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes.
Malgré la crise de la Covid-19, de nombreux défis ont été relevés. La transformation digitale s'est accélérée *via* de nouveaux outils et la mise en place de process sécurisés et intuitifs. Ainsi, au niveau de ses services de gestion, la Carac s'est dotée d'un outil de *workflow* qui optimise le suivi des dossiers des adhérents. Les services commerciaux ont, quant à eux, été équipés d'un nouvel outil « CRM » de suivi des adhérents. Une autre évolution majeure, liée aux obligations réglementaires, doit être saluée : la mise en place dans l'espace adhérents d'un ENTEC permettant d'actualiser les informations personnelles. Les adhérents peuvent désormais accéder à de nombreux services en ligne.
Pour répondre aux demandes, aux besoins des adhérents d'aujourd'hui et de demain et aux exigences du marché, la Carac a repensé sa gamme assurance vie avec la commercialisation en juin 2021 de quatre nouveaux contrats mono et multisupports. Ils bénéficient de 0 % de frais sur versements.
La mutuelle a aussi été présente dans les médias, avec une campagne de communication ciblée en novembre et en décembre 2021, afin de développer sa notoriété et son image.

Dans un contexte de taux bas qui perdure, malgré le mouvement de remontée observé cette dernière année, la Carac a obtenu en 2021 de bons résultats financiers qui renforcent sa solidité : la réalisation de plus-values sur les actions et la cession de deux immeubles (« Voltaire » et « Palestine », à Paris) ont permis de dégager une plus-value comptable de 45 millions d'euros.
Par ailleurs, la Carac a accéléré le déploiement de sa stratégie d'investisseur responsable en renforçant sensiblement ses investissements à impact et en améliorant à nouveau le score extra-financier de son portefeuille obligataire.

Enfin, 2021 a été une année élective importante pour la mutuelle qui, pour la première fois depuis 2002, a procédé au renouvellement de tous ses délégués. Le 23 juin 2021, au cours de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a été partiellement renouvelé. Il compte désormais 20 administrateurs, dont neuf femmes. Réuni le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a élu le Président de la Carac, Pierre Lara, qui succède ainsi à Claude Tarall. Deux Vice-présidents ont également été élus, Christophe Bayard et Isabelle Conti. La Carac poursuit son développement en mettant toujours les intérêts de ses adhérents au cœur de sa stratégie.

2. Événements post-clôture

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation qui s'est déclenchée en février 2022 et qui était non connue à la date de la clôture de l'exercice.

Les premières analyses de l'exposition directe ou indirecte de l'entité conduisent à un impact financier non significatif. Par ailleurs, les investigations menées ne laissent apparaître aucune exposition matérielle au risque en matière de passif car aucun adhérent de la Carac ne réside, à date et à notre connaissance, dans les zones de conflit.
S'agissant des mesures de gel des avoirs, aucune alerte concernant un de nos adhérents n'est remontée.

3. Rappel des principales modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

3.1 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE

Le règlement ANC N° 2015-11 chapitre II section 2 articles 123-6 et suivants dispose que, pour les placements relevant de l'ex-article R. 212-53 du Code de la mutualité, les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable.

Le seuil des dépréciations durables est fixé à 20 % (art.123-10) sauf en cas de marchés très volatils, où ce critère peut être porté à 30 %.En 2020, les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de la moins-value latente. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD dans les premières années de leur constitution.

Il en résulte, pour 2021, une reprise de provision à hauteur de 2,74 millions d'euros, et une dotation de 2 millions d'euros. Au total, la provision PDD ressort à 22,18 millions d'euros au 31 décembre 2021.

3.2 DOTATION DE L'INTÉGRALITÉ DE LA CHARGE DE BONIFICATION PAR CAPITALISATION 2021 EN PROVISION POUR PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS (PPE)

Les bonifications par capitalisation comptabilisées en provision pour participation aux excédents à fin 2020 ont été distribuées et créditées aux provisions mathématiques de la RMC en 2021. L'écart entre la provision constituée (5,6 millions d'euros) et le montant attribué (5,7 millions d'euros), soit 0,1 million d'euros, a été repris de la provision pour excédents.

Comme en 2020, la charge 2021 de bonification par capitalisation pour la RMC, soit 4,7 millions d'euros, a été intégralement dotée en provision pour participation aux excédents.

D'autre part, il a été décidé de doter la PPE d'un complément de 81 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2021.

4. Résultat net 2021

Le total des produits de l'exercice 2021 ressort à :

(en millions d'euros)	2021	2020
Cotisations brutes	475,89	402,06
Produits nets des placements[1]	402,15	418,66
Autres produits techniques	0,05	0,05
Autres produits non techniques et divers exceptionnels	3,16	0,89
TOTAL PRODUITS	**881,25**	**821,66**

▪ Revenus des placements (dividendes, coupons, intérêts)	185,33	201,12
▪ Intérêts, frais financiers, frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	(5,50)	(4,91)
▪ Plus et moins-values sur titres	78,18	76,85
▪ Amortissements surcote/décote	60,48	49,60
▪ Reprise nette de provision pour dépréciation à caractère durable (PDD)	0,71	(1,89)
▪ Dotation nette de provision à la réserve de capitalisation	(9,81)	(1,94)
▪ Ajustement ACAV	22,15	11,70
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES	**331,54**	**330,52**

▪ Revenus immobiliers et plus-values immobilières	91,26	115,02
▪ Charges immobilières et amortissements et frais généraux	(20,65)	(26,89)
TOTAL VALEURS IMMOBILIÈRES	**70,61**	**88,13**

Le total des charges de l'exercice 2021 ressort à :

(en millions d'euros)		
▪ Charges de prestations	683,38	646,60
▪ Charges de provisions d'assurance	(185,76)	(234,84)
▪ Participation aux résultats	220,61	245,89
▪ Autres charges	59,72	55,12
▪ Autres charges non techniques		0,04
▪ Impôts	29,16	35,69
TOTAL CHARGES	**807,12**	**748,49**

RÉSULTAT NET	**74,12**	**73,16**

Le résultat net de l'exercice 2021 ressort en conséquence à 74,12 M€.

FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2021, le montant des fonds propres est de 1 347 millions d'euros.

À noter que la réserve de capitalisation de 234 millions d'euros à fin 2021 est classée parmi les capitaux propres.

(1) Détail des produits financiers nets.

5. Compte de résultat

I 5.1 COTISATIONS

Le montant des cotisations brutes de chargements et nettes d'annulations ressort à 475,89 millions d'euros contre 402,06 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 18,36 %.

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	VARIATION
Retraite Mutualiste du Combattant	79,15	75,56	4,75%
Compte Épargne Carac et Carac Épargne Plénitude	110,46	144,09	-23,34%
Carac Profiléo	142,29	137,47	3,51%
Autres produits Carac	141,37	42,41	233,33%
Produits FMP	2,62	2,53	3,41%
TOTAL	475,89	402,06	18,36%

I 5.2 MARGE TECHNIQUE BRUTE

- Les cotisations brutes 2021 s'élèvent à 475,89 millions d'euros.
- Les charges de prestations sont de 683,38 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 646,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.
- Les charges des provisions mathématiques et des autres provisions techniques sont de –185,76 millions d'euros.
- Le solde de souscription des opérations techniques s'établit à 59,60 millions d'euros (cf. résultat technique par catégorie au paragraphe 2.2.2 de l'annexe aux comptes annuels 2021).

I 5.3 SOLDE DE RÉASSURANCE

Néant.

I 5.4 CHARGES DE GESTION

Les charges de gestion de structure 2021 s'élèvent à 75,6 millions d'euros, au lieu de 69,9 millions d'euros en 2020. Elles sont constituées :

- des frais d'acquisition (32,86 millions d'euros), reportés à la rubrique E8a du compte de résultat ;
- des frais d'administration des contrats (14,33 millions d'euros), reportés à la rubrique E8b du compte de résultat ;
- des frais de gestion des sinistres (11,99 millions d'euros), incorporés dans la rubrique E5a du compte de résultat ;
- des frais de gestion des placements (3,76 millions d'euros), incorporés dans la rubrique E9a du compte de résultat ;
- des autres charges techniques (12,53 millions d'euros), reportées à la rubrique E11 du compte de résultat ;
- des charges exceptionnelles de gestion (0,11 million d'euros), incorporées dans la rubrique F9b du compte de résultat.

La répartition de ces charges par nature est présentée au paragraphe 2.2.8 de l'annexe aux comptes annuels.

I 5.5 RÉSULTAT DE LA GESTION FINANCIÈRE

Environnement économique et financier

« Après la pluie, le beau temps. » Il semble que l'adage ait été une nouvelle fois valable en 2021. Après la crise du premier semestre 2020, d'une violence sans précédent, et l'amorce d'un rebond sur la fin de l'année, la tendance s'est en effet poursuivie et amplifiée tout au long de 2021.

Financièrement parlant, la période fut l'une des plus prolifiques de l'Histoire, avec des performances de + 28,85 % pour le CAC 40, + 20,99 % pour l'Euro Stoxx 50, ou encore + 26,89 % pour le S&P 500.

Économiquement, le rebond fut proportionnel à la violence de la récession de 2020. La croissance française 2021 s'établirait ainsi à 7 %, surperformant la zone euro dont le PIB n'aurait crû « que » de 5 %, et les États-Unis de 5,7 %.

Pourtant, à première vue, début 2021, rien ne semblait gagné. Certes, le début de la campagne de vaccination, dans la plupart des pays développés, laissait augurer une sortie de crise. Néanmoins, il fallut plusieurs mois avant que la logistique et les processus se mettent en place, et que l'injection des premières doses se fasse à un rythme soutenu. En parallèle, la pandémie a malgré tout continué à se diffuser, tous les pays connaissant à intervalles réguliers de nouvelles vagues de contamination.

En dépit de cela, les marchés sont restés insensibles aux données concernant l'épidémie, se focalisant sur la vaccination et sur les espoirs qu'elle génère à long terme. Ces derniers ayant souvent « un temps d'avance » sur la sphère réelle, ils se sont depuis longtemps tournés vers l'étape d'après, celle où la Covid ne serait plus qu'un lointain souvenir et où l'économie reprendrait sa marche en avant.

Si les marchés sont restés optimistes tout au long de l'année, c'est aussi grâce à la prolongation des mesures exceptionnelles de soutien mises en place par les gouvernements et les banques centrales à travers le monde. Partout, les mesures d'accompagnement des secteurs sinistrés ont été maintenues.

Mieux, comme aux États-Unis, de nouveaux plans de relance de plusieurs trilliards ont été votés, en vue de moderniser l'économie. En Europe aussi, de nouvelles enveloppes ont été validées, bien que d'un montant inférieur.
De telles mesures ont cependant des contreparties. Depuis la fin 2020, et durant toute l'année 2021, la demande a été « surstimulée », dans un contexte d'offre encore insuffisante, aboutissant, sur de nombreux pans de l'économie, à une inflation très forte. Cette dernière, qui était absente, ou tout du moins réduite depuis de nombreuses années, a véritablement bondi en 2021. Ainsi, fin décembre, l'inflation américaine a atteint son plus haut niveau en 40 ans, à + 7 % sur un an glissant (+ 5 % en zone euro, au plus haut depuis 25 ans). Celle-ci a, en particulier, été portée par l'envolée du prix des matières premières, et de celui de l'énergie. Le baril de pétrole Brent a ainsi clôturé l'année en hausse de plus de 50 % ; de même, le prix du gaz s'est envolé de + 46 %. Les ménages ont bien en tête ce contexte, et voient d'ores et déjà les conséquences de cette inflation sur leur pouvoir d'achat.
Pour contrer ce phénomène, les banques centrales sont donc une nouvelle fois appelées au secours, et se retrouvent malheureusement prises entre deux feux. Comment réussir à remonter le niveau des taux, et à réduire leur bilan, alors que l'endettement des secteurs privés et publics est au plus haut ? Comment réussir ce tournant sans provoquer un net ralentissement de l'économie ?
En 2022, celles-ci seront donc attendues sur les modifications à apporter à leur politique monétaire. Fin 2021, la Réserve fédérale américaine (« FED ») ralentissait déjà ses rachats d'actifs, et annonçait qu'elle remonterait son taux directeur dans les mois à venir (sans toutefois préciser le nombre de ces hausses). En Europe, aucun changement n'est pour l'heure attendu ; néanmoins, la BCE ne pourra se permettre de rester trop longtemps inactive. Bien qu'encore loin de mesures restrictives, cette dernière a également annoncé la fin de son programme de rachat d'actifs « spécial pandémie » pour le printemps 2022. Anticipant ce tournant, les investisseurs se sont petit à petit détournés des obligations, la hausse des taux pénalisant les valorisations. Le rendement à 10 ans français s'établissait à + 0,198 % (repassant ainsi en territoire positif), quand l'Allemagne se situait à – 0,177 % et les États-Unis à + 1,5101 %. 2022 sera quoi qu'il arrive une année de défis pour l'économie. Après le fort rebond de 2021, le cycle économique devrait se rapprocher de son terme. Sans forcément s'arrêter, la croissance ralentira l'an prochain. L'incertitude pourrait faire son retour, tant sur le plan économique que monétaire, politique, ou encore sanitaire. Ce qui pourrait aussi se traduire par une hausse de la volatilité sur les marchés.

La gestion financière de la Carac (fonds euros)

Les produits nets des placements (y compris l'immobilier) s'élèvent au cours de l'année 2021 à 402 millions d'euros pour l'ensemble des portefeuilles de la Carac.

Sur le portefeuille obligataire, dans un contexte où les taux d'intérêt ainsi que les *spreads* de crédit sont restés globalement bas, nous sommes restés exigeants et sélectifs sur le rendement comme sur la qualité du crédit, ce qui s'est traduit par un positionnement sensiblement désinvestisseur net en 2021. Dans un environnement où la BCE, par ses programmes d'achat, compresse les primes de risque du marché obligataire *investment grade*, nous avons privilégié une stratégie d'investissement de type « barbell » :

- en investissant principalement sur des émetteurs souverains européens dans chacune des phases de tension et de volatilité observées sur les taux d'intérêt. Pour ces investissements, nous avons principalement privilégié les obligations souveraines repackagées en format *callable* qui offrent un supplément de rendement attractif par rapport à leurs équivalents sans *call* ;
- en poursuivant en parallèle nos investissements sur notre poche *high yield* en gestion directe et bénéficiant ainsi de *spreads* de crédit relativement attractifs dans cet univers ;
- en réduisant sensiblement par des ventes le risque crédit de notre portefeuille sur le segment *low investment grade*, jugeant qu'il n'était plus suffisamment rémunéré.

Les arbitrages mis en œuvre ont permis de réduire également nos expositions sur des émetteurs dont les caractéristiques extra-financières n'étaient plus en adéquation avec la stratégie d'investissement responsable de la Carac. En 2021, nous avons sensiblement accéléré le déploiement de nos investissements obligataires à impact en privilégiant les émissions *green*, *sustainable* et *social*. Le montant total de nos investissements ESG a largement dépassé l'objectif de 100 millions d'euros fixé pour l'année.

En prix de revient, les investissements réalisés en 2021 en obligations s'élèvent à 298,81 millions d'euros face à des remboursements de 585,34 millions d'euros et des ventes de 119,68 millions d'euros, soit un solde net vendeur en valeur brute comptable de – 406,21 millions d'euros.
Au global, les produits de taux représentent 74,73 % des placements en valeur nette comptable au 31 décembre 2021.

Sur les actions, une stratégie prudente a été adoptée dès le début de l'année, ce qui s'est traduit par des prises de profit au T1 2021. Celles-ci ont notamment porté sur les obligations convertibles, la classe d'actifs ayant particulièrement bien performé en 2020, ainsi que sur des actions de type « croissance » européennes et américaines. Au T2, devant l'enchaînement de records sur les marchés, des couvertures sous la forme de certificats *short* ont été achetées, afin de protéger le portefeuille. En parallèle, une partie du produit des ventes actions a été réinvestie sur des fonds actions santé ayant jusqu'alors sous-performé. Aux T3 et T4, nous avons poursuivi cette stratégie contrariante, en réinvestissant sur ce même type de fonds, ainsi que sur des actions japonaises et sur des obligations convertibles, ces dernières ayant connu un trou d'air sur la deuxième partie de l'année. Enfin, en raison d'un fort différentiel de valorisation qui les rendait attractives, nous avons investi sur des actions émergentes.

L'exposition aux actions (cotées et non cotées) a donc augmenté au cours de l'exercice, et représente 10,71 % de l'actif en valeur comptable à la fin de l'exercice 2021, contre 9,65 % (cf. rapport de gestion 2020) au 31 décembre 2020.
Dans le détail, cela s'est traduit par des achats sur les OPCVM actions cotées et convertibles de + 195,05 millions d'euros, face à des ventes de 201,85 millions d'euros. Sur les structurés actions, des positions *short* ont été initiées pour 70 millions d'euros, face à des remboursements de 20 millions d'euros sur les titres achetés en 2020.

Sur l'année, les investissements nets en OPCVM actions, obligations convertibles, structurés actions et FPCI sont négatifs à – 28,97 millions d'euros.

Les cessions et arbitrages réalisés sur l'ensemble de la poche actions (cotées et non cotées, y compris alternatif) ont dégagé 69,72 millions d'euros de plus-values nettes.

Les placements en monétaire, produits de bilans bancaires (livrets, etc.) ou titres équivalents sont en hausse et représentent 7,47 % du portefeuille en valeur comptable au 31 décembre 2021.

Le taux de rendement net comptable (y compris les surcotes-décotes et PDD) pour l'ensemble des portefeuilles de la Carac est de 3,64 % (source comptabilité).

Situation comparée des actifs en valeur nette comptable
(données hors UC, hors immobilier d'exploitation)
(en millions d'euros – coupons courus exclus)

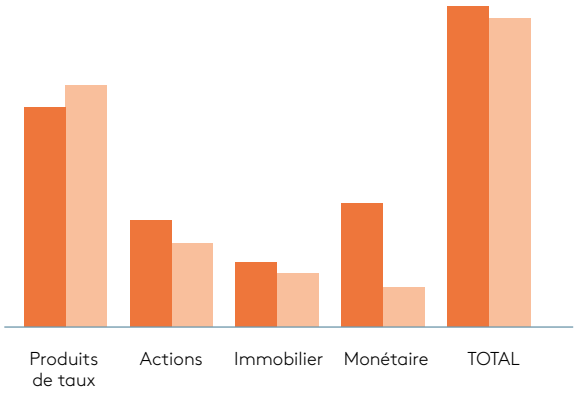

	Produits de taux	Actions	Immobilier	Monétaire	TOTAL
2021	7 659	1 099	727	767	10 252
2020	8 003	987	622	610	10 221

Situation comparée des actifs en valeur nette comptable
(y compris UC et immobilier d'exploitation)
(en millions d'euros – coupons courus inclus)

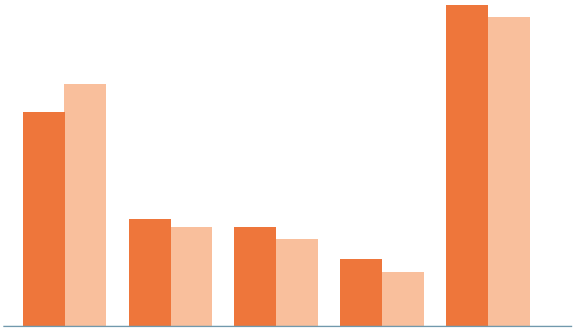

	Produits de taux	Actions	Immobilier	Monétaire	TOTAL
2021	7 783	1 183	1 054	781	10 800
2020	8 129	1 031	893	619	10 672

Situation comparée des plus et moins-values latentes
(en millions d'euros)

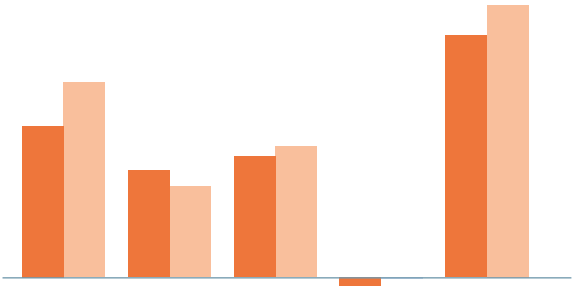

	Produits de taux	Actions	Immobilier	Monétaire	TOTAL
2021	764	509	593	-2	1 864
2020	1 202	404	601	0	2 207

2020 2021

Répartition des actifs en valeur de marché

(données hors UC, hors immobilier d'exploitation)

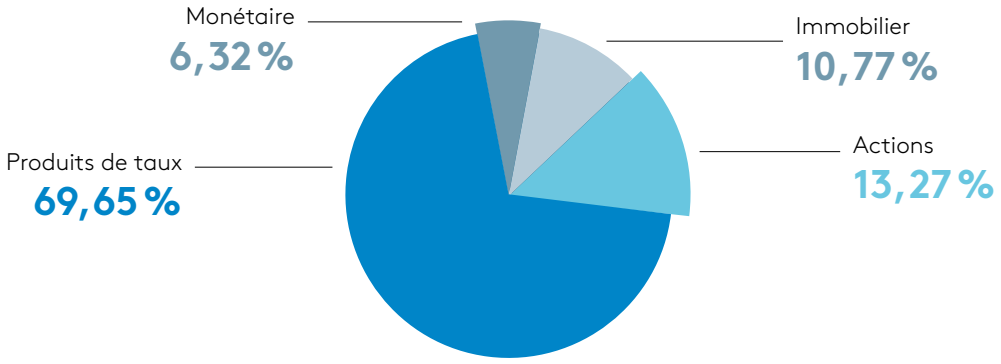

Gestion du contrat en unités de compte, Carac Profiléo

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Classe d'actifs	Performance 2021	Performance cumulée 3 ans	Performance cumulée 5 ans
FR0010669150	Carac Actions zone euro	CPR AM	Actions zone euro	23,06 %	42,27 %	33,32 %
FR0010669168	Carac Actions Internationales ISR	CPR AM	Actions monde	26,12 %	69,71 %	63,19 %
FR0010836163	CPR Silver Age	CPR AM	Actions Europe	20,68 %	42,69 %	40,19 %
LU1161527038	EdR Fund Bond Allocation	Edmond de Rothschild AM	Obligataire flexible	-0,10 %	8,39 %	9,18 %
FR0010505578	EdR Sicav Euro Sustainable Equity	Edmond de Rothschild AM	Actions zone euro	19,24 %	54,83 %	59,07 %
FR0010557967	Dorval Convictions	Dorval AM	Actions flexibles	12,06 %	12,04 %	8,00 %
	Carac Perspectives Immo	Atream	Immobilier	4,02 %	14,67 %	22,65 %
LU1951204046	Thematics Meta	Thematics AM	Action monde	22,86 %	-	-
LU1951229035	Thematics Water	Thematics AM	Action monde	38,69 %	-	-
LU1951225553	Thematics Safety	Thematics AM	Action monde	17,25 %	-	-
LU1951200481	Thematics AI & Robotics	Thematics AM	Action monde	35,12 %	-	-
LU0914733059	Mirova Europe Environmental Equity	Mirova	Action Europe	16,37 %	90,11 %	92,88 %
FR0000291239	CPR Cash	CPR AM	Monétaire	-0,64 %	-1,52 %	-2,18 %

Gestion du contrat en unités de compte, CEPAT

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Classe d'actifs	Performance 2021	Performance cumulée 3 ans	Performance cumulée 5 ans
LU0232528306	AB Emerging markets growth	AB	Actions émergentes	-2,14 %	45,71 %	34,45 %
LU0251853072	AB International Healthcare	AB	Actions monde santé	32,26 %	76,45 %	112,12 %
LU0520233601	AB Sustainable US Thematics	AB	Actions américaines	22,93 %	113,87 %	151,43 %
	Carac Perspectives Immo	Atream	Immobilier	4,02 %	14,67 %	22,65 %
FR0010669150	Carac Actions zone euro	CPR AM	Actions zone euro	23,06 %	42,27 %	33,32 %
FR0010669168	Carac Actions Internationales ISR	CPR AM	Actions monde	26,12 %	69,71 %	63,19 %
FR0010177899	Choix Solidaire	Ecofi	Multi-actifs	4,48 %	14,23 %	9,91 %
FR0000291239	CPR Cash	CPR AM	Monétaire	-0,64 %	-1,52 %	-2,18 %
LU1861294319	CPR Éducation	CPR AM	Actions monde	4,45 %	25,97 %	-
FR0010836163	CPR Silver Age	CPR AM	Actions Europe	20,68 %	42,69 %	40,19 %
FR0010557967	Dorval Convictions	Dorval AM	Actions flexibles	12,06 %	12,04 %	8,00 %
LU1161527038	EdR Fund Bond Allocation	Edmond de Rothschild AM	Obligations flexibles	-0,10 %	8,39 %	9,18 %
FR0010505578	EdR Sicav Euro Sustainable Equity	Edmond de Rothschild AM	Actions zone euro	19,24 %	54,83 %	59,07 %
LU0147944259	Harris Global Equity	Harris Associates	Actions monde Value	26,01 %	62,35 %	49,33 %
FR0012355139	Lazard Patrimoine	Lazard Frères Gestion	Multi-actifs	5,19 %	16,43 %	19,92 %
LU0914733059	Mirova Europe Environmental Equity	Mirova	Actions Europe	16,37 %	90,11 %	92,88 %
FR0000989899	Oddo Avenir	Oddo BHF AM	Actions France	19,09 %	63,30 %	55,28 %
LU0366534344	Pictet Nutrition	Pictet AM	Actions monde	16,02 %	55,22 %	58,65 %
LU0340559557	Pictet Timber	Pictet AM	Actions monde	29,88 %	82,12 %	68,91 %
LU1951204046	Thematics Meta	Thematics AM	Actions monde	22,86 %	-	-
LU1951229035	Thematics Water	Thematics AM	Actions monde	38,69 %	-	-
LU1951225553	Thematics Safety	Thematics AM	Actions monde	17,25 %	-	-
LU1951200481	Thematics AI & Robotics	Thematics AM	Actions monde	35,12 %	-	-

Gestion du contrat en unités de compte, CEGEN

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Classe d'actifs	Performance 2021	Performance cumulée 3 ans	Performance cumulée 5 ans
LU0520233601	AB Sustainable US Thematics	AB	Actions américaines	22,93 %	113,87 %	151,43 %
FR0010177899	Choix solidaire	Ecofi	Multi-actifs	4,48 %	14,23 %	9,91 %
FR0010505578	EdR Sicav Euro Sustainable Equity	Edmond de Rothschild AM	Actions zone euro	19,24 %	54,83 %	59,07 %
LU0147944259	Harris Global Equity	Harris Associates	Actions monde Value	26,01 %	62,35 %	49,33 %
LU0914733059	Mirova Europe Environmental Equity	Mirova	Actions Europe	16,37 %	90,11 %	92,88 %
FR0000989899	Oddo Avenir	Oddo BHF AM	Actions France	19,09 %	63,30 %	55,28 %
LU0340559557	Pictet Timber	Pictet AM	Actions monde	29,88 %	82,12 %	68,91 %
LU1951204046	Thematics Meta	Thematics AM	Actions monde	22,86 %	-	-

La Carac et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Au-delà de sa politique d'investissement responsable, il est essentiel, pour la Carac, de participer au mouvement de l'Économie Sociale et Solidaire. Cet engagement se traduit par la promotion de l'épargne solidaire, par le financement d'associations partenaires et par ses démarches d'information vers les personnes vulnérables et leur entourage, tout en poursuivant ses investissements dans l'économie française.

La Fondation Carac a été créée en 2011 et a pour objet d'inscrire et de faire vivre la mutualité combattante et ses valeurs de solidarité dans la société contemporaine en France.
Arrivée au terme de sa durée initiale de dix ans, la fondation a été prorogée pour une durée de trois ans à compter du 19 novembre 2021 jusqu'au 19 novembre 2024, conformément à la résolution adoptée par le Conseil d'administration de la Carac, membre fondateur de la fondation d'entreprise, le 26 octobre 2021.
La Carac finance également la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social de l'Essec et propose à ses adhérents une offre de fonds solidaires.

| 5.6 RÉSULTAT DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

Au 31 décembre 2021, le patrimoine immobilier locatif se compose de 46 immeubles, ainsi que de la quote-part locative de l'actuel siège de la Carac. Cela représente une surface globale d'environ 97 900 m², dont environ 807 lots d'habitation, 28 680 m² de surfaces de bureaux et près de 13 900 m² de locaux commerciaux.

Deux cessions d'immeubles résidentiels parisiens sont intervenues au cours de l'exercice : le 209 rue Voltaire, dans le 11e arrondissement, ainsi que les 4 et 4 bis rue de Palestine, dans le 9e arrondissement.

Les travaux de rénovation lourde engagés sur l'ancien siège de la Carac au 2 ter rue du Château, à Neuilly-sur-Seine, dans les Hauts-de-Seine, initiés en 2019, ont été livrés mi-avril 2021.

La valeur d'expertise du patrimoine immobilier de la Carac détenu en direct au 31 décembre 2021 s'élève à 967,22 millions d'euros, dont 891,93 millions d'euros pour le parc locatif et 75,29 millions d'euros pour le parc d'exploitation. La valorisation à fin 2021 tient compte des cessions intervenues sur le patrimoine immobilier locatif et mentionnées ci-dessus, ainsi que de la sortie du patrimoine d'exploitation d'une agence localisée à Châlons-en-Champagne, dans la Marne.

Relocation des locaux vacants

En 2021, 138 appartements ont été loués contre 103 pour l'année 2020.

Sur le parc habitation, le prix moyen de location aura été de 25,87 €/m²/mois *vs* 26,89 €/m² en 2020 pour le patrimoine situé à Paris et à Neuilly-sur-Seine.

Pour le parc de la banlieue parisienne, hors Neuilly-sur-Seine, la moyenne de relocation est en progression à 25,24 €/m² par mois *vs* 24,82 €/m² en 2020. Pour les immeubles situés en province, elle est en légère baisse à 13,36 €/m² *vs* 14,03 €/m² en 2020.

Concernant les locaux tertiaires (bureaux et commerces), une surface globale (pondérée pour les boutiques) de 5 053 m² a été relouée en 2021 pour un prix moyen de 568 €/m²/an *vs* 531 €/m² en 2020.

Loyers quittancés

Pour l'ensemble du patrimoine de la Carac, les loyers quittancés hors charges se sont élevés en 2021 à 27,51 millions d'euros contre 25,5 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 7,88 % du quittancement global par rapport à l'année précédente.

Recouvrement des impayés

La provision locataires (impayés) sur le parc au 31 décembre 2021 ressort à 616 000 euros.

6. Instruments financiers à terme

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de *swap* pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de *swap* ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

7. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2021 en réserve, soit 74 124 273 euros.

8. Fonds propres

Au cours de l'exercice 2021, les fonds propres ont été renforcés, essentiellement grâce à l'affectation en réserve du résultat de 2020. Ainsi, l'évolution des fonds propres sur l'exercice 2021 peut se rationaliser de la manière suivante.

(en euros)	31/12/2020	+	-	31/12/2021
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347	0	0	6 473 347
Autres réserves	945 556 424	73 164 179	0	1 018 720 603
Réserve de capitalisation	227 224 082	10 126 158	3 075 615	234 274 625
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118	0	0	13 215 118
Résultat de l'exercice	73 164 179	74 124 273	73 164 179	74 124 273
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 265 633 150**	**157 414 610**	**76 239 794**	**1 346 807 966**

9. Compte de la participation aux excédents

(en euros)		31/12/2021
A. Cotisations émises		374 465 218
B. Charges de prestations		670 475 232
C. Charges de provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques		-294 241 337
D. Frais et charges techniques		56 094 837
E. Ajustement ACAV		0
F. Solde du compte technique	A-B-C-D+E	-57 863 514
G. 10 % du solde du compte technique (SI E>0)		0
H. Quote-part du résultat technique	**F-G**	**-57 863 514**
I. Placements N		10 442 543 000
J. Placements N-1		10 428 743 345
K. Moyenne des placements	**(I+J)/2**	**10 435 643 173**
L. Résultat financier hors produits financiers sur réserve de capitalisation et des actifs transférés		371 386 766
M. Rendement des placements	**(L/K)**	**3,56 %**
N. Provisions techniques N		9 151 353 829
O. Provisions techniques N-1		9 258 019 270
P. Moyenne des provisions	(N+O)/2	9 204 686 549
Q. Solde du compte financier	**LX(P/K)**	**327 579 117**
R. Quote-part réglementaire d'attribution du résultat financier		278 442 249
S. Participation aux résultats (minimum réglementaire)	**(H+R)**	**220 578 735**
T. Intérêts techniques crédités		83 896 886
U. Montant minimal annuel de participation aux bénéfices	**S-T**	**136 681 849**
V. Participation aux excédents		136 714 981
W. Participation aux résultats excédant le minimum réglementaire	**V-U**	**33 132**

10. Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet Mazars représenté par Monsieur Pierre de Latude.
Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Michel Barbet-Massin en tant que personne physique.

11. Conseil d'administration et Comité d'audit

Sur l'exercice 2021, la composition du Conseil d'administration est la suivante.

Du 1er janvier au 23 juin 2021 :

- **Michel ARCHINARD**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « PACA-Corse »

- **Christophe BAYARD**
  Second Vice-président de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Aquitaine »

- **Agnès BERG**
  Administratrice déléguée au Développement et Digitalisation de la Carac
  Déléguée de la Carac - Conseil de section « Alsace »

- **Jacques BRÉNÉOL**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Bretagne »

- **Amaury BUINO**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Nord-Pas-de-Calais »

- **Isabelle CONTI**
  Administratrice de la Carac
  Déléguée de la Carac - Conseil de section « Île-de-France »

- **Jean-Philippe COUASNON**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Basse-Normandie »

- **Thierry DAUTA-GAXOTTE**
  Premier Vice-président de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « PACA-Corse »

- **Bruno GABELLIERI**
  Administrateur délégué aux risques de la Carac

- **Henri-Noël GALLET**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Poitou-Charentes »

- **Frédéric GARDE**
  Administrateur délégué aux affaires financières de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Île-de-France »

- **Gérard HOURY**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Centre »

- **Pierre LARA**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « PACA-Corse »

- **Laurent LE GOC**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Centre »

- **Franck LEGROS**
  Administrateur de la Carac

- **Nathalie LEMESLE**
  Administratrice de la Carac

- **Michel LOUAÏL**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Pays de la Loire »

- **Jean-Marc MALLET**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Languedoc-Roussillon »

- **Astrid MARAGE**
  Administratrice de la Carac
  Déléguée de la Carac - Conseil de section « Lorraine »

- **Hacène MERABTI**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Île-de-France »

- **Magali MONNOT**
  Administratrice de la Carac
  Déléguée de la Carac - Conseil de section « Rhône-Alpes »

- **Christian SCHULTZE**
  Administrateur de la Carac

- **Claude TARALL**
  Président de la Carac
  Vice-président de la Fondation d'entreprise Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Lorraine »

- **Pascal THÉVENON**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Picardie »

- **Pierre WATTERLOT**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Nord-Pas-de-Calais »

Du 23 juin au 31 décembre 2021 :

- **Christophe BAYARD**
  Vice-président de la Carac à compter du 24 juin 2021
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Aquitaine »

- **Agnès BERG**
  Administratrice de la Carac
  Déléguée de la Carac - Conseil de section
  « Alsace/Franche-Comté/Bourgogne »

- **Véronique BETEGNIES**
  Administratrice de la Carac
  Déléguée de la Carac - Conseil de section « Hauts-de-France »

- **Laurence BRICE**
  Administratrice de la Carac
  Déléguée de la Carac - Conseil de section « Aquitaine »

- **Marion BUCHET**
  Administratrice de la Carac

- **Amaury BUINO**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Hauts-de-France »

- **Isabelle CONTI**
  Vice-présidente de la Carac à compter du 24 juin 2021
  Déléguée de la Carac - Conseil de section
  « Paris/Île-de-France/Outre-mer »

- **Jean-Philippe COUASNON**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Normandie »

- **Bruno GABELLIERI**
  Administrateur
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Aquitaine »

- **Henri-Noël GALLET**
  Administrateur délégué à la Vie des élus de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section
  « Poitou/Charentes/Limousin »

- **Frédéric GARDE**
  Administrateur délégué aux affaires financières de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Paris/Île-de-France/
  Outre-mer »

- **Gérard HOURY**
  Administrateur délégué aux risques de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Centre »

- **Pierre LARA**
  Président de la Carac à compter du 24 juin 2021
  Vice-président de la Fondation d'entreprise Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « PACA/Corse »

- **Laurent LE GOC**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Centre »

- **Jean-Marc MALLET**
  Administrateur de la Carac

- **Astrid MARAGE**
  Administratrice de la Carac
  Déléguée de la Carac - Conseil de section « Lorraine/
  Champagne/Ardennes »

- **Sandrine de MAYENNE**
  Administratrice de la Carac
  Déléguée de la Carac - Conseil de section
  « Paris/Île-de-France/Outre-mer »

- **Aurore MONPOU**
  Administratrice de la Carac
  Déléguée de la Carac - Conseil de section « Centre »

- **Pascal THÉVENON**
  Administrateur de la Carac
  Délégué de la Carac - Conseil de section « Bretagne »

- **Marie-Paule ZUSSY**
  Administratrice de la Carac
  Déléguée de la Carac - Conseil de section « Alsace/
  Franche-Comté/Bourgogne »

Comité d'audit
En application de l'article L. 823-19 du Code de commerce, un comité spécialisé agissant sous la responsabilité exclusive et collective des administrateurs est constitué, en vue d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.
Il est composé de cinq membres au maximum. Sa composition ainsi que les critères d'indépendance et de compétence applicables à ses membres sont précisés dans le règlement intérieur de la Carac.

Du 1er janvier au 23 juin 2021
Pierre Lara, Michel Louaïl, Christian Schultze, Claude Legros, Régis Holo.

Du 24 juin au 31 décembre 2021
Amaury Buino, Agnès Berg, Véronique Betegnies, Régis Holo, Magali Monnot.

Les missions du Comité d'audit sont définies dans l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce Comité est notamment chargé des missions suivantes.

1. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.
2. Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance.
3. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue. Cette recommandation adressée à l'Assemblée générale est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) N° 537/2014. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1 du Code de commerce.
4. Il suit la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission. Il tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 821-9 et suivants du Code de commerce.
5. Il s'assure du respect par le Commissaire aux comptes des conditions d'indépendance définies à la section 2 du chapitre II du titre II du Code de commerce. Il prend les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement (UE) N° 537/2014 précité et s'assure du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement.
6. Il approuve la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce.
7. Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

12. Rémunération versée au Dirigeant opérationnel

La rémunération annuelle brute, versée en 2021, au titre du contrat de Dirigeant opérationnel a été de 16 479 euros.

13. Transferts financiers entre mutuelles et union

Néant.

14. Bilan 2021 et évolution prévisible en 2022

I 14.1 RELATION AVEC LES ADHÉRENTS

La poursuite de la mise en application de la feuille de route stratégique
Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et le contexte des taux bas qui perdure, l'année 2021 a suscité encore de nombreuses interrogations, voire inquiétudes, pour nos adhérents, dans un environnement économique et financier complexe affecté par cette crise.

Cependant, le chiffre d'affaires a progressé par rapport à 2020 avec une collecte supérieure à l'objectif initial de 450 millions d'euros. Concernant la collecte en euros, l'évolution de celle-ci respecte la modération décidée, conformément à nos orientations stratégiques. La proportion d'unités de compte est de 22 % dans le chiffre d'affaires global, en progression par rapport aux années précédentes (14 % en 2020). Le lancement de la nouvelle gamme assurance vie en juin 2021, dans la continuité du PERin lancé en octobre 2020, a permis de renforcer la fidélisation et d'attirer de nouveaux adhérents.

En 2021, la situation financière remarquable de la mutuelle prouve sa solidité. Cette solidité permet à la mutuelle de proposer de bons taux. Une preuve qui témoigne de la capacité de la Carac à lisser dans le temps les bonifications versées aux adhérents.

Le renforcement de la proximité et du conseil aux adhérents

La Carac attache toujours un soin particulier à exercer son devoir de conseil et son rôle d'information, en rencontrant ses adhérents à domicile, ou en invitant régulièrement familles et organismes partenaires à des réunions sur des thématiques spécifiques telles que la retraite, les aides sociales, l'épargne handicap, la protection des conjoints. L'action quotidienne des conseillers mutualistes est guidée par la proximité, la rencontre et l'écoute des adhérents ; ces valeurs sont essentielles pour la Carac.

Le contexte sanitaire de 2021 a perturbé notre activité en présentiel. Nous avons adapté notre mode de fonctionnement avec notamment l'organisation de web-conférences sur différentes thématiques.
Bien dans son temps et accompagnant l'évolution des attentes de ses adhérents, la Carac a continué sa réflexion stratégique sur le digital. Cela a permis une mise en œuvre de certaines fonctionnalités en 2021, en faisant naturellement le choix de mixer proximité et digital. Il s'agit en effet de renforcer le conseil en face-à-face, tout en utilisant les nouvelles technologies pour faciliter et améliorer la qualité de service. Un process d'adhésion dématérialisée (*Ryder Cup*) et une évolution des services sur l'espace adhérents ont été livrés en 2020. En 2021, de nouveaux outils ont renforcé notre capacité d'adaptation avec notamment la signature électronique, la possibilité de versements en ligne et un nouveau CRM (ION). Cette transformation numérique se poursuivra en 2022 : des leviers supplémentaires seront mis en place pour le bon développement commercial de la Carac.

Dans ce contexte, afin de mieux connaître ses adhérents et ainsi mieux adapter ses réponses à leurs besoins et leurs profils, la Carac a continué en 2021 à mobiliser des moyens importants pour mettre à jour sa connaissance de ses adhérents, conformément aux exigences réglementaires.

Les partenariats de distribution

Depuis 2016, le Crédit Coopératif commercialise deux nouvelles garanties créées et gérées par la Carac, celles-ci construites en réponse aux tendances sociétales actuelles et en parfaite adéquation avec les valeurs des deux établissements.

- **L'Assurance Vie Agir** est une garantie en unités de compte qui s'inscrit dans la gamme solidaire du Crédit Coopératif et qui, de ce fait, est destinée exclusivement à la clientèle de cette banque mutualiste, très connue dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. L'encours géré est de 41 millions d'euros.

- **Le Carac Épargne Vivre Ensemble** est une garantie en euros conjointement proposée par le Crédit Coopératif et la Carac. Labellisée par l'Unapei, cette garantie est à destination de ses adhérents, bénévoles, salariés et protégés familiaux. Le Carac Épargne Vivre Ensemble a pris corps sous l'égide de trois grands principes conducteurs : liquidité, sécurité et performance.

Les partenariats de développement

- **L'Unapei**

Malgré un contexte sanitaire dégradé, quelques réunions d'information à destination des familles de l'Unapei ont été organisées afin de les sensibiliser sur l'épargne handicap, la mise en place d'un revenu complémentaire pour le « mieux-vivre » de la personne en situation de vulnérabilité, etc.
À la suite de la sortie de la nouvelle gamme Carac, la convention de partenariat avec l'Unapei a fait l'objet d'une mise à jour afin d'intégrer nos garanties.

- **Unéo**

À son lancement en 2019, notre partenariat d'indication portait sur la garantie Retraite Mutualiste du Combattant. L'objectif étant qu'Unéo nous transmette des contacts qualifiés parmi ses adhérents qui sont titulaires d'une Carte du Combattant ou d'un Titre de Reconnaissance de la Nation ou à défaut, qui peuvent y prétendre.
Le 30 juin 2021, notre partenariat avec Unéo prend une nouvelle ampleur avec de nouveaux *leads* « bilan retraite ». L'objectif de ces nouvelles indications, pour la Carac, est de développer la commercialisation du PERin. Côté Unéo, cette offre complémentaire est destinée aux adhérents et à leur conjoint qui ne sont pas éligibles à la Carte du Combattant ou au Titre de Reconnaissance de la Nation.
Enfin, depuis le 1er décembre 2021, le réseau commercial d'Unéo peut également réaliser des indications en complément de celles effectuées par leur plateforme téléphonique.

- **Communauté Défense**

Dans la continuité de son histoire et de ses valeurs, la Carac a également mis en place des permanences au sein de casernes pour les personnels militaires.

Le développement de l'image et de la notoriété

La Carac a fait évoluer son image, répondant ainsi aux objectifs fixés dans son plan stratégique « Ambition 2030 ».
Les travaux réalisés, à l'occasion de la construction de la plateforme de marque de la Carac, ont conduit à repenser l'ensemble du site internet de la Carac, à revoir son positionnement et à en faire le point d'entrée de la transformation digitale de la mutuelle.
Depuis juin 2021, le magazine dédié aux adhérents *Carac mag* est désormais dématérialisé et accessible par tous sur carac.fr.
Une campagne de publicité radio, par voie digitale et sur les réseaux sociaux a été lancée en novembre et décembre 2021. Elle avait pour objectif de développer la notoriété et l'image de la Carac comme acteur différent sur le marché de l'épargne, de la retraite et de l'assurance vie.
La Carac a poursuivi son soutien à la radio numérique Skyrock pour les Militaires (Skyrock PLM), destinée à ce public et à tous ceux et celles intéressés par le monde militaire. En se positionnant comme un partenaire, la Carac rappelle son engagement auprès des combattants d'aujourd'hui, en leur permettant de se constituer une retraite avec la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC). Deux émissions « spécial combattants » ont été enregistrées afin de répondre aux questions des auditeurs sur ce produit.

La Carac entretient également tout au long de l'année des relations avec les journalistes du secteur pour les informer de son actualité et valoriser les spécificités de son modèle. La nouvelle gamme de produits a bénéficié d'un plan de communication dédié auprès de la presse spécialisée.

En outre, les résultats de la 6e édition du baromètre sur l'entraide familiale financière en France, à travers le prisme de la crise sanitaire de la Covid, ont été largement repris dans la presse.
Le développement des prises de parole sur les réseaux sociaux s'est également poursuivi tout au long de l'année, avec notamment la création de nouveaux contenus vidéo et infographies. Une opération avec des influenceurs a été menée afin de sensibiliser leur communauté sur l'importance de préparer sa retraite.

Un environnement de plus en plus normé et contraignant avec des impacts sur nos adhérents

Depuis plusieurs années, toutes les équipes de la Carac continuent d'être fortement impactées et mobilisées par les nouvelles règles qui s'imposent à son activité d'assureur.

Il est primordial de maintenir une vigilance constante sur les différentes demandes de nos adhérents, car leur confiance est essentielle et la Carac se doit de leur apporter un service de proximité de qualité.

Partenariats de coopération

Pionnière de l'épargne solidaire en 2003, avec son produit d'épargne de partage Entraid'Épargne Carac, la Carac, fidèle à ses valeurs, permet à ses adhérents de conjuguer rendement et solidarité en consacrant à l'association de leur choix 1 % des sommes versées.

Le 27 février 2009, la Carac a souhaité élargir le nombre de ses partenaires associatifs en signant des accords de partenariat avec quatre organismes d'intérêt général. Il s'agit d'APF France handicap, qui défend et représente depuis 1933 les personnes en situation de handicap moteur et leur famille ; d'Arc-En-Ciel, qui réalise depuis 1991 les rêves d'enfants atteints de maladies graves ; de Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde, qui permet à des enfants atteints de graves maladies cardiaques et venant de pays défavorisés de se faire opérer en France ; et de Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), qui combat l'exclusion et le chômage.

Depuis le 1er janvier 2012, les adhérents peuvent aussi choisir l'Œuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP), qui a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des orphelins et des familles des sapeurs-pompiers décédés.

En novembre 2019, l'Unapei, première union française d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leur famille, est devenue le sixième partenaire associatif bénéficiaire des contrats Entraid'Épargne Carac et Carac Profiléo (option solidaire).

En 2018, la Carac a poursuivi son engagement en faveur de l'épargne solidaire auprès de ses associations partenaires, bénéficiaires sur ses garanties Entraid'Épargne Carac et Carac Profiléo (option solidaire). Elle réalise régulièrement des actions conjointes avec ces associations dans le cadre de sa politique de développement, de communication ou de *sponsoring*.

Suite à l'évolution de notre gamme de produits, l'ensemble des conventions de partenariat avec les associations solidaires et la société de gestion Tikehau ont fait l'objet d'un avenant.

En 2021, le service partenariats a réalisé une opération « pilote » avec l'association APF France handicap. Sept webinaires furent organisés auprès de plusieurs délégations territoriales. Les objectifs de ces rencontres avec des professionnels et des particuliers étaient de renforcer nos liens locaux, de développer notre image auprès du partenaire et de contourner le contexte sanitaire dégradé pour délivrer de l'information.

Notre partenariat avec Tutelle au quotidien a été renouvelé. Ce partenaire de coopération propose aux particuliers et professionnels de la vulnérabilité un logiciel conçu spécifiquement pour les aider dans leur quotidien dans la gestion des personnes sous mesure qu'ils accompagnent. Tutelle au quotidien propose également des parcours de formation.

Économie Sociale et Solidaire

La Carac a informé ses publics des actions menées en lien avec l'Économie Sociale et Solidaire à l'aide de ses différents supports externes (carac.fr, réseaux sociaux, *Carac mag*...) : promotion de la finance solidaire, communication autour des associations partenaires. Parallèlement, les collaborateurs de la Carac sont régulièrement sensibilisés aux actions entreprises dans ce domaine et aux valeurs portées par l'ESS.

Chaire Entrepreneuriat Social de l'Essec

En 2021, la Carac a poursuivi son partenariat avec l'Essec en soutenant la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social. Une étude a été menée par les étudiants de la Chaire sur le thème « Comment mieux accompagner nos clients vers l'investissement responsable ? ».
La Carac a également participé au financement de trois MOOC – cours d'enseignement diffusés sur Internet – intitulés « L'investissement à impact : lever ou investir des fonds ».
Une matinée philosophique en distanciel a été organisée avec les étudiants de la Chaire sur le thème « Seniors et intergénérationnel ». Quinze collaborateurs de la Carac ont échangé avec les étudiants sur les pratiques qui existent en entreprise et celles qu'il conviendrait de développer.

14.2 LES SYSTÈMES D'INFORMATION

L'année 2021 a vu de nombreuses évolutions et l'intégration de nouveaux outils dans le système d'information (SI) de la Carac dans le but de poursuivre les travaux de digitalisation débutés en 2020.

Systèmes de gestion des adhérents

L'année 2021 a permis une évolution importante du SI gestion de la Carac avec notamment le développement de la nouvelle gamme de produits, le lancement du projet de développement d'un moteur de calcul de rente dans AGATE ou la poursuite de la dématérialisation des demandes d'adhésion pour ADG et AGATE.

Les processus afférents à la liquidation des prestations pour la garantie PERin commercialisée depuis le 1er octobre 2020 ont été développés.

Pour l'extranet adhérents ONYX, de nombreuses fonctionnalités nouvelles ont été implémentées telles que l'ajout des versements en ligne, l'actualisation des documents dans le cadre du projet réglementaire de connaissance de nos adhérents, ainsi que la signature électronique.

Pour le projet de *workflow* de gestion, les premiers lots ont permis la mise en production des processus suivants : rachats, renonciation, versements programmés, adhésion, création de personnes.

Système de reporting et décisionnel

Outre les travaux récurrents et les évolutions des états réglementaires dans le cadre de Solvabilité II, la poursuite des travaux sur l'outil de gestion des opérations atypiques a permis d'ajouter des scenarios de contrôle.

Dans le cadre du projet QDD, un grand nombre de contrôles automatisés sont venus enrichir la supervision des flux d'échanges entre les applications.

Autres systèmes de gestion

La mise en production du nouvel outil de CRM au 1er avril 2021 a permis de remettre en adéquation les besoins du réseau commercial avec l'outil mis à sa disposition pour un meilleur service à nos adhérents.

Pilotage des projets

En 2021, un projet de mise en œuvre d'un outil de gestion de portefeuilles de projets a vu le jour dans le but de mieux appréhender les besoins en ressources ainsi que les arbitrages Carac.

Sécurité des systèmes d'information

Des études de faisabilité ainsi que des expérimentations menées en 2021 ont permis la planification des projets de mise en œuvre en 2022. La réécriture de la documentation sur la gouvernance de la sécurité du SI a débuté fin 2021.

Infrastructures et technologies

Une part importante du matériel informatique dédié à l'environnement utilisateur a été renouvelée dont les PC portables des Conseillers mutualistes et la totalité de la flotte de téléphones mobiles.

Nos outils de « communications unifiées » et notre messagerie d'entreprise ont été migrés, ainsi que notre solution d'accès sécurisé à distance (VPN), afin de faciliter la mobilité et le télétravail.

Nos équipements et logiciels permettant une visibilité de la charge et de la sécurité de notre réseau interne ont évolué vers des solutions plus performantes.

15. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice

I RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

La Carac a renforcé en 2021 ses fonds propres de plus de 81 millions d'euros.
Ils s'élèvent à 1 346,8 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 1 265,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

16. Conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire

Le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS) a adopté en juin 2016 le guide des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), comme défini par l'article 3 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire. Les huit thèmes du guide sont développés ci-après.

I GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Un fervent état d'esprit mutualiste

La gouvernance de la Carac repose sur le principe démocratique « Un Homme = une voix ». Les adhérents élisent leurs délégués qui siègent à l'Assemblée générale. Celle-ci se tient au minimum une fois par an afin de statuer, notamment, sur les comptes et sur toute modification statutaire et réglementaire. Les délégués élisent les membres du Conseil d'administration de la Carac. Cette instance détermine les orientations stratégiques de la mutuelle et veille à leur application, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.
2021 a été une année élective importante, pour la Carac, avec pour la première fois depuis 2002 un renouvellement complet des délégués. Une campagne de communication d'envergure a été mise en place au premier semestre, encourageant les élus et les adhérents à prendre une part active dans la vie mutualiste de la Carac, avec comme objectif de féminiser et rajeunir les profils des élus.
Les élections ont enregistré de très bons taux de participation : 115 délégués ont été élus dont 40 % de nouveaux.
Afin de répondre avec efficience aux défis qui s'imposent à la Carac, les membres du Conseil d'administration possèdent l'honorabilité, la compétence et l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. En 2021, les administrateurs de la Carac ont suivi dix sessions collectives de formation.

Les administrateurs font preuve de disponibilité et participent activement à différents comités et groupes de travail, qui associent également les salariés.
Le 23 juin 2021, au cours de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a été partiellement renouvelé. Il compte désormais 20 administrateurs, dont neuf femmes. Réuni le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a procédé à l'élection du Président de la Carac, Pierre Lara, qui succède ainsi à Claude Tarall. Deux Vice-présidents ont également été élus, Christophe Bayard et Isabelle Conti.

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

Le 20 juin 2019, l'Assemblée générale de la Carac a adopté les nouvelles orientations stratégiques de la mutuelle pour les dix prochaines années. Baptisé « Ambition 2030 », ce plan structurant doit permettre à la mutuelle d'assurer son indépendance en mettant à profit son expertise en épargne retraite, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes.
Le plan stratégique a été décliné en cinq axes stratégiques – optimisation du dispositif commercial actuel, renforcement du canal partenarial, développement de la performance opérationnelle, ouverture au marché « entreprises », création du métier de gestionnaire d'actifs pour compte de tiers – et deux axes transverses – transformation numérique et conduite du changement.
Il s'agit ainsi de répondre aux évolutions réglementaires, concurrentielles et technologiques de l'environnement et d'engager le nécessaire renouvellement et rajeunissement du portefeuille d'adhérents.

Le premier plan triennal (2020-2022) a été lancé en février 2020 et de nombreuses livraisons de projets ont eu lieu depuis le démarrage (processus de souscription digitalisée, signature électronique, commercialisation du PERin et d'une nouvelle gamme assurance vie, nouvelle plateforme de marque et site internet, nouvel outil de gestion de relation client…). De nouveaux projets ont été priorisés et sont planifiés tout au long de l'année 2022, qui verra se dérouler un retour d'expérience du premier plan triennal et l'organisation du second pour la période 2023-2025.

Tous les travaux programmés dans le cadre du plan sont réalisés avec le souci de la plus grande transparence auprès du personnel ainsi que des élus : l'avancement du plan fait l'objet d'un point spécifique à chaque Conseil d'administration et de points réguliers dans les différentes publications de la Carac (*Caractualités* à destination des élus et *Carac mag*, destiné aux adhérents). Une présentation de l'avancée du plan a également été réalisée lors des différents événements organisés en 2021 auprès des élus et des collaborateurs de la Carac.

TERRITORIALITÉ

Une présence sur l'ensemble du territoire métropolitain

La Carac dispose d'un réseau de collaborateurs sur l'ensemble de la France, qui conseillent et accompagnent les adhérents. La mutuelle est aussi représentée à l'échelle locale par ses élus au sein de conseils de section, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Depuis 2021, la carte électorale a évolué ; elle a dorénavant le même découpage que le réseau commercial avec 14 sections de vote.
Malgré le contexte sanitaire, la Carac a assuré la continuité de ses services. Sous l'impulsion de la nouvelle présidence, les élus ont pu se retrouver en présentiel au cours du second semestre, lors de la conférence des Présidents et des Vice-présidents des conseils de section en septembre 2021 et du séminaire des élus en octobre 2021.
À partir de novembre 2021, le Président, le Directeur général et les deux Vice-présidents ont entrepris un tour des régions pour aller à la rencontre des élus et du réseau commercial.
Pour maintenir un lien permanent avec ses adhérents tout en respectant les directives sanitaires, le réseau commercial a revu son organisation : échanges téléphoniques ou par e-mail, gestion des opérations à distance et accueil dans les agences sur rendez-vous.
Deux webinaires ont aussi été organisés en zones Bretagne et Île-de-France, en novembre et décembre 2021, sur le thème de la préparation à la retraite, à destination des adhérents et des prospects.
Après plusieurs reports, le salon des seniors s'est déroulé à la porte de Versailles, à Paris, en octobre 2021. La Carac y a tenu un stand et a organisé une conférence intitulée « L'assurance vie : protéger et dynamiser son patrimoine ».

Être acteur de l'entraide

Dans le prolongement de son engagement envers l'ESS et afin de renforcer ses actions d'innovation sociale, la Carac soutient la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social dans le cadre de son mécénat d'entreprise. En 2021, un groupe d'étudiants a travaillé sur un sujet proposé par la Carac sous la forme d'un mini-défi.
La Carac est aussi mécène du Centre de Kerpape, établissement mutualiste de soins de suite et de réadaptation situé en Bretagne. Depuis 2020, Jean-Jacques Berthelé, Directeur général de la Carac, est membre du Conseil d'administration du Fonds de dotation Kerpape.
Enfin, par l'action de la Fondation d'entreprise Carac, la mutuelle participe activement à la transmission de l'Histoire et de la mémoire et au soutien d'initiatives solidaires envers le monde combattant. Arrivée au terme de sa durée initiale de dix ans, la fondation a été prorogée pour une durée de trois ans à compter du 19 novembre 2021 et jusqu'au 19 novembre 2024, conformément à la résolution adoptée par le Conseil d'administration de la Carac, membre fondateur de la fondation d'entreprise, le 26 octobre 2021.

POLITIQUE SALARIALE

L'année 2021 a été marquée, malgré la crise sanitaire et les nouvelles formes d'organisation du travail, par un dialogue social d'une grande qualité et la signature d'accords d'entreprise très structurants pour la gestion des ressources humaines de la Carac.

L'accord d'entreprise relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels et à la mixité des métiers (GEPPMM) signé le 1er juillet 2021 s'inscrit dans le cadre du plan stratégique « Ambition 2030 ».
Il marque l'aboutissement d'échanges très constructifs entre la direction et les trois organisations syndicales représentatives.

Salué par les représentants du personnel, cet accord réaffirme la volonté de la Carac de :

- poursuivre l'effort de développement des compétences et des qualifications afin que tous les collaborateurs disposent des moyens leur permettant d'être véritablement acteurs du plan stratégique « Ambition 2030 » ;
- développer l'organisation des entretiens managériaux ;
- favoriser la transmission des savoirs entre les générations de collaborateurs ;
- garantir un dialogue social de qualité en respectant les rôles de chacun et en permettant à tous d'exercer pleinement leurs prérogatives.

DIVERSITÉ - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'accord GEPPMM vise également à assurer l'égalité de traitement et la non-discrimination pour tous les salariés tout au long de leur parcours d'évolution professionnelle. Plusieurs engagements sont ainsi pris dans le cadre de la Charte de diversité, qui fait partie intégrante de cet accord.

Par ailleurs, la Carac accorde une place privilégiée aux travailleurs handicapés et se donne les moyens de favoriser leur carrière au sein de la mutuelle.
La Carac s'engage ainsi à maintenir, dans la mesure du possible, un quota de 6 % de travailleurs handicapés dans ses effectifs.

En outre, la Carac est très attachée à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à tous les niveaux de la hiérarchie. Ainsi, la Carac a obtenu, pour l'année 2021, la note globale de 89/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de sa politique RSE, la Carac poursuit sa démarche en faveur de l'environnement. La mise en place du dispositif de tri sélectif a permis, pour l'année 2021, la collecte, la destruction et le recyclage de 3,9 tonnes de matières.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Des valeurs communes

Une communication accrue est mise en place à destination des collaborateurs de la Carac afin de transmettre les valeurs portées par l'Économie Sociale et Solidaire. En 2021, les projets ont été revus à la baisse compte tenu de la situation sanitaire. Les événements organisés avec la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social de l'Essec pour accompagner les entrepreneurs sociaux ont néanmoins pu se tenir en distanciel. Au sein de ses différents supports externes, la Carac informe ses publics des actions menées en lien avec l'ESS à l'instar de la communication autour des associations partenaires financées.

Honorabilité et compétence

Les dispositions de la directive Solvabilité II ont modifié les règles de fonctionnement de la Carac. Ainsi, conformément à la directive européenne, une politique est formalisée depuis décembre 2016 en matière d'honorabilité et de compétence.
Elle couvre à la fois les salariés et les administrateurs en précisant les exigences d'honorabilité et de compétence requises. Par ailleurs, une charte de l'administrateur a été mise en place.

Annexes

Taux de rendement 2021

Les provisions mathématiques de l'exercice 2021 ont été dotées pour les adhérents présents à l'inventaire au 31 décembre 2021 avec les taux de rendement nets suivants :

Compte Épargne Carac	1,20 %	Bons, Primor et Garantie Obsèques	Taux technique
Carac Épargne Plénitude	1,20 %	Épargne Handicap (épargne)	1,20 %
Compte Épargne Famille	1,20 %	Plan Épargne Populaire	1,20 %
Entraid'Épargne Carac	1,30 %	Plan Épargne Vie	1,20 %
Assurance Vie Agir	1,40 %	Plan Obsèques Carac	1,08 %
Carac Épargne Vivre Ensemble	1,20 %	Obsèques par avance	1,08 %
Volontés Obsèques Carac (option épargne)	1,08 %	Esprit Tranquille	1,08 %
Volontés Obsèques Carac (option prévoyance)	1,08 %	Épargne Handicap (rentes)	1,08 %
Carac Avenir	1,10 %	RSUP	1,08 %
Loi Madelin	1,10 %	CAR	1,08 %
Rente Viagère Immédiate Carac	1,10 %	SGE	1,08 %
Eclor	1,08 %	PER Individuel Carac	0,00 %
Carac Perspectives phase épargne (100 % euros)	1,15 %	Carac Épargne Patrimoine	1,20 %
Carac Perspectives phase épargne (Si UC > 0 %)	0,95 %	Carac Épargne Génération	1,20 %
Carac Perspectives phase pension	0,95 %	Carac Épargne Solidaire	0,95 %
Carac Profiléo	1,40 %	Carac Épargne Protection	0,85 %

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021
I. Capital en fin d'exercice					
Fonds d'établissement	457	457	457	457	457
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe (avec chargements)	518 523	435 368	538 722	402 065	475 890
Résultat avant impôt sur le revenu, dotations aux provisions et amortissements	89 010	94 613	123 689	116 402	108 554
Dotations aux provisions et amortissements	7 854	11 531	14 749	9 009	10 288
Reprise de provisions et amortissements	-1 796	-4 554	-4 622	-1 463	-5 022
Impôt	18 265	26 599	35 184	35 692	29 164
Résultat après IR et dotations aux provisions et amortissements	64 686	61 037	78 378	73 164	74 124
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par capitalisation					
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par répartition					
RÉSULTAT NET APRÈS AFFECTATION DES BONIFICATIONS	**64 686**	**61 037**	**78 378**	**73 164**	**74 124**
III. Personnel (siège et réseau)					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	349	350	341	344	369
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE	**15 118**	**15 923**	**17 505**	**17 175**	**19 999**

Indemnités des administrateurs et des membres extérieurs du Comité d'audit et frais des administrateurs

Les montants des indemnités versées aux administrateurs et aux membres extérieurs du Comité d'audit en 2021 sont de 389 105,44 euros (dont 382 523,68 euros pour les administrateurs et 6 581,76 euros pour les membres extérieurs du Comité d'audit). S'agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2021, ils s'élèvent à 47 815,78 euros.

Données de synthèse de l'exercice 2021

VERSEMENTS HORS FRAIS

(en euros)	2021	2020	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant	76 903 462	73 384 307	+4,80 %
Carac Avenir	710 931	756 885	-6,07 %
Rente Viagère Immédiate Carac	888 581	966 982	-8,11 %
Eclor	8 643	-1 042	-929,49 %
Primor	610	1 220	-50,00 %
Compte Épargne Carac	106 221 718	132 854 899	-20,05 %
Compte Épargne Famille	16 722 270	20 157 952	-17,04 %
Garantie Obsèques Carac	107 392	117 392	-8,52 %
Volonté Obsèques Épargne	261 705	205 076	+27,61 %
Volonté Obsèques Prévoyance	87 024	107 381	-18,96 %
Entraid'Épargne Carac	5 014 736	6 320 079	-20,65 %
Carac Perspectives	3 308 716	4 552 644	-27,32 %
Carac PER Individuel	15 427 554	3 493 732	+341,58 %
Carac Épargne Patrimoine	75 960 762		
Carac Épargne Génération	1 248 974		
Carac Épargne Solidaire	2 415 405		
Carac Épargne Protection	12 653 079		
Carac Profiléo	144 404 620	138 931 570	+3,94 %
Carac Épargne Plénitude	3 730 310	10 710 676	-65,17 %
Plan Obsèques Carac	3 037 524	2 942 232	+3,24 %
Assurance Vie Agir	2 828 003	1 585 346	+78,38 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	439 196	890 358	-50,67 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	328 139	79 146	+314,60 %
Carac Temporal	94 341	80 022	+17,89 %
Épargne FMP	2 470 290	2 275 946	+8,54 %
Rente FMP	21 010	124 758	-83,16 %
Décès FMP	62 320	68 861	-9,50 %
TOTAL	**475 357 314**	**400 606 423**	**+18,66 %**

NOUVELLES GARANTIES

	2021	2020	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant	1 019	663	+53,7 %
Carac Avenir	15	20	-25,0 %
Rente Viagère Immédiate Carac	7	10	-30,0 %
Compte Épargne Carac	346	534	-35,2 %
Compte Épargne Famille	175	276	-36,6 %
Entraid'Épargne Carac	9	30	-70,0 %
Carac Perspectives	2	52	-96,2 %
PERin	1 702	839	+102,9 %
Carac Profiléo	4 529	4 858	-6,8 %
Carac Épargne Plénitude	40	157	-74,5 %
Plan Obsèques Carac	1 169	750	+55,9 %
Assurance Vie Agir	15	36	-58,3 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	10	25	-60,0 %

Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	6	4	+50,0 %
Carac Temporal	571	354	+61,3 %
Carac Épargne Génération	497	0	Nouveau produit
Carac Épargne Patrimoine	3 411	0	Nouveau produit
Carac Épargne Protection	551	0	Nouveau produit
Carac Épargne Solidaire	111	0	Nouveau produit
TOTAL	**14 185**	**8 608**	**+64,8%**

EFFECTIFS

	2021	2020	Évolution
Nombre d'adhérents :	313 459	322 968	-2,9 %
- dont Anciens combattants	146 487	153 812	-4,8 %
- dont non combattants	166 972	169 156	-1,3 %
Bénéficiaires	5 523	5 869	-5,9 %
TOTAL GÉNÉRAL	**318 982**	**328 837**	**-3,0 %**

NOMBRE DE GARANTIES

	2021	2020	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant[1]	151 573	160 722	-5,7 %
- En cours de constitution	18 321	19 083	-4,0 %
- En cours de service	133 252	141 639	-5,9 %
Bon Carac	60	64	-6,3 %
Carac Avenir	2 390	2 610	-8,4 %
Rente Viagère Immédiate Carac	928	994	-6,6 %
Eclor	82	85	-3,5 %
Primor	5	5	0,0 %
Compte Épargne Carac	113 308	119 745	-5,4 %
Compte Épargne Famille	36 476	37 307	-2,2 %
Garantie Obsèques Carac	669	719	-7,0 %
Volonté Obsèques Épargne	3 792	4 123	-8,0 %
Volonté Obsèques Prévoyance	723	754	-4,1 %
Entraid'Épargne Carac	7 018	7 407	-5,3 %
Carac Perspectives	7 394	8 058	-8,2 %
PERin	2 520	837	+201,1 %
Carac Profiléo	27 853	24 162	+15,3 %
Carac Épargne Plénitude	6 276	6 600	-4,9 %
Plan Obsèques Carac	7 146	6 300	+13,4 %
Assurance Vie Agir	965	979	-1,4 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	193	191	+1,0 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	41	38	+7,9 %
Carac Temporal	1 749	1 261	+38,7 %
Épargne FMP	4 927	5 340	-7,7 %
Rente FMP	3 050	3 265	-6,6 %
Décès FMP	1 100	1 197	-8,1 %
Carac Épargne Génération	497	0	Nouveau produit
Carac Épargne Patrimoine	3 367	0	Nouveau produit
Carac Épargne Protection	540	0	Nouveau produit
Carac Épargne Solidaire	105	0	Nouveau produit
TOTAL	**384 747**	**392 763**	**-2,0%**

(1) Hors rentes de conjoint temporaires.
Les garanties d'épargne transformées en rente sont comptées dans la catégorie de leur produit d'origine.

Comptes annuels

Actif du bilan (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
1 - ACTIFS INCORPORELS	1 862 757,60	3 079 496,75
2 - PLACEMENTS	9 869 822 638,25	9 857 616 651,60
2a - Terrains et constructions	747 713 392,25	681 462 516,65
2b - Placements dans les entreprises liées et avec lien de participation	0,00	0,00
2c - Autres placements	9 122 109 246,00	9 176 154 134,95
2d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0,00	0,00
3 - PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFÉRENTES AUX OPÉRATIONS EN UNITÉS DE COMPTE	382 420 646,54	274 620 778,87
4 - PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	0,00	0,00
4a - Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0,00	0,00
4b - Provisions d'assurance vie	0,00	0,00
4c - Provisions pour prestations à payer (vie)	0,00	0,00
4d - Provisions pour prestations à payer (non-vie)	0,00	0,00
4e - Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	0,00	0,00
4f - Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	0,00	0,00
4g - Provisions pour égalisation (vie)	0,00	0,00
4h - Provisions pour égalisation (non-vie)	0,00	0,00
4i - Autres provisions techniques (vie)	0,00	0,00
4j - Autres provisions techniques (non-vie)	0,00	0,00
4k - Provisions techniques des opérations en unités de compte	0,00	0,00
5 - PART DES GARANTS DANS LES ENGAGEMENTS TECHNIQUES DONNÉS EN SUBSTITUTION	0,00	0,00
6 - CRÉANCES	126 184 532,89	164 289 742,81
6a - Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	8 612 102,07	11 782 150,54
6aa - Cotisations restant à émettre	0,00	0,00
6ab - Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	8 612 102,07	11 782 150,54
6b - Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0,00	0,00
6c - Autres créances	117 572 430,82	152 507 592,27
6ca - Personnel	1 225,07	225,07
6cb - État, organismes sociaux, collectivités publiques	104 809 967,77	118 874 055,40
6cc - Débiteurs divers	12 761 237,98	33 633 311,80
7 - AUTRES ACTIFS	17 742 714,60	17 708 310,40
7a - Actifs corporels d'exploitation	1 066 888,57	1 484 722,76
7b - Avoirs en banque, CCP et caisse	16 675 826,03	16 223 587,64
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	668 223 549,36	660 478 923,98
8a - Intérêts et loyers acquis non échus	106 096 055,10	114 966 179,86
8b - Frais d'acquisition reportés (vie)	0,00	0,00
8c - Frais d'acquisition reportés (non-vie)	0,00	0,00
8d - Autres comptes de régularisation	562 127 494,26	545 512 744,12
9 - DIFFÉRENCES DE CONVERSION	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	**11 066 256 839,24**	**10 977 793 904,41**

Passif du bilan (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
1 - FONDS MUTUALISTES ET RÉSERVES	1 346 807 966,17	1 265 633 150,76
1.1 - Fonds propres	1 346 807 966,17	1 265 633 150,76
1a - Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347,05	6 473 347,05
1b - Écarts de réévaluation	4 413 511,86	4 413 511,86
1c - Réserves	1 261 796 834,08	1 181 582 112,58
1d - Report à nouveau	0,00	0,00
1e - Résultat de l'exercice	74 124 273,18	73 164 179,27
1.2 - Autres fonds mutualistes	0,00	0,00
1f - Fonds de dotation avec droit de reprise	0,00	0,00
1g - Subventions nettes	0,00	0,00
2 - PASSIFS SUBORDONNÉS	0,00	0,00
3 - PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	9 151 353 828,87	9 258 019 269,53
3a - Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0,00	0,00
3b - Provisions d'assurance vie	8 552 494 369,47	8 710 377 063,67
3c - Provisions pour prestations à payer (vie)	101 976 177,71	130 710 418,72
3d - Provisions pour prestations à payer (non-vie)	0,00	0,00
3e - Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	496 883 281,69	416 931 787,14
3f - Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	0,00	0,00
3g - Provisions pour égalisation (vie)	0,00	0,00
3h - Provisions pour égalisation (non-vie)	0,00	0,00
3i - Autres provisions techniques (vie)	0,00	0,00
3j - Autres provisions techniques (non-vie)	0,00	0,00
4 - PROVISIONS TECHNIQUES DES OPÉRATIONS EN UNITÉS DE COMPTE	384 660 372,63	276 178 395,53
5 - ENGAGEMENTS TECHNIQUES SUR OPÉRATIONS DONNÉES EN SUBSTITUTION	0,00	0,00
6 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 177 316,13	11 105 775,13
7 - FONDS DÉDIÉS	0,00	0,00
8 - DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES	0,00	0,00
9 - AUTRES DETTES	58 651 010,71	51 024 181,73
9a - Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	10 599 254,05	10 837 495,45
9b - Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0,00	0,00
9c - Dettes envers des établissements de crédit	3 491 922,04	937 578,05
9d - Autres dettes	44 559 834,62	39 249 108,23
9da - Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5 546 945,35	5 431 223,42
9db - Personnel	10 903 643,65	8 961 859,60
9dc - État, organismes sociaux, collectivités publiques	11 914 653,32	8 228 337,17
9dd - Créditeurs divers	16 194 592,30	16 627 688,04
10 - COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	116 606 344,73	115 833 131,73
11 - DIFFÉRENCES DE CONVERSION	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**11 066 256 839,24**	**10 977 793 904,41**

Compte technique des opérations vie (en euros)

	Opérations brutes totales	Opérations données en substitution	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2020
1 - COTISATIONS	475 890 133,76	0,00	0,00	475 890 133,76	402 064 847,25
2 - PRODUITS DES PLACEMENTS	434 968 765,96	0,00	0,00	434 968 765,96	464 025 007,53
2a - Revenus des placements	232 502 931,88	0,00	0,00	232 502 931,88	244 264 698,07
2b - Autres produits des placements	75 733 043,15	0,00	0,00	75 733 043,15	69 381 959,45
2c - Produits provenant de la réalisation des placements	126 732 790,93	0,00	0,00	126 732 790,93	150 378 350,01
3 - AJUSTEMENT ACAV (PLUS-VALUES)	22 536 938,16	0,00	0,00	22 536 938,16	20 646 951,18
4 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	48 938,64	0,00	0,00	48 938,64	45 111,15
5 - CHARGES DES PRESTATIONS	-683 380 454,32	0,00	0,00	-683 380 454,32	-646 600 515,79
5a - Prestations et frais payés	-712 659 522,20	0,00	0,00	-712 659 522,20	-656 340 159,87
5b - Charges des provisions pour prestations à payer	29 279 067,88	0,00	0,00	29 279 067,88	9 739 644,08
6 - CHARGE DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	185 759 359,94	0,00	0,00	185 759 359,94	234 840 990,09
6a - Provisions d'assurance vie	294 241 337,04	0,00	0,00	294 241 337,04	290 633 645,62
6b - Provisions pour opérations en unités de compte	-108 481 977,10	0,00	0,00	-108 481 977,10	-55 792 655,53
6c - Provisions pour égalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6d - Autres provisions techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 - PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	-220 611 866,71	0,00	0,00	-220 611 866,71	-245 887 796,73
8 - FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-47 192 185,89	0,00	0,00	-47 192 185,89	-41 725 508,30
8a - Frais d'acquisition	-32 857 570,94	0,00	0,00	-32 857 570,94	-25 453 910,77
8b - Frais d'administration	-14 334 614,95	0,00	0,00	-14 334 614,95	-16 271 597,53
8c - Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution		0,00	0,00	0,00	0,00
9 - CHARGES DES PLACEMENTS	-54 965 207,61	0,00	0,00	-54 965 207,61	-57 067 158,41
9a - Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	-26 147 866,24	0,00	0,00	-26 147 866,24	-31 279 738,41
9b - Autres charges des placements	-14 537 765,16	0,00	0,00	-14 537 765,16	-21 675 283,46
9c - Pertes provenant de la réalisation des placements	-14 279 576,21	0,00	0,00	-14 279 576,21	-4 112 136,54
10 - AJUSTEMENTS ACAV (MOINS-VALUES)	-388 427,11	0,00	0,00	-388 427,11	-8 948 322,15
11 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-12 532 348,50	0,00	0,00	-12 532 348,50	-13 392 434,93
12 - PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS AU COMPTE NON TECHNIQUE	-40 534 960,21	0,00	0,00	-40 534 960,21	-40 542 772,36
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE	**59 598 686,11**	**0,00**	**0,00**	**59 598 686,11**	**67 458 398,53**

Compte non technique (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
1 - RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE	0,00	0,00
2 - RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE	59 598 686,11	67 458 398,53
3 - PRODUITS DES PLACEMENTS	0,00	0,00
3a - Revenus des placements	0,00	0,00
3b - Autres produits des placements	0,00	0,00
3c - Profits provenant de la réalisation des placements	0,00	0,00
4 - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS DU COMPTE TECHNIQUE VIE	40 534 960,21	40 542 772,36
5 - CHARGES DES PLACEMENTS	0,00	0,00
5a - Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	0,00	0,00
5b - Autres charges des placements	0,00	0,00
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements	0,00	0,00
6 - PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS AU COMPTE TECHNIQUE NON-VIE	0,00	0,00
7 - AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	3 230 949,92	1 113 662,88
8 - AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	0,00	-35 352,96
8a - Charges à caractère social	0,00	0,00
8b - Autres charges non techniques	0,00	-35 352,96
9 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-75 879,44	-223 509,82
9a - Produits exceptionnels	193 404,52	106 107,79
9b - Charges exceptionnelles	-269 283,96	-329 617,61
10 - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	-29 164 443,62	-35 691 791,72
11 - SOLDE INTERMÉDIAIRE	74 124 273,18	73 164 179,27
12 - REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	0,00	0,00
13 - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**74 124 273,18**	**73 164 179,27**

Annexes aux comptes

1. Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

À l'instar de 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire, et le plan de continuité d'activité – PCA – de la Carac s'est ajusté en fonction du niveau de propagation du virus Covid-19. C'est ainsi que le Président et le Directeur général de la Carac ont pris, suivant la criticité de la situation, des mesures visant à protéger les adhérents et les salariés : limitation des accès aux bureaux du siège, déplacements restreints, réunions tenues essentiellement en distanciel, recours systématique au télétravail, port du masque obligatoire, distanciation sociale, rendez-vous échelonnés dans les agences. La dématérialisation des processus a, par ailleurs, permis aux équipes de la Carac d'assurer la continuité du service délivré aux adhérents.

Malgré les difficultés posées par la pandémie, l'activité de la Carac s'est maintenue à un très bon niveau et les résultats commerciaux restent positifs. La collecte s'avère plus élevée que prévu (450 millions d'euros), avec une proportion d'unités de compte en progression par rapport aux derniers exercices. En outre, le nombre de souscriptions et de nouveaux adhérents a augmenté et le profil de ces derniers correspond à l'enjeu de rajeunissement du portefeuille de la Carac. Le second semestre de l'année 2021 a été marqué par la commercialisation d'une nouvelle gamme assurance vie. Les résultats commerciaux sont très encourageants.
En matière de sinistralité, l'impact de la crise sanitaire est restreint. En effet, la progression du nombre de décès n'a pas été aussi importante que celle redoutée et ce grâce à la vaccination massive de la population en 2021. Les reprises de provisions mathématiques ont alimenté positivement le compte de résultat de la mutuelle.
Concernant le provisionnement, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact, dans la mesure où les provisions techniques sont établies sur la base de tables de mortalité réglementaires plus prudentes que celles utilisées – hors Covid-19 – par la Carac dans le cadre du calcul de ses engagements en normes prudentielles. Par ailleurs, en matière de retraite, les déclarations de sinistre tardives se traduisent par des reprises de provisions qui viennent alimenter les résultats techniques des années ultérieures.

Quant aux frais généraux, les coûts supplémentaires générés par l'application des règles sanitaires étaient prévus au budget 2021. Par ailleurs, la Carac a réalisé des économies de charges qui portent essentiellement sur les frais de déplacement et de réunion.

Enfin, la Carac n'a pas été assujettie à la « taxe Covid » sur les mutuelles, dans la mesure où cette taxe additionnelle ne concerne que les organismes de complémentaire santé.

La mutuelle a aussi poursuivi le déploiement de sa première feuille de route triennale du plan stratégique « Ambition 2030 ». Sous l'impulsion des élus, des dirigeants et des salariés, la Carac a inscrit « Ambition 2030 » dans une dynamique d'entreprise durable, responsable et innovante. Ce plan ambitieux permettra à la Carac d'assurer son indépendance, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes.
Malgré la crise de la Covid-19, de nombreux défis ont été relevés. La transformation digitale s'est accélérée *via* de nouveaux outils et la mise en place de process sécurisés et intuitifs. Ainsi, au niveau de ses services de gestion, la Carac s'est dotée d'un outil de *workflow* qui optimise le suivi des dossiers des adhérents. Les services commerciaux ont, quant à eux, été équipés d'un nouvel outil « CRM » de suivi des adhérents. Une autre évolution majeure, liée aux obligations réglementaires, doit être saluée : la mise en place dans l'espace adhérents d'un ENTEC permettant d'actualiser les informations personnelles. Les adhérents peuvent désormais accéder à de nombreux services en ligne.
Pour répondre aux demandes, aux besoins des adhérents d'aujourd'hui et de demain et aux exigences du marché, la Carac a repensé sa gamme assurance vie avec la commercialisation en juin 2021 de quatre nouveaux contrats mono et multisupports. Ils bénéficient de 0 % de frais sur versements.
La mutuelle a aussi été présente dans les médias, avec une campagne de communication ciblée en novembre et en décembre 2021, afin de développer sa notoriété et son image.

Dans un contexte de taux bas qui perdure, malgré le mouvement de remontée observé cette dernière année, la Carac a obtenu en 2021 de bons résultats financiers qui renforcent sa solidité : la réalisation de plus-values sur les actions et la cession de deux immeubles (« Voltaire » et « Palestine », à Paris) ont permis de dégager une plus-value comptable de 45 millions d'euros.
Par ailleurs, la Carac a accéléré le déploiement de sa stratégie d'investisseur responsable en renforçant sensiblement ses investissements à impact et en améliorant à nouveau le score extra-financier de son portefeuille obligataire.

Enfin, 2021 a été une année élective importante pour la mutuelle qui, pour la première fois depuis 2002, a procédé au renouvellement de tous ses délégués. Le 23 juin 2021, au cours de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a été partiellement renouvelé. Il compte désormais 20 administrateurs, dont neuf femmes. Réuni le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a élu le Président de la Carac, Pierre Lara, qui succède ainsi à Claude Tarall. Deux Vice-présidents ont également été élus, Christophe Bayard et Isabelle Conti.
La Carac poursuit son développement en mettant toujours les intérêts de ses adhérents au cœur de sa stratégie.

I 1.2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les comptes annuels de la mutuelle Carac ont été établis et présentés conformément aux normes comptables françaises, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes et en présumant la continuité de l'exploitation.
L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

1.2.1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques dont les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois en mode linéaire ou quatre ans suivant la nature des logiciels.

1.2.2 Autres actifs

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

1.2.3 Placements

1.2.3.1 Évaluation

- Les placements sont évalués à leur valeur historique d'achat, nette de frais d'acquisition.

Le passage du portefeuille de placements de la méthode d'évaluation au prix de revient moyen pondéré à celle du « premier entré, premier sorti » (FIFO) a été réalisé dès l'exercice 2001 en retenant l'hypothèse que le FIFO, au 1er janvier 1999, est égal au prix de revient moyen pondéré à cette même date.
Les plus et moins-values de cessions sont également calculées selon le mode « premier entré, premier sorti », sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation (article 122-4 du règlement ANC N° 2015-11). Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

- Les actions et autres titres relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances sont enregistrés à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement.
- Les obligations et autres valeurs à revenu fixe relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances sont enregistrées à leur prix d'achat hors revenus courus (art.121-1 du règlement ANC N° 2015-11). Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.
- Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte figurent au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire conformément à l'article R. 343-13 du Code des assurances.
- Les placements de nature immobilière figurent au bilan à leur coût d'acquisition net de frais d'achat, majoré du coût des travaux d'amélioration ou de réévaluation (art.121-3 du règlement ANC N° 2015-11).
- La méthode « des composants » est appliquée depuis 2005 pour les biens immobiliers.

Les composants et leur durée d'amortissement retenus par la Carac pour la plupart de ses immeubles sont les suivants :

	%	Durée
Gros œuvre	55 %	100 ans
Clos et couvert	20 %	35 ans
Lots techniques	15 %	25 ans
Second œuvre	10 %	15 ans

Cette méthode a permis à la Carac de retenir de nouvelles répartitions entre terrain et construction (à travers les composants) et d'établir de nouvelles bases d'amortissement conformes à la réglementation.

1.2.3.2 Dépréciations et amortissements

1.2.3.2.1 Actions et titres assimilés, immobilier

Les modalités de dépréciation des actifs financiers relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances sont fixées dans l'article 123-10 du règlement ANC N° 2015-11, qui prévoit qu'une provision pour dépréciation durable doit être constituée lorsque :

1. il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
2. le placement non immobilier a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
3. il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'organisme ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :

- la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement ;
- la baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20 % sont présumées durablement dépréciées. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20 % à 30 %. Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs étrangères ;
- l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement ;
- les difficultés de cession de ce placement ;
- les causes de cette baisse ou de ces difficultés, telles que, par exemple, la dégradation de l'adaptation d'un bien au marché, ou le constat de son inadaptabilité ;
- l'existence d'un risque de crédit avéré au sens de l'article 123-2 dudit règlement.

En 2021, les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de la moins-value latente. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD dans les premières années de leur constitution.

Il en résulte, pour 2021, une reprise de provision à hauteur de 2,74 millions d'euros et une dotation de 2 millions d'euros. Au total, la provision PDD ressort à 22,18 millions d'euros au 31 décembre 2021.

1.2.3.2.2 Obligations

Dépréciation

Pour les titres relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances, la mutuelle apprécie à chaque arrêté, et conformément aux dispositions de l'article 123-1 du règlement ANC N° 2015-11, s'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

L'article 123-2 du règlement ANC N° 2015-11 du Code des assurances précise les événements générateurs qui sont considérés comme une indication objective de risque de crédit avéré, comme une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal, l'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière de la contrepartie, ou encore une dégradation significative de la notation de l'émetteur. L'application de ces dispositions n'a pas conduit à la constitution d'une provision pour risques avérés en 2021.

Amortissement

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupons courus fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive (décote) ou négative (surcote). Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les obligations à taux fixe.

Le règlement N° 2015-11 de l'ANC prévoit désormais une possibilité de classement de certaines obligations comme suit : les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R. 343-9 du Code des assurances dans son dernier alinéa (art.121-9 ANC N° 2015-11).

Cession de titres obligataires : réserve de capitalisation (art. 131-5 du règlement ANC)

La réserve de capitalisation est définie à l'article R. 343-3 du Code des assurances et a pour objectif de maintenir le rendement actuariel des titres cédés au niveau constaté lors de l'achat. Ainsi, une dotation ou reprise à la réserve de capitalisation est comptabilisée lors de chaque cession d'un titre amortissable, à l'exception des obligations à taux variable :

- les cessions en plus-values donnent lieu à une dotation à la réserve de capitalisation à due concurrence ;
- les cessions en moins-values entraînent une reprise de la réserve de capitalisation à hauteur du montant total de cette moins-value, si le stock de réserve de capitalisation le permet.

Suite à l'arrêté du 22 décembre 2010, la charge ou le produit théorique d'impôt lié à la non-prise en compte dans le résultat imposable des versements ou prélèvements sur la réserve de capitalisation donne lieu respectivement à une reprise non technique sur la réserve ou à une dotation non technique à cette réserve pour le même montant.

1.2.3.3 Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements est ventilé en deux parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques, y compris la réserve de capitalisation, qui figurent dans le cadre des « opérations techniques », et celle issue des capitaux propres, hors réserve de capitalisation, qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

Les placements à revenu fixe (obligations et TCN)

Politique générale de risque de crédit

- Il convient de noter que la gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et les analyses des équipes de la direction des investissements. De même, les limites émettrices sont validées par le Conseil d'administration et suivies au sein du Comité financier.
- La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires détenus en direct est relativement conservatrice, retenant presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB–. Des investissements en émetteurs non notés sont possibles si le *shadow rating* est *investment grade*.

Au 31 décembre 2021, la répartition par notations du portefeuille de produits de taux (obligations et prêts) détenu en direct et à travers des fonds en valeur comptable était la suivante :

- les titres notés AAA et AA représentaient 49,53 % de l'encours, les A 18,95 % ;
- les titres notés BBB+ et inférieurs ainsi que les titres non notés représentaient 31,53 % de l'encours.

Les liquidités

La mutuelle détient un encours d'OPCVM monétaires ou titres assimilés de 699,33 millions d'euros de valeur comptable au 31 décembre 2021. Le mode de valorisation de ces OPCVM est basé sur les valeurs de marché observées. Par ailleurs, 80 millions d'euros sont placés en comptes à terme. Du fait de la valorisation des opérations de *swap*, la Carac détient une créance de 12,62 millions d'euros sur les contreparties au titre de la gestion du collatéral.

Les instruments financiers à terme

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de *swap* pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de *swap* ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal

de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations souveraines venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

1.2.4 Créances diverses

Les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation, au cas par cas, si nécessaire.

1.2.5 Provisions

1.2.5.1 Provisions mathématiques

Dans le cadre de la clôture anticipée, les provisions mathématiques sont calculées à partir des provisions mathématiques en date du 30 novembre de l'exercice et des estimations des flux techniques du mois de décembre.

Les provisions mathématiques représentent l'engagement de la mutuelle vis-à-vis de l'adhérent ou du bénéficiaire du contrat. Elles sont capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications pour les contrats exprimés en unité monétaire (euro).

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d'inventaire (tables par génération pour le provisionnement des rentes viagères).
En 2007, la Carac a abaissé de 0,20 % le taux d'actualisation de certains de ses contrats de rente pour le porter de 3,50 % à 3,30 %.
En 2008, le taux d'actualisation a été porté de 3,30 % à 3,20 % sur les contrats de rente des premières générations.
Aucune évolution du taux d'actualisation n'a été effectuée depuis.
Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

1.2.5.2 Bonifications par capitalisation

Les bonifications par capitalisation sont présentées au passif dans la rubrique « provision pour participation aux excédents ».

Les bonifications accordées aux adhérents au titre de l'exercice N sont comptabilisées comme une charge de l'exercice N.

1.2.5.3 Provision pour aléas financiers (article 142-8 du règlement ANC)

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement des actifs. Elle est à constituer lorsque les intérêts techniques garantis représentent globalement plus de 80 % du taux de rendement des actifs de la mutuelle.

L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une provision pour aléas financiers à fin 2021.

1.2.5.4 Provision pour prestations à payer

La provision pour prestations à payer est destinée à couvrir le montant des capitaux et rentes restant à régler à la date de l'inventaire.

1.2.5.5 Provision pour participation aux excédents

Cette rubrique est constituée de :

- la provision pour participation aux excédents qui correspond à la part des résultats dont l'attribution aux adhérents est répartie sur plusieurs exercices ;
- les bonifications par capitalisation attribuées aux adhérents au titre de l'exercice N. Ces bonifications sont incorporées aux provisions mathématiques des adhérents au 1er janvier N+1.

L'article D. 223-3 du Code de la mutualité fixe le montant minimal de la participation aux excédents à attribuer aux adhérents au titre d'un exercice. Ce montant est déterminé globalement à partir d'un compte de participation aux résultats conduisant à attribuer aux adhérents un montant minimum de participation aux excédents égal à 85 % au moins des excédents financiers nets de commissions sur encours et de 90 % au moins des excédents techniques ou 100 % des déficits techniques. Cette charge de participation aux excédents constitue une charge de l'exercice pour la Carac.

Le montant des participations aux excédents peut être affecté directement aux provisions mathématiques ou porté, partiellement ou totalement, à la provision pour participation aux excédents prévue au 2° de l'article R. 343-3 du Code des assurances. Les sommes portées à cette dernière provision sont affectées à la provision mathématique ou versées aux adhérents au cours des huit exercices suivant celui au titre duquel elles ont été portées à la provision pour participation aux excédents.

1.2.5.6 Provision globale de gestion

Cette provision visée à l'article R. 343-3 du Code des assurances est destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par ailleurs. Les modalités de calcul de cette provision sont décrites à l'article 142-6 du règlement ANC N° 2015-11.

L'application de ces dispositions a conduit à la constitution d'une provision globale de gestion à fin 2021 d'un montant de 1 800 000 euros.

1.2.5.7 Provision pour risque d'exigibilité

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE), conformément aux dispositions de l'article 142-9 du règlement ANC N° 2015-11, lorsque la valeur globale inscrite au bilan des actions, immeubles et titres assimilés (titres relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances) est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes actifs. La provision constituée est égale à la différence constatée entre ces deux valorisations.

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- les valeurs mobilières cotées sont retenues pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- pour les actions de Sicav et les parts de FCP, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de contrôle prudentiel et actualisée annuellement. La dernière expertise quinquennale date de 2017. L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une PRE à fin 2021.

1.2.5.8 Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est enregistrée dans les provisions pour risques et charges. Cette provision est calculée sur la base des droits acquis par les salariés en activité, par référence au dernier salaire connu.

1.2.6 Présentation des frais généraux

Les frais généraux sont initialement enregistrés par nature avant d'être ventilés par destination.
L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement et sans application des clés forfaitaires pour ce qui concerne les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition. Les clés de répartition retenues sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs, directement liés à la nature des charges.

Des montants de charges de gestion indirectes, en complément de leurs charges directes, sont affectés au PERP et au PER depuis respectivement les exercices 2015 et 2020. Ces montants correspondent aux quotes-parts de charges affectées extra-comptablement à ces produits à partir des charges par destination.

Les frais généraux sont ventilés selon sept destinations.

- **Les frais d'acquisition des contrats**

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance.
Sont considérés comme frais d'acquisition : les commissions variables (directement affectables), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

- **Les frais d'administration des contrats**

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission.
Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations, et les frais de contentieux liés aux primes.

- **Les frais de gestion et de règlement des prestations**

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier de sinistre.

- **Les frais de gestion des placements**

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placements.
Ces coûts proviennent des services financiers et immobiliers, ainsi que des coûts informatiques, comptables et logistiques. Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

- **Les autres charges techniques**

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement, ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment.
Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts des directions rattachées à la direction générale.

- **Les autres charges non techniques**

Les autres charges non techniques sont des charges qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance.

- **Les charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles sont des charges qui ont un caractère non récurrent et qui sont étrangères à l'activité d'assurance.

1.2.7 Allocation des produits financiers entre compte de résultat technique vie et compte non technique

La part des produits financiers engendrés par les placements en représentation des provisions techniques est affectée au résultat technique. Le solde, en représentation des capitaux propres (fonds de dotation et réserves), est alloué au compte de résultat non technique. Pour procéder à cette allocation, le ratio suivant est appliqué aux produits nets des placements :

$$\frac{\text{(Provisions techniques + Réserve de capitalisation)}}{\text{(Provisions techniques + Capitaux propres (y compris la réserve de capitalisation) + Provisions pour risques et charges)}}$$

Le résultat est affecté au compte de résultat technique, le solde est transféré au compte de résultat non technique.

I 1.3 CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES

Néant.

I 1.4 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation qui s'est déclenchée en février 2022 et qui était non connue à la date de la clôture de l'exercice.

Les premières analyses de l'exposition directe ou indirecte de l'entité conduisent à un impact financier non significatif. Par ailleurs, les investigations menées ne laissent apparaître aucune exposition matérielle au risque en matière de passif car aucun adhérent de la Carac ne réside, à date et à notre connaissance, dans les zones de conflit.

S'agissant des mesures de gel des avoirs, aucune alerte concernant un de nos adhérents n'est remontée.

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

I 2.1 POUR LE BILAN

2.1.1 Mouvements des actifs

2.1.1.1 Actifs incorporels

Les mouvements ayant affecté les actifs incorporels sont les suivants :

(en euros)	Au 31/12/2020	Acquisitions augmentations/ dotations	Cessions diminutions/ reprises	Au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	25 912 959	2 921 871	2 920 262	25 914 569
Amortissements	22 833 463	3 845 589	2 627 240	24 051 811
TOTAL NET	**3 079 497**	**-923 718**	**293 021**	**1 862 758**

2.1.1.2 Terrains, constructions et autres placements immobiliers

(en euros)	Au 31/12/2020	Acquisitions augmentations/ dotations	Cessions diminutions/ reprises	Au 31/12/2021
Terrains, constructions et parts de SCI & SCPI	760 915 700	233 157 754	166 447 214	827 626 240
Amortissements	79 453 184	6 533 794	6 074 130	79 912 848
TOTAL NET	**681 462 516**	**226 623 960**	**160 373 084**	**747 713 392**

2.1.1.3 Les titres de propriété sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

(en euros)	% détenu par la Carac	Valeur de réalisation au 31/12/2021
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99 %	11 784 367
SCI CARAC COMMERCES	99 %	6 064 171
SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	99 %	0

2.1.1.4 Les bons, obligations et créances de toutes natures sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

Néant.

2.1.2 État des placements

2.1.2.1 État récapitulatif des placements

(en euros)	Placements nets des provisions & amortissements	Décote	Surcote	État des placements valeur nette
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 621 506 294	561 434 647	-85 701 149	7 097 239 791
Autres placements	3 217 411 148			3 217 411 148
Placements des provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	382 420 647			382 420 647
TOTAL	**10 221 338 089**	**561 434 647**	**-85 701 149**	**10 697 071 586**

	Valeur brute inscrite au bilan (N)	Valeur nette (N)	Valeur de réalisation (N)
1 - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	844 475 395	747 713 391	1 347 829 712
2 - Actions et autres titres à revenu variable autres que OPCVM	252 498 255	248 852 416	328 731 733
3 - OPCVM (autres que celles visées au 4)	806 204 675	806 204 675	1 236 718 338
4 - OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 329 639 883	1 329 639 883	1 345 600 944
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe[1]	6 623 187 303	7 097 239 791	7 841 024 080
6 - Prêts hypothécaires	0	0	0
7 - Autres prêts et effets assimilés	24 420 327	24 420 327	24 420 327
8 - Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
9 - Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	91 485 653	91 485 653	92 241 715
10-Actifs représentatifs des opérations en unités de compte	382 420 647	382 420 647	382 420 647
Autres instruments financiers à terme : stratégie de rendement	-40 374 177	-30 905 195	-40 521 285
TOTAL	**10 313 957 961**	**10 697 071 586**	**12 558 466 212**
- Placements évalués selon R.212-52 (titres amortissables)	6 306 163 762	6 781 897 260	7 518 836 242
- Placements évalués selon R.212-53 (titres non amortissables)	3 665 747 728	3 563 658 875	4 697 730 608
- Placements évalués selon R.212-57 (garanties à capital variable)	382 420 647	382 420 647	382 420 647
IFT canton général	-40 374 177	-30 905 195	-40 521 285
TOTAL	**10 313 957 961**	**10 697 071 586**	**12 558 466 212**
dont :			
- Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques	10 207 055 191	10 586 154 980	12 433 994 508
- Valeurs garantissant les engagements de la branche 25 ou les fonds de placements gérés	106 902 769	110 916 606	124 471 704
- Valeurs déposées chez les cédantes (caution solidaire)	0	0	0
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales L.222-1 en France (branche 26)	0	0	0
- Autres affectations ou sans affectation	0	0	0

2.1.2.2 Actifs admis en représentation des provisions techniques autres que les placements

(en euros)	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Créances admises en représentation	8 612 102	8 612 102	8 612 102
Coupons courus non échus	106 096 055	106 096 055	106 096 055
Trésorerie nette (actif - passif)	13 183 904	13 183 904	13 183 904
TOTAL	**127 892 061**	**127 892 061**	**127 892 061**

(1) La valeur nette comptable des obligations prend en compte les surcotes et décotes sur le prix de remboursement comptabilisées en compte de régularisation.

2.1.3 Ventilation des créances et des dettes

Créances nées d'opérations d'assurance directe

(en euros)	31/12/2021	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances sur les adhérents	4 449 473	2 113 915	1 014 525	1 321 033
Locataires	4 162 629	4 162 629	0	0
TOTAL	8 612 102	6 276 544	1 014 525	1 321 033

Autres créances

(en euros)	31/12/2021	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel	1 225	1 225	0	0
Sous-total	1 225	1 225	0	0
État, organismes sociaux, collectivités publiques	104 809 968	104 809 968	0	0
Sous-total	104 809 968	104 809 968	0	0
Avances et accomptes versés	5 410 834	5 410 834	0	0
Autres débiteurs divers	7 350 404	7 350 404	0	0
Sous-total	12 761 238	12 761 238	0	0
TOTAL	117 572 431	117 572 431	0	0

Autres dettes

(en euros)	31/12/2021	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5 546 945	5 167 970	0	378 975
Sous-total	5 546 945	5 167 970	0	378 975
Personnel	10 903 644	10 903 644	0	0
Sous-total	10 903 644	10 903 644	0	0
État, organismes sociaux, collectivités publiques	11 914 653	11 914 653	0	0
Sous-total	11 914 653	11 914 653	0	0
Créditeurs divers	16 194 592	15 407 388	370 504	416 700
Sous-total	16 194 592	15 407 388	370 504	416 700
TOTAL	44 559 835	43 393 656	370 504	795 675

2.1.4 Fonds propres

Le passage des capitaux propres d'ouverture 2021 à ceux de fin 2021 se présente comme suit :

(en euros)	31/12/2020	+	-	31/12/2021
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347	0	0	6 473 347
Autres réserves	945 556 424	73 164 179	0	1 018 720 603
Réserve de capitalisation	227 224 082	10 126 158	3 075 615	234 274 625
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118	0	0	13 215 118
Résultat de l'exercice	73 164 179	74 124 273	73 164 179	74 124 273
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 265 633 151	157 414 610	76 239 795	1 346 807 966

Le résultat de l'exercice 2020 de 73 164 179,67 euros a été intégralement affecté aux autres réserves conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des 23 et 24 juin 2021.

2.1.5 Passifs subordonnés

Néant.

2.1.6 Provisions techniques brutes

2.1.6.1 Provisions pour prestations à payer

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Provisions pour prestations à payer à l'ouverture de l'exercice	130 710 419	139 816 803
Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs	106 967 551	110 537 780
Provisions pour prestations à payer à la clôture de l'exercice	101 976 178	130 710 419

2.1.6.2 Autres provisions techniques

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation
PM RMC	3 904 847 923	4 102 133 405	-197 285 482
PM autres rentes	89 030 474	96 542 757	-7 512 283
PM épargne en euros	4 454 927 022	4 407 287 019	47 640 003
PM prévoyance	21 410 430	19 972 559	1 437 870
PM PERP en euros	78 258 853	83 480 453	-5 221 600
PM PERin en euros	2 219 669	160 870	2 058 798
Provisions d'assurance vie hors unités de compte	**8 550 694 369**	**8 709 577 064**	**-158 882 694**
Provision globale de gestion	**1 800 000**	**800 000**	**1 000 000**
Provision pour participation aux excédents	**496 883 282**	**416 931 787**	**79 951 495**

2.1.6.3 Rationalisation des variations de stock de provision pour participation aux excédents

(en euros)	31/12/2021
Stock au 31/12/2020	**416 931 787**
PE capitalisation dotée antérieurement et attribuée en 2021	-5 600 000
PE capitalisation dotée au titre de 2021	4 700 000
Dotation complémentaire à la PPE en 2021	81 000 000
Reprise PPE capitalisation 2020 suite à incorporation aux PM à fin 2021	-148 505
TOTAL	496 883 282

2.1.7 Provisions pour risques et charges

(en euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentation (dotation)	Diminution (reprise)	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	2 761 618	1 344 374	429 814	3 676 178
Provisions pour retraite du personnel	4 038 957	462 181		4 501 138
Provisions pour gros entretiens	4 305 200		4 305 200	0
TOTAL	11 105 775	1 806 555	4 735 014	8 177 316

L'hypothèse de l'âge de départ à la retraite retenue par la Carac est la suivante :
- 62 ans pour les salariés de moins de 60 ans ;
- 65 ans pour les salariés de plus de 60 ans.

Le taux d'actualisation retenu est de 0,98 %.
Le montant des engagements au 31 décembre 2021 s'élève à 4,5 millions d'euros.

2.1.8 Fonds dédiés

Néant.

2.1.9 Divers comptes d'actif et de passif

2.1.9.1 Autres actifs

Avoirs en banque et caisse

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Avoirs en banque et caisse	16 675 826	16 223 588
TOTAL	16 675 826	16 223 588

2.1.9.2 Comptes de régularisation actif

Montant des intérêts et loyers courus non échus

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts courus sur avances et prêts	290 879	1 198 634
Intérêts courus non échus sur titres	105 805 176	113 767 546
TOTAL	106 096 055	114 966 180

Autres comptes de régularisation actif

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Différence prix de remboursement des obligations - décote	561 434 647	544 925 486
Engagements instruments financiers (options)	0	0
Charges constatées d'avance	692 848	587 258
TOTAL	562 127 494	545 512 744

2.1.9.3 Comptes de régularisation passif

Autres comptes de régularisation passif

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Différence prix remboursement des obligations - surcote	85 701 149	79 908 721
Engagements instruments financiers (*swap* - achats à terme)	30 905 195	35 924 411
TOTAL	116 606 345	115 833 132

2.1.10 Substitution

Néant.

2.1.11 Gestion d'un régime obligatoire

Néant.

2.1.12 Information sur le tableau des engagements reçus et donnés

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
C1 - Engagements reçus		
C2 - Engagements donnés	**364 741 446**	**374 155 094**
C2a - Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
C2b - Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
C2c - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	234 741 446	243 943 094
- engagements sur FCP à risques	167 966 934	160 971 114
- engagements sur SCPI en formation	66 774 512	82 971 980
C2d - Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
C2e - Autres engagements donnés	130 000 000	130 000 000
Montant restant des engagements de la Carac vis-à-vis de la Fondation d'entreprise Carac	0	212 000

Les contrats de *swap* représentent un engagement de 30 millions d'euros de nominal et les achats à terme 100 millions d'euros.

2.1.13 Opérations sur instruments financiers à terme

Contrats de *swap*

Au cours de l'exercice 2012, la mutuelle a conclu deux contrats d'échange de taux d'intérêt. Ces opérations sont documentées du point de vue comptable comme des stratégies de rendement. Ainsi, la valeur initiale des contrats est amortie à chaque exercice, sur la base du calcul du taux de rendement effectif à la date anniversaire. Les contrats d'échange ont été négociés de gré à gré. Les valorisations sont fournies par la contrepartie au moins une fois par semaine.
La classification de la stratégie reste vérifiée du fait de la détention en portefeuille des OAT indexées sur l'inflation de même maturité et de même nominal que les contrats de *swap* mis en place.

Achats à terme

Sur l'exercice 2013, la Carac a pris des engagements d'achat à terme d'obligations (OAT) pour un nominal de 105 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2015, 100 millions d'euros supplémentaires d'engagements d'achat à terme ont été pris sur des OAT.
En 2016 et 2017, 25 millions d'euros et 80 millions d'euros sont arrivés respectivement à terme, ramenant l'engagement à 100 millions d'euros.
Ces opérations sont documentées en comptabilité comme des stratégies d'investissement. Elles déterminent les conditions financières du réinvestissement d'une partie des liquidités disponibles à l'échéance des engagements.

2.2 POUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Bonification par capitalisation 2021 pour la RMC : 4,7 millions d'euros.

Les bonifications par capitalisation (4,7 millions d'euros) provisionnées au titre de l'exercice 2021 ont été enregistrées en charge de l'exercice conformément à la réglementation comptable.

2.2.1 Produits et charges des placements

(en euros)	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entités liées	Autres revenus et frais financiers	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers		47 175 320	47 175 320	43 146 573
Revenus des autres placements		185 327 612	185 327 612	201 118 125
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
TOTAL (poste E2a et/ou F3a du compte de résultat)		**232 502 932**	**232 502 932**	**244 264 698**
Frais financiers		26 147 866	26 147 866	31 279 738
Total des autres produits de placements (plus-values, reprise sur amortissements du compte de résultat ou provisions, ...) inclus au poste E2 et/ou F3 du compte de résultat		202 465 834	202 465 834	219 760 309
Total des autres charges de placements (moins-values, dotations aux amortissements et provisions, charges internes...) incluses aux postes E9 et/ou F5 du compte de résultat		28 817 341	28 817 341	25 787 420

2.2.1.1 Détail des produits et charges des placements

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Placements en actions	8 320 453	6 887 775
Placements obligataires	175 850 643	191 774 678
Prêts et commissions	1 156 517	2 455 672
Placements immobiliers	47 175 320	43 146 573
1 - TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	232 502 932	244 264 698
Reprise de provisions pour dépréciation du portefeuille	2 741 582	3 514 164
Amortissements de la décote	72 991 461	65 867 795
2 - TOTAL AUTRES PRODUITS DE PLACEMENTS	75 733 043	69 381 959

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plus-values sur titres	82 332 888	78 364 961
Plus-values sur biens immobiliers	44 086 733	71 871 995
Reprise de la réserve de capitalisation	313 170	141 394
3 - TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS	126 732 791	150 378 350
A - PRODUITS DES PLACEMENTS (1+2+3)	**434 968 766**	**464 025 008**
Charges de gestion de portefeuille et intérêts	2 523 779	2 540 534
Charges de gestion des immeubles	19 864 045	25 609 225
Frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	3 760 043	3 129 980
4 - TOTAL DES FRAIS FINANCIERS	26 147 866	31 279 738
Dotation aux provisions pour dépréciation à caractère durable	2 031 155	5 405 760
Amortissements de la surcote	12 506 610	16 269 523
5 - TOTAL DES AUTRES CHARGES DE PLACEMENTS	14 537 765	21 675 283
Dotation à la réserve de capitalisation	10 126 158	2 079 933
Moins-values sur cessions d'actions	212 032	559 048
Moins-values sur cessions d'obligations	3 941 386	1 473 156
6 - TOTAL DES PERTES PROVENANT DE LA RÉALISATION DES PLACEMENTS	14 279 576	4 112 137
B - CHARGES DES PLACEMENTS (4+5+6)	**54 965 208**	**57 067 158**
TOTAL NET DES PLACEMENTS (A-B)	**380 003 558**	**406 957 849**
TOTAL AJUSTEMENTS ACAV	**22 148 511**	**11 698 629**
TOTAL NET DES PLACEMENTS (y compris ACAV)	**402 152 069**	**418 656 478**

2.2.1.2 Produits nets des placements transférés au compte non technique

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits des placements	434 968 766	464 025 008
Charges des placements	54 965 207	57 067 158
TOTAL PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	**380 003 558**	**406 957 849**
Affectation :		
- Compte technique vie	339 468 598	366 415 077
- Compte non technique vie *(voir modalités ci-dessous)*	40 534 960	40 542 772

Conformément aux modalités d'allocation des produits des placements, l'affectation de la quote-part des produits nets des placements au compte non technique vie résulte du calcul suivant :

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation en %
1 - Fonds propres	1 346 807 966	1 265 633 151	6,41
2 - Réserve de capitalisation	234 274 625	227 224 082	3,10
3 - Provisions pour risques et charges	8 177 316	11 105 775	-26,37
A - Total capitaux propres hors réserve de capitalisation (1-2+3)	**1 120 710 658**	**1 049 514 844**	**6,78**
4 - Provisions techniques brutes	9 151 353 829	9 258 019 270	-1,15
B - Total capitaux propres et provisions techniques (1+3+4)	**10 506 339 111**	**10 534 758 195**	**-0,27**
C - Ratio de pondération (A/B) en %	**10,67**	**9,96**	**7,13**
5 - Produits des placements	434 968 766	464 025 008	-6,26
6 - Charges des placements	54 965 208	57 067 158	-3,68
D - Total net des placements (5-6)	**380 003 558**	**406 957 849**	**-6,62**
TOTAL DES PRODUITS TRANSFÉRÉS AU COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE (D*C)	**40 534 960**	**40 542 772**	**-0,02**

2.2.2 Compte de résultat technique par catégorie

(en euros)	Capitalisation	Opérations individuelles d'assurance temporaire décès	Autres opérations individuelles d'assurance vie	
	CU/VL * (1)	CP ** (2)	CU/VL * (3)	
			RMC	Autres
1 - Cotisations sur opérations directes	0,00	126 167,00	79 152 079,70	284 688 564,48
2 - Charges des prestations sur opérations directes	5 426,80	95 033,98	353 584 674,40	305 743 520,03
3 - Charges des provisions mathématiques et autres provisions techniques sur opérations directes	-2 676,49	4 814,24	-277 804 701,60	-13 480 742,91
4 - Ajustement ACAV sur opérations directes	0,00	0,00	0,00	0,00
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS DIRECTES) (1-2-3+4)	**-2 750,31**	**26 318,78**	**3 372 106,90**	**-7 574 212,64**
5 - Cotisations sur opérations prises en substitution	0,00	0,00	0,00	0,00
6 - Charges des prestations sur opérations prises en substitution	0,00	0,00	0,00	0,00
7 - Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques sur opérations prises en substitution	0,00	0,00	0,00	0,00
8 - Ajustement ACAV sur opérations prises en substitution	0,00	0,00	0,00	0,00
B - SOLDE DE SOUSCRIPTION (OPÉRATIONS PRISES EN SUBSTITUTION) (5-6-7+8)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
9 - Frais d'acquisition	3 459,39	202 897,71	10 842 184,42	17 036 863,52
10 - Autres charges de gestion nettes	2 677,50	105 596,65	11 364 951,86	13 674 573,42
C - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES (9+10)	**6 136,88**	**308 494,37**	**22 207 136,28**	**30 711 436,94**
11 - Produit net des placements	11 354,09	0,54	157 833 489,53	178 335 838,51
12 - Participation aux résultats et intérêts techniques	0,00	0,28	83 578 186,60	135 889 691,85
D - SOLDE FINANCIER (11-12)	**11 354,09**	**0,26**	**74 255 302,93**	**42 446 146,66**
13 - Cotisations données en substitution	0,00	0,00	0,00	0,00
14 - Part des garants en substitution dans les charges de prestations	0,00	0,00	0,00	0,00
15 - Part des garants en substitution dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
16 - Part des garants en substitution dans la participation aux résultats	0,00	0,00	0,00	0,00
17 - Commissions reçues des garants en substitution	0,00	0,00	0,00	0,00
E - SOLDE DE SUBSTITUTION (14+15+16+17-13)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18 - Cotisations cédées aux réassureurs	0,00	0,00	0,00	0,00
19 - Part des réassureurs dans les charges de prestations	0,00	0,00	0,00	0,00
20 - Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
21 - Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0,00	0,00	0,00	0,00
22 - Commissions reçues des réassureurs	0,00	0,00	0,00	0,00
F - SOLDE DE RÉASSURANCE (19+20+21+22-18)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RÉSULTAT TECHNIQUE (A+B-C+D+E+F)	**2 466,90**	**-282 175,32**	**55 420 273,55**	**4 160 497,08**
Hors compte :	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant des rachats	5 246,66	0,00	6 421 097,04	128 693 586,17
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0,00	0,28	78 878 186,60	4 807 842,02
Provisions techniques brutes à la clôture	1 789 603,35	176 183,07	4 434 274 068,29	4 609 947 978,49
Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 791 097,83	110 027,55	4 572 033 173,60	4 568 593 822,76

(1) Bons de capitalisation Carac.

(2) ATCT, Carac Temporal.

(3) RMC, Carac Avenir, Rente Viagère Immédiate Carac, Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Compte Épargne Plénitude, Volontés Obsèques Épargne, Entraid'Épargne Carac, Eclor, CAR, RSUP, Épargne Handicap option Épargne et option Rente, SGE, Plan Épargne Populaire, Plan Épargne Vie, Esprit Tranquille, Obsèques par Avance, Carac Épargne Vivre Ensemble, Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Génération, Carac Épargne Solidaire, Carac Épargne Protection.

(4) Plan Obsèques Carac, Garantie Obsèques Carac, Volontés Obsèques Prévoyance, Primor, Assurance Viagère à Cotisations Temporaires, Assurance Viagère à Cotisations Viagères, Capital Obsèques, PROG, Vie Entière à Effet Différé, Assurance Décès Préretraités.

(5) Carac Profiléo, DSK, Assurance Vie Agir, Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Génération.

* CU : Cotisations Uniques.
VL : Versements Libres.

** CP : Cotisations Périodiques.

Autres opérations individuelles d'assurance vie CP** (4)	Opérations d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte CU/VL* (5)	PERP	PERin	Total 31/12/2021
3 430 938,43	89 712 746,86	3 408 409,37	15 371 227,92	475 890 133,76
1 643 002,50	12 219 642,36	9 987 606,27	101 547,98	683 380 454,32
1 065 810,00	94 741 488,67	-6 067 028,88	15 783 677,03	-185 759 359,94
0,00	21 208 313,35	370 020,94	570 176,76	22 148 511,05
722 125,93	**3 959 929,18**	**-142 147,08**	**56 179,67**	**417 550,43**
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
946 798,09	2 583 245,72	507 905,20	734 216,89	32 857 570,94
366 576,78	879 164,53	361 332,22	63 151,85	26 818 024,81
1 313 374,87	**3 462 410,25**	**869 237,43**	**797 368,74**	**59 675 595,75**
818 387,55	196 363,54	2 270 301,36	2 863,01	339 468 598,14
407 930,57	0,00	736 057,41	0,00	220 611 866,71
410 456,98	**196 363,54**	**1 534 243,95**	**2 863,01**	**118 856 731,43**
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
0,00		0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
-180 791,96	**693 882,47**	**522 859,45**	**-738 326,05**	**59 598 686,11**
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
191 142,69	7 981 924,43	6 560 580,49	84 710,67	149 938 288,15
210 857,30	0,00	0,00	0,00	83 896 886,20
21 801 287,51	364 304 263,64	84 402 721,99	19 318 095,16	9 536 014 201,50
24 898 031,34	273 507 924,88	89 736 304,61	3 527 282,49	9 534 197 665,06

2.2.3 Autres informations sur le résultat technique

2.2.3.1 Ventilation des cotisations d'opérations directes émises en France

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Cotisations (hors chargements et annulations)	475 357 314	400 606 423
Annulations	-3 784 359	-3 141 737
Chargements	4 317 179	4 600 161
COTISATIONS BRUTES DE CHARGEMENTS ET NETTES D'ANNULATIONS	**475 890 134**	**402 064 847**

2.2.3.2 Variation des provisions d'assurance vie entre le bilan d'ouverture et de clôture

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges des provisions d'assurance vie (hors unités de compte)	-294 241 337	-290 633 646
Intérêts techniques et participation aux bénéfices incorporés directement	79 595 157	133 717 985
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	56 763 486	19 000 000
TOTAL	**-157 882 694**	**-137 915 660**
Provisions d'assurance vie (hors unités de compte)	8 552 494 369	8 710 377 064
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	**-157 882 694**	**-137 915 660**
Charges des provisions pour les opérations en unités de compte	108 481 977	55 792 656

2.2.3.3 Récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des adhérents et des participations aux résultats techniques et financiers

(en euros)

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
A - Participation aux résultats[1]	272 472 891	265 005 625	268 077 527	266 277 877	269 590 627	291 456 491	245 887 797	220 611 867
A1 - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	264 699 564	266 311 174	255 382 308	241 665 444	236 153 728	224 043 154	158 034 532	140 660 372
A2 - Variation de la provision pour participation aux excédents	7 773 327	-1 305 549	12 695 219	24 612 433	33 436 898	67 413 337	87 853 264	79 951 495
B - Participation aux résultats des contrats								
B1 - Provisions mathématiques moyennes	7 928 829 840	8 236 378 650	8 480 356 857	8 653 266 198	8 738 612 739	8 800 179 223	8 779 334 894	8 631 435 717
B2 - Montant minimal de la participation aux résultats	267 189 754	261 849 907	266 398 171	258 638 983	269 345 596	291 019 847	245 838 370	220 578 735
B3 - Montant effectif de la participation aux résultats								
B3a - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	264 699 564	266 311 174	255 382 308	241 665 444	236 153 728	224 043 154	158 034 532	140 660 372
B3b - Variation de la provision pour participation aux excédents	7 773 327	-1 305 549	12 695 219	24 612 433	33 436 898	67 413 337	87 853 264	79 951 495

(1) Correspond au poste E7 du compte de résultat.

2.2.4 Gestion pour compte de tiers

Néant.

2.2.5 Action sociale

Néant.

2.2.6 Autres produits et charges

2.2.6.1 Autres produits et charges techniques

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Frais et intérêts sur avances	48 939	45 111
TOTAL AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**48 939**	**45 111**
Frais externes	5 080 501	5 749 214
Frais internes	6 447 131	6 453 914
Dotations amortissements et provisions	1 004 716	1 189 306
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**12 532 348**	**13 392 435**

2.2.6.2 Produits et charges non techniques

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits des activités annexes	3 230 695	1 113 416
Produits divers de gestion courante	255	247
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	**3 230 950**	**1 113 663**
Charges à caractère social	0	0
Autres charges non techniques	0	35 353
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	**0**	**35 353**

2.2.6.3 Produits et charges exceptionnels

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels de gestion	29 584	105 365
Autres produits exceptionnels	163 821	743
A - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**193 405**	**106 108**
Charges exceptionnelles	269 284	329 618
B - TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**269 284**	**329 618**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (A-B)	**-75 879**	**-223 510**

2.2.6.4 Fiscalité

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts sur le résultat	29 164 444	35 691 792
TOTAL	**29 164 444**	**35 691 792**

2.2.7 Activités accessoires

Néant.

2.2.8 Ventilation des charges par nature

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Achats et autres charges externes	25 340 482	26 039 397
Impôts et taxes et versements assimilés	6 718 897	6 950 626
Charges de personnel	38 690 355	31 643 955
Autres charges de gestion courante	890 160	889 662
Dotations aux amortissements et provisions	3 835 448	4 265 073
TOTAL	**75 475 342**	**69 788 713**
Charges exceptionnelles de gestion	110 274	142 034
TOTAL GÉNÉRAL	**75 585 616**	**69 930 747**

2.2.9 Autres éléments

2.2.9.1 Charges de personnel[1]

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires	19 999 171	17 175 326
Charges sociales	10 115 607	8 553 850
Autres	8 575 577	5 914 778
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	**38 690 355**	**31 643 954**

2.2.9.2 Effectif moyen

Effectif moyen du personnel siège et réseau	2021
Cadres	177
Non cadres	192
TOTAL	**369**

Effectif moyen du personnel des immeubles	2021
Cadres	0
Non cadres	28
TOTAL	**28**

2.3 AUTRES INFORMATIONS

2.3.1 Groupe et entités liées

2.3.1.1 SCI

(en euros)	% du capital détenu	Capital	Résultat 31/12/2021
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99%	11 201 524	-68 564
SCI CARAC COMMERCES	99%	2 496 170	418 402
SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	99%	10 000 000	0

(1) Hors personnel des immeubles.

2.3.1.2 PERP et PERin

Un compte de liaison PERP et un compte de liaison PERin ont été créés pour effectuer les opérations de transfert entre, d'une part, l'actif général de la Carac et le PERP et, d'autre part, l'actif général et le PERin.

2.3.2 Contributions volontaires en nature

Néant.

2.3.3 Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Les montants des indemnités versées aux administrateurs et aux membres extérieurs du Comité d'audit en 2021 sont de 389 105,44 euros (dont 382 523,68 euros pour les administrateurs et 6 581,76 euros pour les membres extérieurs du Comité d'audit). S'agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2021, ils s'élèvent à 47 815,78 euros.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

mazars

Mutuelle d'Epargne de Retraite et de Prévoyance - Carac

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2021

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital de *8 320 000* - RCS *Nanterre 784 824 153*

Mutuelle D'Epargne de Retraite et de Prévoyance - Carac

Mutuelle régie par le code de la mutualité
Siège social : 159, Avenue Achille Peretti
92577 Neuilly-sur-seine Cedex
SIREN 775 691 165

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2021

À l'Assemblée Générale de la mutuelle Carac,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la mutuelle Carac relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation des provisions techniques Vie et calcul de la participation aux excédents

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, les provisions techniques Vie s'élèvent à 8,6 Mds€, et sont principalement constituées de provisions mathématiques sur les régimes RMC et sur les produits d'épargne. Elles comprennent également une provision pour participation aux excédents.

Comme indiqué dans la note 1.2.5 de l'annexe aux comptes annuels, les provisions mathématiques représentent l'engagement de la mutuelle vis-à-vis de l'adhérent ou du bénéficiaire du contrat. Elles sont capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications pour les contrats exprimés en unités monétaires (euro). L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d'inventaire.

La participation aux excédents correspond à la part des résultats attribuée aux adhérents. Le montant minimal à attribuer est égal à 85% au moins des excédents financiers nets de commissions sur encours et de 90 % au moins des excédents techniques ou 100 % des déficits techniques. L'incorporation de la participation aux excédents aux provisions mathématiques et aux prestations peut être immédiate ou différée sur un délai de 8 ans

Le maintien des taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas pourrait avoir des répercussions sur les provisions techniques vie faisant l'objet d'une actualisation, en particulier pour les contrats de rente des premières générations dont le taux d'actualisation est de 3,2%.

Nous avons considéré ces sujets comme des points clés de l'audit en raison de la sensibilité des provisions techniques aux taux d'intérêt et aux autres hypothèses prises en compte dans leur calcul.

Notre approche d'audit

En réponse aux risques identifiés sur l'estimation des provisions techniques, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons mis à jour de nos connaissances et notre compréhension des processus et de la méthodologie des calculs actuariels et testé l'efficacité des contrôles mis en place par la Direction ;
- Nous avons contrôlé les états produits par la Carac pour rapprocher les données en comptabilité de la gestion ;
- Nous avons analysé le contrôle de la récurrence des provisions mathématiques produit par la Carac ;
- Nous avons contrôlé arithmétiquement le calcul de la provision pour participation aux excédents réglementaire et les modalités de son attribution aux adhérents ;
- Nous avons vérifié l'information présentée dans l'annexe comptable.

Évaluation des placements non cotés

Risque identifié

Les autres placements s'élèvent à 9 122 M€ au bilan au 31 décembre 2021 et comprennent des titres non cotés. Ils sont comptabilisés au bilan à leur date d'entrée au coût d'acquisition et sont dépréciés sur la base de leur valorisation à la date de clôture.

Comme indiqué dans la note 1.2.3 de l'annexe, la valorisation des titres non cotés, qui correspondent notamment à des parts et actions de sociétés civiles immobilières non cotés et à des fonds communs de placement à risque ou de l'innovation, est déterminée conformément aux modalités de dépréciation des actifs financiers relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances, fixées dans l'article 123-10 du règlement ANC 2015-11.

Les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de la moins-value latente. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la Direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD dans les premières années de leur constitution. Le montant de la PDD de l'ensemble des titres s'élève à 22,2 M€ au 31 décembre 2021.

Ces estimations font appel au jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, correspondant selon les cas à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé d'audit.

Notre approche d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de la valorisation des titres non cotés, nos travaux ont consisté principalement à :

- Apprécier le caractère raisonnable de la méthode de détermination de la valeur de marché et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées dans ces calculs,
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des chiffres utilisés,
- Apprécier le dispositif de contrôle associé au processus de valorisation des titres non cotés.
- Pour les données historiques utilisées dans les différents modèles, vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et qu'en cas d'ajustement ils sont fondés sur une documentation probante.
- Vérifier l'information fournie en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, incluant les informations prévues à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité, étant précisé que, comme mentionné dans la partie 12 du rapport de gestion, la Carac a considéré, en application de l'obligation mentionnée à l'article L. 114-17 du Code de la Mutualité, que seules les rémunérations versées au titre du contrat de travail de Dirigeant Opérationnel doivent être communiquées ; en conséquence, seules les rémunérations versées à ce titre ont été indiquées.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la mutuelle Carac par l'assemblée générale du 21 juin 1998.

Au 31/12/2021, le cabinet Mazars était dans la 24e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider lamutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 03 mai 2022

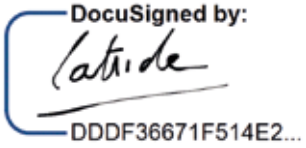

Pierre de Latude

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

mazars

Mutuelle d'Epargne de Retraite et de Prévoyance - Carac

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital de *8 320 000* - RCS *Nanterre 784 824 153*

Mutuelle D'Epargne de Retraite et de Prévoyance Carac

Mutuelle régie par le code de la mutualité
Siège social : 159, Avenue Achille Peretti
92577 Neuilly-sur-seine Cedex
SIREN 775 691 165

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visé à l'article L. 114-32 du Code de la mutualité.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la mutuelle des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 114-34 du Code de la mutualité, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 114-34 du Code de la mutualité, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. **Convention relative au logement du Président de la Carac dans le cadre de ses missions et modalités de prise en charge**

- Nature et objet : location par la mutuelle pour mise a disposition pour 12 mois d'un appartement meublé à compter du 30 septembre 2021 jusqu'au 22 septembre 2022 inclus
- Modalités : Les frais mensuels de location s'élèvent à 1 857, détaillés comme suit :

- Loyer : 1 647 euros
- Charges : 210 euros

- Administrateur concerné : Monsieur Pierre Lara en tant que Président de la Carac
- Date d'approbation par le Conseil d'Administration : 26 octobre 2021
- Motifs retenus par le conseil justifiant de l'intérêt de ces conventions pour la Mutuelle : occupation d'un logement dans le cadre de l'exercice des fonctions du président.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 03 mai 2022

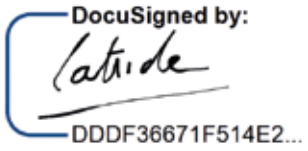

Pierre de Latude

2021

Rapport d'investissement ESG et de transition énergétique

carac

SOMMAIRE

04 _ **1. Engagements de la Carac en matière d'investissement responsable**

04 _ 1.1. ENGAGEMENTS DE LA CARAC
04 _ Contribuer à une meilleure gestion des risques
04 _ Contribuer au financement des objectifs de développement durable
04 _ Analyser et prendre en compte de manière spécifique les enjeux climatiques

04 _ 1.2. ÉCOSYSTÈME RÉGLEMENTAIRE
04 _ Application de la réglementation Disclosure SFDR
05 _ Application de l'article 29 de la loi énergie et climat

05 _ **2. Politique d'investissement responsable et résultats d'analyses ESG-climat**

05 _ INTRODUCTION

05 _ 2.1. LA STRATÉGIE ESG DE LA CARAC AFFICHE UN BILAN 2020 POSITIF
05 _ Les réussites de 2021
06 _ Une refonte des engagements pour les années à venir

06 _ 2.2. STRUCTURE DU PORTEFEUILLE ET PÉRIMÈTRE COUVERT
07 _ Investissements en direct

08 _ 2.2.1 Obligations
08 _ Structure des actifs : obligations
08 _ Stratégie ESG : obligations
08 _ Résultats d'analyse ESG : obligations
09 _ 2.2.1.1 Obligations souveraines
09 _ Structure des actifs : obligations souveraines
09 _ Stratégie ESG : obligations souveraines
09 _ Résultats d'analyse ESG : obligations souveraines
11 _ 2.2.1.2 Obligations d'entreprises
11 _ Structure des actifs : obligations d'entreprises
11 _ Stratégie ESG : obligations d'entreprises
11 _ Exclusions : obligations d'entreprises
11 _ Résultats d'analyse ESG : obligations d'entreprises
13 _ L'éligibilité du portefeuille à la taxonomie : obligations d'entreprise
13 _ Réglementation SFDR : obligations d'entreprises
14 _ Perspectives d'évolution : obligations d'entreprises

15 _ 2.2.2 Immobilier
15 _ Structure des actifs : immobilier en direct
15 _ Stratégie ESG : immobilier en direct
16 _ Événements marquants de 2021 : immobilier en direct
17 _ Analyse des risques physiques : immobilier en direct
19 _ Perspectives d'évolution : immobilier en direct

20 _ 2.2.3 Investissements délégués
20 _ 2.2.3.1 Fonds dédiés
20 _ Structure des actifs : fonds dédiés
20 _ Stratégie ESG : fonds dédiés
20 _ Politique ESG : fonds dédiés Carac Château, géré par *Swiss Life Asset Managers*
20 _ Perspectives d'évolution : fonds dédiés
21 _ 2.2.3.2 Fonds collectifs
21 _ Structure des actifs : fonds collectifs
21 _ Stratégie ESG : fonds collectifs
21 _ Résultats d'analyse des pratiques des sociétés de gestion : fonds collectifs
23 _ Résultats d'analyse ESG : fonds collectifs d'actifs côtés (analyse des sous-jacents)
23 _ Investissements thématiques et ISR : fonds collectifs
24 _ Événements marquants de 2021 : la Carac renforce son investissement en faveur de la santé
24 _ Perspectives d'évolution : fonds collectifs

25 _ **3. Analyses climat et financement de la transition énergétique**

25 _ 3.1. FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

25 _ 3.2. ANALYSES CLIMAT
25 _ Empreinte carbone : portefeuille obligataire
26 _ Alignement trajectoire 2 °C : portefeuille obligataire
27 _ Analyse des risques physiques et de transition portefeuille obligataire

28 _ 3.3. BIODIVERSITÉ

29 _ **4. Annexes**

Conformément à l'article 173 de la loi 2015-992, la Carac présente dans ce rapport la façon dont elle entend prendre en compte les critères ESG et de transition énergétique (TE) dans ses investissements.

La Carac présente dans ce rapport la manière dont elle prend en compte les critères ESG et de transition énergétique (TE) dans ses investissements.

La Carac est une mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance à taille humaine qui conçoit, gère et distribue des solutions financières qui s'adressent à toutes les personnes soucieuses de performance et d'intégrité dans la gestion de leur patrimoine.
Sa mission est de créer de la valeur pour ses adhérents et la société. Fière de son histoire, la Carac est portée par des valeurs mutualistes telles que l'engagement, la confiance, l'indépendance et la transparence.

La Carac a décidé en 2018 de traduire ses valeurs dans une politique d'investissement responsable, en conformité avec ses obligations réglementaires. Ce rapport définit tout d'abord les engagements de la Carac en matière d'investissement responsable, puis illustre la déclinaison de ces engagements à travers des politiques concrètes par classes d'actifs, accompagnées de résultats et d'indicateurs de performance ESG. Enfin, cette publication présentera les actions de financement de la Carac pour la transition énergétique.

Les modalités de prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion des investissements sont précisées dans ce rapport, en conformité avec l'article 29 de la loi énergie et climat et de la réglementation Disclosure SFDR *(Sustainable Finance Disclosure Regulation)*.

Les efforts consentis ces trois dernières années ont porté leurs fruits et la stratégie ambitieuse de la Carac en matière d'ESG montre son efficacité. La Carac souhaite poursuivre son action dans les années à venir. À cet effet, la Carac a engagé une refonte de sa stratégie ESG afin de continuer à soutenir une économie décarbonée et plus responsable, à travers de nouveaux objectifs en cours de définition.

1. Engagements de la Carac en matière d'investissement responsable

La Carac considère que la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut et doit contribuer à son objectif de concevoir, gérer et distribuer des solutions financières alliant performance et intégrité. Ainsi, la Carac s'appuie sur une politique d'investissement responsable présentée ci-après.

1.1. ENGAGEMENTS DE LA CARAC

La Carac s'appuie sur une politique d'investissement responsable répondant à trois enjeux listés ci-après.

Contribuer à une meilleure gestion des risques

La Carac ne souhaite pas financer d'émetteurs entrant en contradiction avec ses valeurs fondamentales, notamment ceux des secteurs des armes controversées[1] et du tabac. La Carac porte une attention particulière au respect, par les émetteurs de son portefeuille, des droits de l'homme, des principes établis par l'Organisation internationale du travail et des objectifs de transition énergétique et écologique issus de la COP21.
De plus, la Carac s'appuie sur la multitude de travaux académiques affirmant que la prise en compte de critères extra-financiers ne dégrade pas la performance des actifs et peut contribuer à la meilleure gestion des risques de long terme d'un portefeuille d'investissement, tout en respectant ses valeurs. La Carac a donc enrichi ses analyses de risque par la source d'information supplémentaire que sont les critères ESG. L'objectif principal de cette démarche est d'obtenir une meilleure vision sur la performance des émetteurs, d'identifier les principaux risques et d'intégrer ces risques dans les décisions d'investissement.

Contribuer au financement des objectifs de développement durable

En sa qualité d'investisseur institutionnel, la Carac finance l'économie et l'accompagne dans ses évolutions profondes. Afin de suivre les mutations de notre société, la Carac estime qu'il est important d'identifier des opportunités de financement d'émetteurs bien positionnés pour répondre à ces enjeux sociétaux.

Pour la Carac, il est particulièrement important que ses investissements contribuent à atteindre les objectifs de développement durable et elle souhaite s'ancrer pleinement dans la transition énergétique et écologique.

Analyser et prendre en compte de manière spécifique les enjeux climatiques

Le changement climatique est un enjeu majeur auquel les investisseurs institutionnels seront confrontés dans les prochaines années. En effet, l'évolution de notre environnement expose certains émetteurs à des risques auxquels ils se doivent d'être préparés. Par ailleurs, les objectifs de l'Accord de Paris nécessiteront un flux de capitaux important pour financer les émetteurs susceptibles d'apporter des solutions à ces enjeux.

La Carac est concernée par le changement climatique de deux façons. Premièrement, les risques physiques (sécheresses, montées des eaux, catastrophes naturelles) et les risques de transition (évolution du mix énergétique, obsolescence de certains modes de transport, *stranded assets*) peuvent avoir une influence sur le rendement de ses investissements. Deuxièmement, la lutte contre le changement climatique représente une source d'opportunités d'investissement considérable (obligations vertes, fonds thématiques à portée sociale et environnementale, sélection d'entreprises bien positionnées) que la Carac souhaite éprouver dans les prochaines années.

En réponse à ces nouveaux risques et opportunités, la Carac a déployé une stratégie climat destinée à identifier les investissements les plus à risque, ainsi que les opportunités d'investissement permettant d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Enfin, la Carac reconnaît la matérialité des risques liés à l'érosion de la biodiversité et s'engage à poursuivre l'intégration de l'analyse de ces risques au sein de ses analyses ESG-climat dans les prochaines années, en conformité avec les exigences de l'article 29 de la loi de transition énergétique.

1.2. ÉCOSYSTÈME RÉGLEMENTAIRE

Les engagements responsables de la Carac s'inscrivent en conformité avec les exigences réglementaires à l'œuvre dans l'Union européenne et la France.

Application de la réglementation Disclosure SFDR

La Carac intègre la gestion des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement à travers les politiques d'exclusion et le recours à une notation extra-financière.

La Carac prend en compte dans ses décisions d'investissement les incidences négatives sur les facteurs de durabilité *(principal adverse impacts)*, définies comme le risque à moyen ou à long terme d'un investissement dans une activité ayant un impact négatif d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance (ESG), à travers l'analyse des risques liés au climat et le suivi des controverses.

(1) Entreprises impliquées dans la production, le stockage, la distribution ou la commercialisation de bombes à sous-munitions (BASM) et/ou mines antipersonnel (MAP).

Les politiques de rémunération des équipes de direction et d'investissement n'intègrent pas de critères pouvant aller à l'encontre de la gestion adéquate des risques en matière de durabilité.

Application de l'article 29 de la loi énergie et climat

L'article 29 de la loi énergie et climat correspond à la transposition de la SFDR et de la taxonomie européenne dans le droit français. Ce dernier permet de renforcer les obligations de reporting extra-financier pour les acteurs financiers.

L'écosystème réglementaire exige davantage de transparence et la Carac entend poursuivre son action ESG dans les années à venir. À cet effet, la Carac a engagé la rénovation de sa stratégie d'investisseur responsable afin de renforcer la prise en compte des considérations ESG dans sa gestion et de mieux répondre aux enjeux réglementaires.
Pour ce faire, de nouveaux objectifs sont en cours de définition afin de continuer à soutenir une économie décarbonée et plus responsable. La Carac a engagé dans ce sens une réflexion sur sa nouvelle stratégie ESG.

2. Politique d'investissement responsable et résultats d'analyses ESG-climat

I INTRODUCTION

En application de ses engagements, la Carac a entamé, courant 2018, le développement d'une politique d'investissement responsable. Accompagnée par INDEFI, cabinet de conseil en stratégie spécialisé dans le domaine de la gestion d'actifs et de l'investissement responsable, la Carac a ainsi élaboré une feuille de route à trois ans qui a favorisé la mise en œuvre progressive d'une politique ambitieuse et réaliste.

Pour le premier exercice mené en 2018, la Carac avait conduit une analyse *ex post* de son portefeuille afin d'obtenir un premier état des lieux sur la qualité ESG et climat de ses actifs sous gestion. La politique proactive d'investissement responsable a amené la Carac à prendre en compte les critères ESG en amont des décisions d'investissement. L'analyse du portefeuille de la Carac au 31 décembre 2021 témoigne de l'efficacité de la politique d'investissement réalisée par la Carac depuis trois ans. Les décisions d'investissement (cession de titres aux performances ESG médiocres et acquisition d'actifs avec de bonnes performances ESG) des trois dernières années ont en effet contribué à l'amélioration de la performance ESG du portefeuille de la Carac.

Depuis 2021, la Carac prend en compte les controverses sévères dans ses choix d'investissement et de cession de titres (respect des droits de l'homme, malversations commerciales, pratiques environnementales controversées, par exemple).

L'équipe d'investissement de la Carac, accompagnée d'INDEFI et de données fournies par l'agence de notation ISS, met en œuvre la démarche ESG de la Carac.

2.1. LA STRATÉGIE ESG DE LA CARAC AFFICHE UN BILAN 2021 POSITIF

Les réussites de 2021 incluent notamment…

- Après être devenue signataire des *Principles for Responsible Investments* (PRI) en octobre 2020, la Carac a rédigé **son premier rapport PRI en 2021**. Dans ce cadre, la Carac réaffirme son engagement pour une finance responsable et durable, au service de ses adhérents et à l'écoute de leurs attentes.

- **La progression continue de la note ESG du portefeuille obligataire** (+ 1,4 point depuis 2019) s'explique par des décisions d'investissement visant à favoriser les actifs présentant les meilleures performances ESG et à exclure du portefeuille les actifs considérés comme médiocres. La stratégie de la Carac intègre une analyse ESG *ex ante* des actifs sur lesquels un investissement est considéré. Depuis 2019, le reporting ESG *ex post* est par ailleurs effectué sur une base trimestrielle, et non plus annuelle. Ces évolutions témoignent d'un renforcement de l'engagement de la Carac pour soutenir une économie plus durable.

- Au 31 décembre 2021, le portefeuille obligataire de la Carac affiche pour la troisième année consécutive une **note ESG supérieure à celle de son indice de référence,** témoignant de la bonne performance de la Carac et du renforcement de ses exigences.

- En 2021, **la Carac a poursuivi également ses engagements en matière d'exclusion.** Après avoir abaissé en 2020 le seuil d'exclusion de l'univers d'investissement de 30 % à 20 % pour les entreprises dérivant leur chiffre d'affaires de l'extraction ou de l'utilisation du charbon, la Carac a fixé ce seuil à 10 %. Ce renforcement positionne la Carac parmi les meilleures pratiques françaises assurantielles. À date, **aucun titre du portefeuille obligataire n'enfreint la politique d'exclusion** de la Carac.

- La Carac a poursuivi le **suivi *ex ante* des controverses ESG du portefeuille obligataire.** Ce système de suivi comprend l'évaluation du niveau de la gravité de la controverse, le niveau d'implication de l'entreprise et les réponses apportées par l'entreprise. L'analyse des controverses se fonde sur les données fournies par ISS et elle est ensuite approfondie afin d'augmenter la compréhension des enjeux. En 2021, aucun titre obligataire d'entreprises n'est considéré comme très controversé (note maximale).

- **L'intensité carbone du portefeuille obligataire de la Carac a fortement baissé depuis 2019** (– 29 % entre 2019 et 2021). Cela résulte de la diminution de l'empreinte carbone des émetteurs en portefeuille mais aussi des choix d'investissement, avec notamment l'exclusion du charbon. La Carac a par ailleurs renforcé le suivi des indicateurs climat pour le portefeuille obligataire d'entreprises, en incluant cette année, en plus de l'intensité carbone, une analyse des risques physiques et de transition ainsi qu'une analyse de l'alignement 2 °C.

- Les portefeuilles obligataires souverains et d'obligations d'entreprises de la Carac affichent tous deux une **intensité carbone inférieure à leur *benchmark*.**

- L'analyse des risques physiques des actifs immobiliers gérés en direct montre la **faible exposition du portefeuille aux risques physiques** et témoigne de la résilience de la Carac aux aléas climatiques.

- La Carac a poursuivi **le renforcement de ses positions sur les titres destinés à financer directement la transition énergétique :** le montant de ces actifs en portefeuille a progressé de 71 % en un an pour atteindre 253 millions d'euros en 2021 (obligations vertes souveraines et d'entreprises, et fonds collectifs spécialisés dans le financement d'entreprises œuvrant pour la transition énergétique).

- **La Carac a accéléré son positionnement sur les obligations durables**[2]. Le montant de ces actifs a augmenté de 51 % entre 2020 et 2021 pour atteindre 46,4 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, la Carac a acquis 19 millions d'euros d'encours obligataires liés à des objectifs environnementaux et sociaux *(sustainability linked loans/bonds)* et 3 millions d'euros d'obligations finançant exclusivement des projets ayant une portée sociale positive (*social bonds*).

- Les réglementations SFDR et taxonomie ont été intégrées dans les revues trimestrielles de portefeuille de la Carac.

Une refonte des engagements pour les années à venir

Le plan d'action proposé pour la période 2019-2021 ayant été réalisé et les objectifs atteints, la Carac travaille à la rénovation de sa stratégie ESG pour les cinq années à venir.

En conformité avec l'article 29 de la loi énergie et climat en France et la réglementation européenne SFDR, la Carac renforce la transparence de sa démarche d'investissement responsable à travers ce rapport annuel et la définition de sa stratégie à venir.

2.2. STRUCTURE DU PORTEFEUILLE ET PÉRIMÈTRE COUVERT

Fin 2021, la Carac gère 12,2 milliards d'euros d'actifs au travers d'investissements en direct (obligations souveraines, obligations d'entreprises, immobilier) et d'investissements délégués (fonds dédiés, fonds collectifs investis en actifs cotés et non cotés).

Figure 1

Structure du portefeuille du fonds général de la Carac au 31 décembre 2021[3]**.**

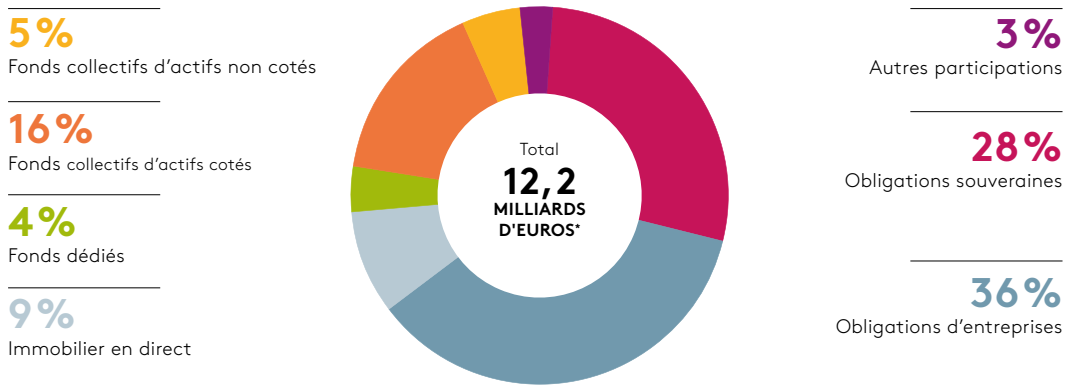

(2) Comprend les *sustainability linked loans/bonds* et les *social bonds*.
(3) Hors unités de compte et hors coupons courus.

Chacune de ces typologies d'investissement comporte des enjeux différents en matière d'investissement responsable. Ainsi, la Carac a choisi de décliner sa politique d'investissement responsable par grande catégorie d'actifs comme résumé ci-dessous.

Catégorie d'actifs		Stratégie ESG 2021	Stratégie climat 2021
Taux de couverture		**97 %**	**93 %**
28 %	**Obligations souveraines**	Évaluation ESG *ex ante* Reporting *ex post* trimestriel	Calcul de l'empreinte carbone Investissement en obligations vertes
36 %	**Obligations d'entreprises**	Évaluation ESG *ex ante* Reporting *ex post* trimestriel Suivi trimestriel des controverses	Calcul de l'empreinte carbone Investissement en obligations vertes Analyse des risques physiques Analyse des risques de transition Alignement taxonomie Suivi indicateurs biodiversité
9 %	**Immobilier en direct**	Recensement d'immeubles à impact positif	Analyse des risques physiques
4 %	**Fonds dédiés**	Dialogue et engagement avec les gérants	Non couvert
16 %	**Fonds collectifs d'actifs cotés**	Analyse des pratiques ESG des sociétés de gestion Analyse des notations ESG des fonds Recensement des investissements thématiques	
5 %	**Fonds collectifs d'actifs non cotés**	Analyse des pratiques ESG des sociétés de gestion Recensement des investissements thématiques	
3 % 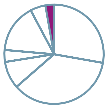	**Autres**	Non couvert	

Au 31 décembre 2021, 97 % des encours de la Carac sont couverts par la stratégie ESG. Plusieurs pistes d'amélioration ont été définies afin d'approfondir l'analyse ESG et d'étendre la couverture des analyses climat à l'ensemble du portefeuille. Les actifs immobiliers gérés en direct par la Carac sont désormais couverts par une stratégie climat, *via* l'analyse des risques physiques pesant sur ces actifs conduite depuis 2019.

Investissements en direct

Les investissements en direct sont les actifs dans lesquels la Carac investit sans passer par un intermédiaire de gestion. Par conséquent, la décision finale d'investissement est à la main de la Carac, qui a la possibilité d'appliquer des filtres d'exclusion spécifiques (exemple : production de tabac, de charbon) et de piloter la performance ESG du portefeuille. Les investissements en direct sont composés d'obligations souveraines (dettes d'États ou d'institutions supranationales), d'obligations d'entreprises et d'actifs immobiliers.

2.2.1. Obligations

Depuis 2019, les analyses distinguent les obligations souveraines et les obligations d'entreprises. Des données fournies par ISS permettent d'analyser les obligations souveraines et les obligations d'entreprises de façon agrégée sur toutes les dimensions de l'analyse ESG et climat. Cette agrégation est présentée dans cette section, avant la présentation de la vision éclatée entre les obligations souveraines et les obligations d'entreprises.

Structure des actifs : obligations

65 %

Au 31 décembre 2021, la Carac détenait **7,88 milliards d'euros** d'obligations, **soit 65 %** du portefeuille.

Stratégie ESG : obligations

Pour les obligations, la qualité ESG des émetteurs souverains et entreprises en portefeuille sur la base de critères environnementaux et sociaux est analysée *ex ante*, en amont des investissements.

La Carac réalise également un reporting trimestriel *ex post* permettant d'avoir une vision trimestrielle des progrès réalisés, en s'appuyant sur l'agence de notation ISS. Les résultats de ces analyses sont abordés lors d'un comité trimestriel dédié, afin de définir les éventuelles actions à mener sur le portefeuille.

Résultats de l'analyse ESG : obligations

Selon la méthodologie d'analyse d'ISS[4], le portefeuille d'obligations de la Carac obtient une note de 55,1/100, un résultat considéré comme une « bonne performance » par ISS. La note a progressé de + 1 point depuis l'année précédente.

La part des actifs ayant une performance notée « médiocre » est faible, représentant moins de 0,07 % du portefeuille, et a diminué de 1,1 point de pourcentage entre 2019 (1,17 %) et 2021. Le portefeuille Carac est mieux noté que son *benchmark*, ce qui témoigne de la politique proactive mise en place pour améliorer la performance ESG du portefeuille.

Figure 2

Performance ESG du portefeuille obligatoire de la Carac et comparaison avec son indice de référence[5].
Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

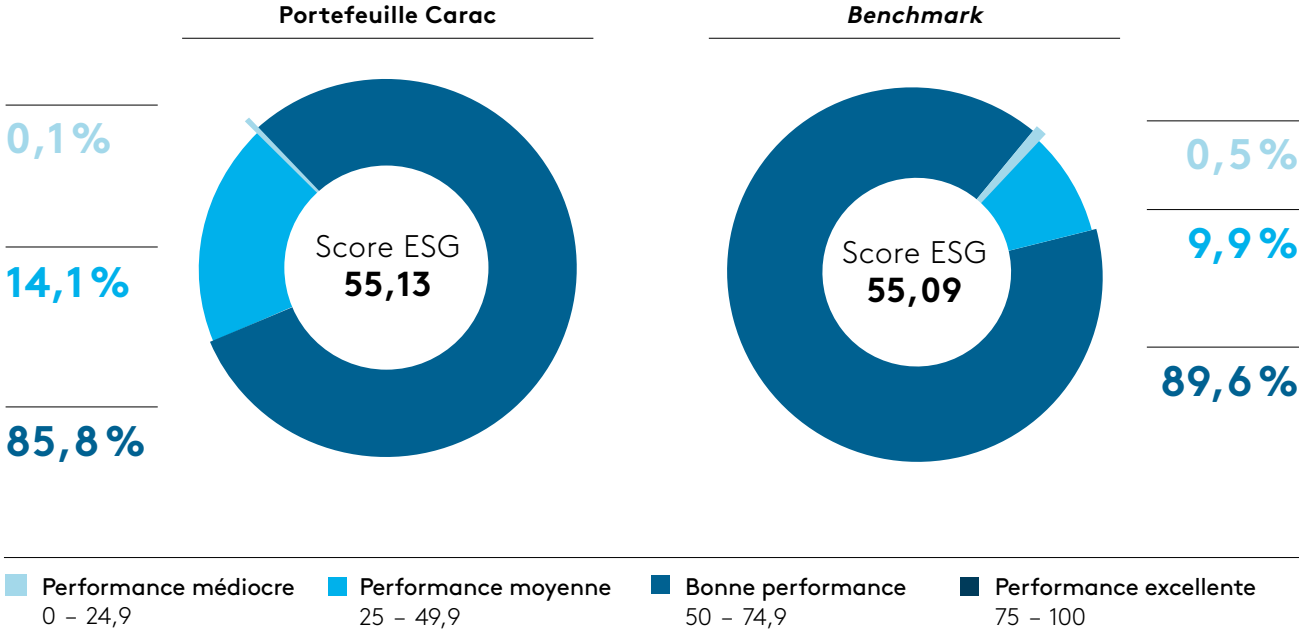

(4) Méthodologie d'analyse disponible sur : www.issgovernance.com/esg/ratings/corporate-rating/.
(5) Le *benchmark* sélectionné par la Carac est le *Barclays Euro Aggregate*.

En dehors des facteurs exogènes (augmentation des notes des actifs en portefeuille, variation de valorisation), l'amélioration de la note du portefeuille Carac s'explique par les décisions d'investissement qui ont été prises par l'équipe de gestion (achat d'actifs aux bonnes performances ESG, cession d'actifs aux performances médiocres). La nette amélioration de la note globale du portefeuille depuis 2019 (+ 1,4 point) est la preuve de l'efficacité de cette politique.

Figure 3

Évolution de la performance ESG du portefeuille obligatoire de la Carac.
Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

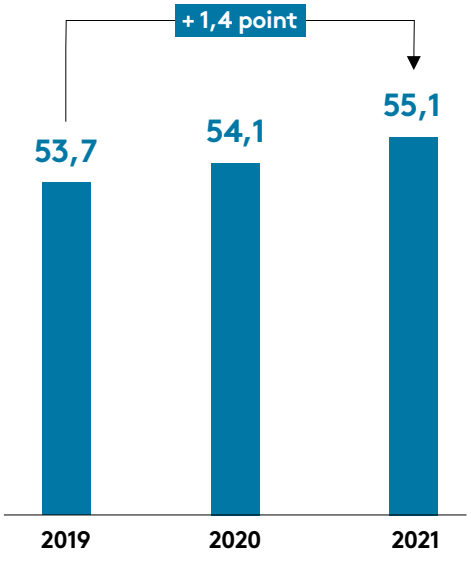

2.2.1.1. Obligations souveraines

Structure des actifs : obligations souveraines

28 %
Au 31 décembre 2021, la Carac détenait **3,3 milliards d'euros** d'obligations souveraines, **soit 28 %** du portefeuille.

Le portefeuille souverain est composé de huit émetteurs, dont sept de l'Union européenne.

Stratégie ESG : obligations souveraines

- Évaluation *ex ante* : depuis 2018, la Carac réalise une évaluation ESG *ex ante* des actifs sur lesquels un investissement est considéré.

- Reporting *ex post* : depuis 2018, la Carac analyse la qualité ESG des émetteurs souverains en portefeuille de manière trimestrielle.

La Carac investit uniquement dans des États appartenant à l'OCDE et ne peut donc pas être exposée aux pays visés par des mesures d'embargo ou appartenant à la liste noire de la Commission européenne qui référence les paradis fiscaux.

Résultats d'analyse ESG : obligations souveraines

Selon la méthodologie d'analyse de l'agence de notation ISS, le portefeuille souverain obtient une note de 55,6/100, ce qui est considéré comme une **« bonne performance »** par ISS. La note du portefeuille Carac a augmenté par rapport à l'an dernier (+ 0,4 point). La performance du portefeuille de la Carac est légèrement inférieure à celle du *benchmark*, dont la note est estimée à 55,8/100. Cependant, la Carac présente une moindre part des obligations souveraines ayant une performance moyenne (0 % contre 12 % pour le *benchmark*).

Figure 4

Performance ESG du portefeuille souverain de la Carac et comparaison avec son indice[6] de référence.
Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

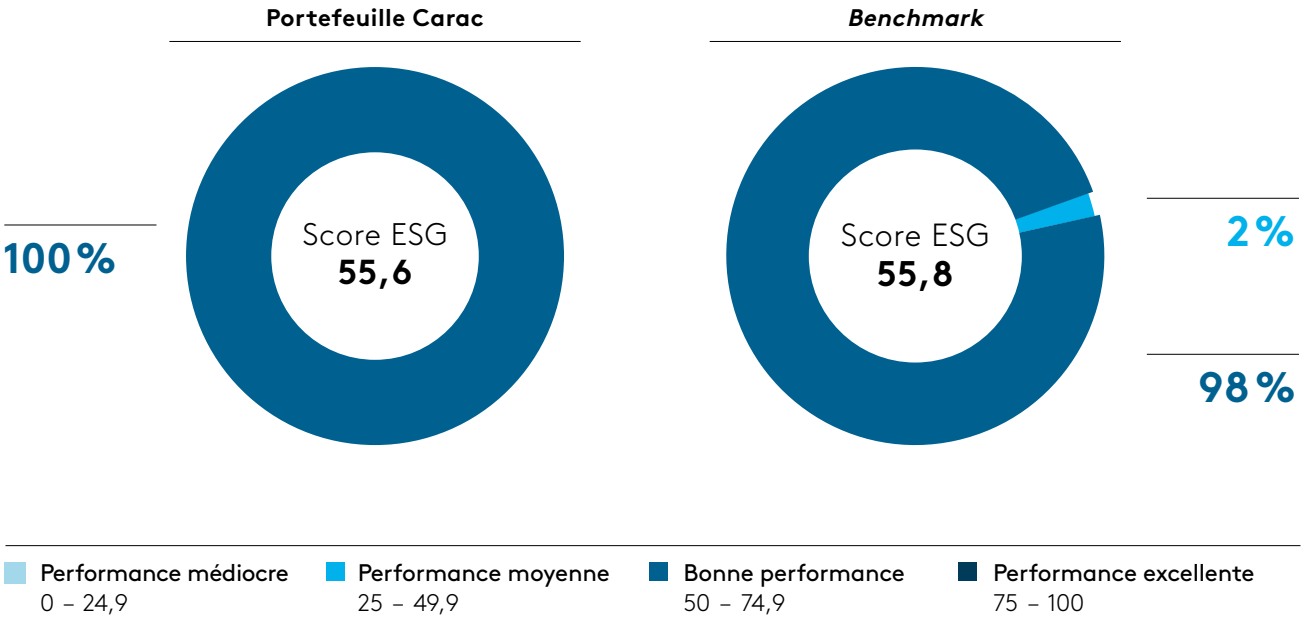

Figure 5

Évolution de la performance ESG du portefeuille d'obligations souveraines de la Carac.
Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

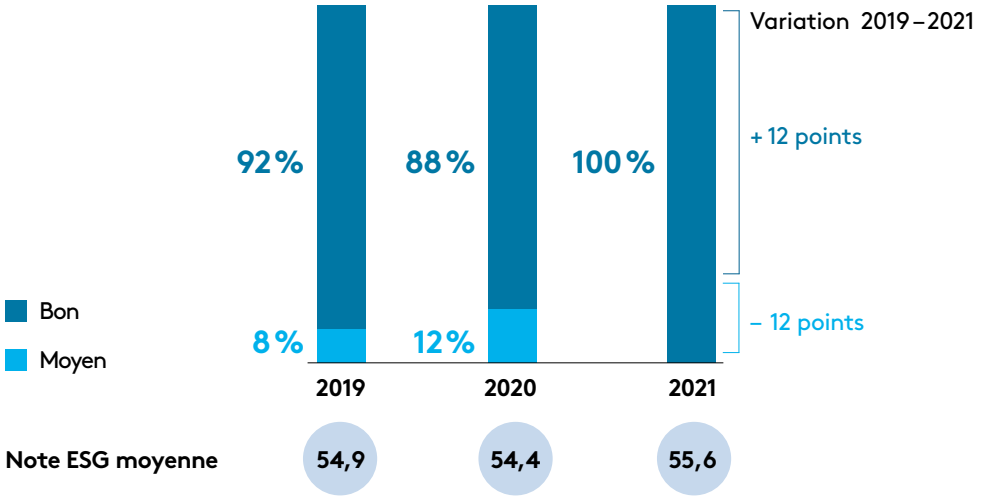

En 2021, la totalité des émetteurs ont obtenu une note supérieure à 50/100 (bonne performance), notamment grâce à l'amélioration de la note des obligations souveraines italiennes, qui sont considérées au 31 décembre 2021 comme des actifs « bons ».

(6) L'indice de référence sélectionné par la Carac pour l'analyse est le *Barclays Euro Aggregate*.

2.2.1.2. Obligations d'entreprises

Structure des actifs : obligations d'entreprises

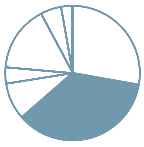

36 %

Au 31 décembre 2021, la Carac détenait **4,3 milliards d'euros** d'obligations d'entreprises, **soit 36 %** du portefeuille.

Stratégie ESG : obligations d'entreprises

- Évaluation *ex ante* : depuis 2018, la Carac réalise une évaluation ESG *ex ante* des actifs sur lesquels un investissement est considéré. Depuis 2021, cette évaluation *ex ante* considère également les controverses concernant les émetteurs.

- Reporting *ex post* : s'appuyant sur l'agence de notation ISS, la Carac analyse chaque trimestre la qualité ESG des entreprises en portefeuille et effectue un suivi des controverses auxquelles elles sont exposées. Les résultats de ces analyses sont abordés lors d'un comité trimestriel dédié afin de définir les éventuelles actions à mener sur le portefeuille.

- Suivi des controverses : la Carac réalise un suivi trimestriel des controverses affectant les émetteurs de son portefeuille.

Exclusions : obligations d'entreprises

Dès 2019, la Carac a exclu de son univers d'investissement :

- les entreprises dont plus de 30 % du chiffre d'affaires dérive de l'extraction ou de l'utilisation du charbon, ce seuil a été abaissé de 30 % à 20 % en 2020 et de 20 % à 10 % en 2021 ;
- les entreprises dont l'activité principale est la production de tabac ;
- les entreprises impliquées dans la production, le stockage, la distribution ou la commercialisation de bombes à sous-munitions (BASM) et/ou de mines antipersonnel (MAP).

Au 31 décembre 2021, la Carac respecte l'ensemble de ces exclusions. Depuis 2019, la Carac a progressivement cédé les actifs ne respectant pas la politique d'exclusion, soit une dizaine de décisions d'investissement.

Résultats d'analyse ESG : obligations d'entreprises

Selon la méthodologie d'analyse d'ISS, le portefeuille d'obligations d'entreprises obtient une note de 54,7/100, ce qui lui confère une « bonne performance », supérieure à celle du *benchmark*[7], estimée à 53,4/100.

Le score ESG du portefeuille d'obligations d'entreprises de la Carac s'est nettement amélioré entre 2020 et 2021 (+ 0,9 point). Cette évolution est notamment le fruit d'une politique proactive d'investissement responsable visant à céder des actifs mal notés ainsi que de choix d'investissement dans des actifs réalisant de bonnes performances ESG.

La Carac réitère son engagement d'exclure de son univers d'investissement les producteurs de tabac et les entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires sont liés à la production ou l'utilisation de charbon.

Figure 6

Performance ESG du portefeuille d'obligations d'entreprises de la Carac et comparaison avec son indice de référence.
Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

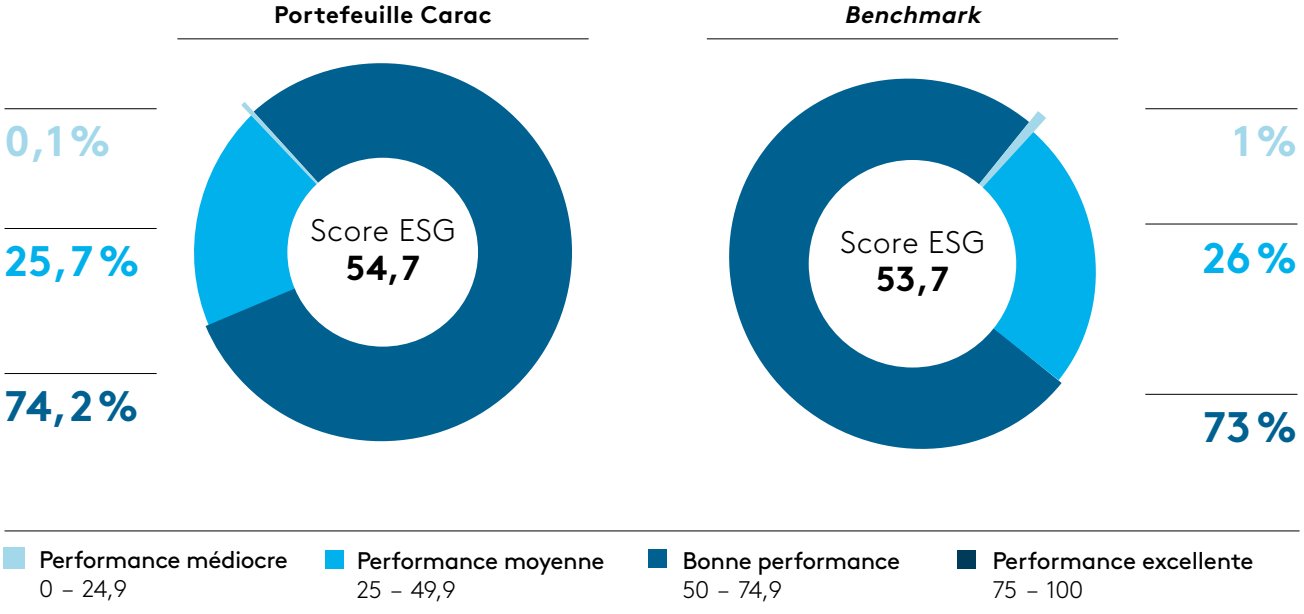

(7) Le *benchmark* sélectionné par la Carac pour l'analyse est le *Barclays Euro Aggregate*.

Figure 7

Évolution de la performance ESG du portefeuille d'obligations d'entreprise de la Carac.
Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

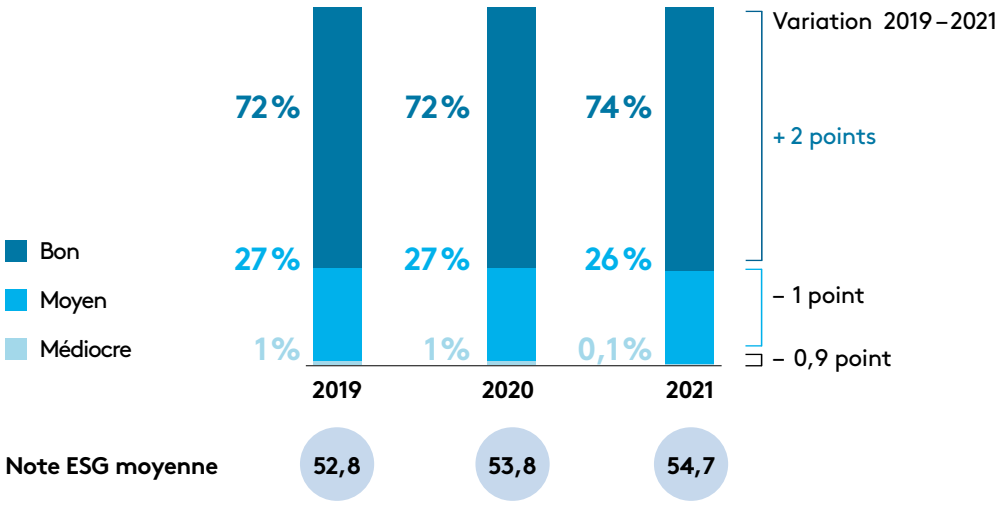

La majorité du portefeuille affiche une « bonne performance » (74 % des encours), tandis que 0,1 % du portefeuille présente une « performance médiocre ». La stratégie de la Carac a permis à des actifs ayant une « performance médiocre » de sortir du portefeuille et ainsi augmenter la note globale.

Figure 8

Décomposition de l'évolution de la note ESG du portefeuille obligataire d'entreprises.
Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

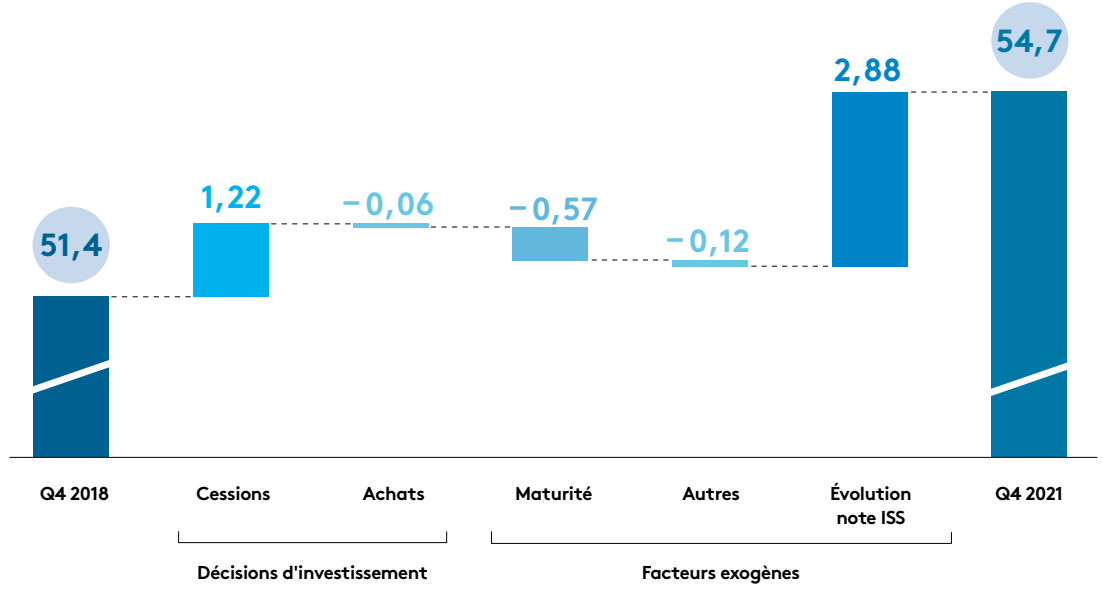

La politique proactive de la Carac explique 35 % de la progression de la note du portefeuille. Le mouvement global d'augmentation de la note ESG des actifs déjà dans le portefeuille témoigne, par ailleurs, de la capacité de la Carac à sélectionner des valeurs présentant les meilleures performances ESG.

L'éligibilité du portefeuille à la taxonomie : obligations d'entreprises

En conformité avec le règlement de la taxonomie européenne, la Carac a effectué pour l'exercice 2021 l'analyse d'éligibilité à la taxonomie de son portefeuille obligataire d'entreprises. Le portefeuille obligataire d'entreprises de la Carac affiche **une éligibilité à la taxonomie de 15 %.** Seize entreprises, pesant pour 9 % du portefeuille obligataire d'entreprises, affichent une éligibilité à 100 % à la taxonomie.

Ces données préliminaires sont basées sur des estimations d'ISS et ont vocation à s'améliorer dans les années à venir au fur et à mesure que les entreprises rendront public leur taux d'éligibilité à la taxonomie. Cette première analyse préliminaire témoigne de la volonté de la Carac de s'inscrire dans la promotion des investissements finançant la transition énergétique.

Afin de prendre en compte les évolutions à venir, cette analyse réalisée par la Carac sera effectuée trimestriellement.

Figure 9

Éligibilité à la taxonomie du portefeuille obligataire d'entreprises, en valeur monétaire (millions d'euros).
Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

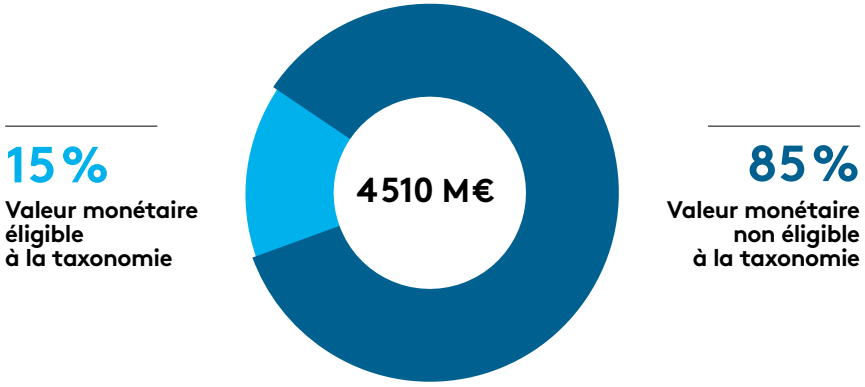

Réglementation SFDR : obligations d'entreprises

En conformité avec la réglementation SFDR, la Carac réalise, depuis l'exercice 2021, **un suivi de l'ensemble**[8] **des *Principal Adverse Indicators (PAI)*.**

Dans la continuité de son engagement, la Carac va suivre ces indicateurs de manière trimestrielle.

Ces analyses, et par extension le taux de couverture des indicateurs, ont vocation à s'améliorer dans les années à venir au fur et à mesure que les entreprises rendront publiques les données correspondantes.

Les indicateurs PAI sur le périmètre global du portefeuille de la Carac sont présentés en annexe de ce rapport.

(8) À l'exception de l'indicateur des émissions dans l'eau.

Figure 10

Suivi des *Principal Adverse Indicators* en lien avec la réglementation SFDR.
Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

	INDICATEURS OBLIGATOIRES	Couverture du portefeuille obligataire d'entreprises
Environnement	1. Émissions scopes 1, 2 et 3	✓
	2. Empreinte carbone	✓
	3. Intensité carbone	✓
	4. Activité liée au secteur des combustibles fossiles	✓
	5. Part des énergies non renouvelables dans le mix énergétique	✓
	6. Intensité de la consommation d'énergie	✓
	7. Zones sensibles à la biodiversité	✓
	8. Émissions dans l'eau	X
	9. Déchets dangereux	✓
Social	10. Implication dans des violations majeures des principes du PNMU et de l'OCDE	✓
	11. Politiques de contrôle visant à respecter les principes du PNMU et de l'OCDE	✓
	12. Écart de rémunération entre les sexes	✓
	13. Parité au sein du Conseil d'administration	✓
	14. Armes controversées	✓
	INDICATEURS OPTIONNELS	
E	1. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	✓
S	2. Absence d'un code de conduite des fournisseurs	✓
	3. Absence de politique des droits de l'homme	✓
	4. Absence de politique anti-corruption	✓

Perspectives d'évolution : obligations d'entreprises 2022

- Intégration ESG : la Carac entend définir de nouveaux objectifs portant sur l'analyse ESG du portefeuille d'obligations d'entreprises.
- Suivi des actifs controversés : la Carac continuera de suivre chaque trimestre les controverses affectant les émetteurs de son portefeuille.
- Prise en compte des scores ESG dans le système de limites du risque de crédit.
- Suivi du taux d'éligibilité du portefeuille à la taxonomie.
- Suivi des indicateurs liés à la réglementation SFDR.

2.2.2. Immobilier

Structure des actifs : immobilier en direct

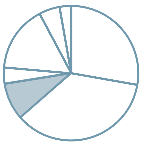

9 %

Au 31 décembre 2021, la Carac détenait **1 milliard d'euros** d'actifs immobiliers, **soit 9 %** du portefeuille.

Le portefeuille immobilier, géré en direct par la Carac, est composé de 74 actifs physiques ou parts de SCI. L'ensemble du portefeuille est investi sur des actifs situés en France.

Stratégie ESG : immobilier en direct

La démarche ESG est prise en compte à deux niveaux sur le patrimoine immobilier géré en direct par la Carac :

- dans les critères d'investissement des nouveaux actifs immobiliers, d'une part ;
- dans les choix de gestion du patrimoine existant, d'autre part.

À l'acquisition, les *due diligences* prennent en compte le potentiel d'amélioration énergétique ou de confort des occupants des immeubles ciblés dans le cadre de travaux, avec une démarche de certification en rénovation ou en utilisation, en fonction des opportunités identifiées.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine immobilier direct existant, plusieurs axes d'amélioration sont identifiés et actionnés, afin de répondre à la charte ESG de la Carac et de limiter progressivement l'empreinte carbone de son patrimoine.

- **Remplacement d'équipements énergivores** par des équipements plus efficients énergétiquement (chaudières sur les immeubles d'habitation ou mise en place d'éclairages led lors des rénovations de surfaces tertiaires ou résidentielles). Le remplacement de la chaudière de l'immeuble du 100 Lamarck Paris 19e réalisé en 2020 a ainsi permis de réaliser sur l'année 2021 une réduction de la consommation énergétique de près de 30 % par rapport à 2016.

- **Amélioration thermique des bâtiments** dans le cadre des travaux sur le clos et le couvert des bâtiments. Quatre immeubles du patrimoine sont ainsi concernés en 2021 par des travaux de ravalement, réfection de la couverture et remplacement des menuiseries extérieures (106 Kléber, 77 Boissière, 29 Miromesnil et 165 Pompe, à Paris).

- **Mise en place d'outils de comptage et de mesure pour identifier les axes d'amélioration** et mesurer la performance. Une mission a ainsi été mise en place par le gestionnaire immobilier avec la société Energisme, qui développe un outil de collecte de données (plateforme N'gage) afin de pouvoir obtenir la consommation réelle des immeubles et identifier l'impact de ces travaux en termes de réduction des consommations énergétiques. Au-delà de la dimension quantitative, l'aspect qualitatif est également à prendre en compte avec notamment l'amélioration de la qualité d'occupation des locataires.

- **Mise en place d'un partenariat** avec ZEPLUG pour la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques : environ une dizaine de bornes ont été installées.

Par ailleurs, dans le cadre du décret tertiaire, d'une part, et de la loi climat et résilience, d'autre part, la Carac a souhaité réaliser dans un premier temps un état des lieux de son patrimoine afin de pouvoir intégrer dans son plan pluriannuel de travaux un plan d'action cohérent et séquencé dans le temps en fonction des jalons fixés par le législateur. Une première analyse des diagnostics de performance énergétique (DPE) disponibles sur les lots résidentiels a révélé une exposition plutôt mesurée et notamment l'absence de logements énergétiquement indécents selon un décret paru au *Journal officiel* le 13 janvier 2021.

Événements marquants de 2021 : immobilier en direct

Immeuble tertiaire Les Patios A – Boulogne-Billancourt (92) : budget de 4 millions d'euros hors taxes de travaux

Dans le cadre de l'acquisition de cet immeuble au 1er trimestre 2020, une démarche de certification BREEAM In-Use avait été prise en compte et une enveloppe de travaux était prévue dans le business plan. Le programme de travaux mis en place en 2020 intègre bien cette démarche environnementale, avec notamment l'amélioration de l'isolation du bâtiment et le remplacement des menuiseries extérieures afin d'optimiser le confort thermique et acoustique des occupants, tout en améliorant la performance énergétique de l'immeuble. La livraison des travaux est prévue pour l'été 2022.

Ancien siège de la Carac – rue du Château – Neuilly-sur-Seine (92) : budget de 6 millions d'euros hors taxes de travaux

Les travaux de rénovation lourde réalisés sur l'ancien siège de la Carac illustrent bien la démarche ESG entreprise par le Groupe. Le programme de travaux défini en 2019 et lancé en 2020 a en effet placé la performance énergétique et le confort des utilisateurs au cœur de son ambition avec l'obtention d'une double certification environnementale en rénovation avec les labels HQE (Très Performant) et BREEAM (*Very Good*).

La livraison des travaux est intervenue le 15 avril 2021 et à fin 2021, les signatures de baux représentent 91 % de la surface utile locative de l'immeuble. L'outil N'gage permettra de mesurer l'incidence de l'occupation sur le bâtiment.

Immeuble Canopée – Paris 15e

Dans le cadre d'un *Club deal*, la Carac a investi sur un actif de bureaux parisien de près de 7 200 m² en R+7 bénéficiant d'une excellente accessibilité : Canopée représente un investissement d'environ 87 millions d'euros dont 40 millions de fonds propres apportés par la Carac. La stratégie d'acquisition vise à redévelopper l'actif en un immeuble multi-usages et vertueux grâce à un budget de près de 10 millions d'euros hors taxes de travaux reposant sur le remplacement de l'intégralité de la façade, la rénovation des parties communes, l'amélioration de l'offre de services et un verdissement de l'actif en valorisant les espaces extérieurs. Le repositionnement de l'immeuble intégrera une démarche environnementale forte et placera les attentes des utilisateurs post-Covid au cœur de la programmation des travaux. La stratégie ESG au niveau de l'immeuble s'inscrira, par ailleurs, dans une véritable démarche du véhicule avec l'obtention d'un label ISR. L'investissement dans l'immeuble Canopée illustre la démarche ESG que la Carac souhaite poursuivre dans le cadre de la valorisation de son patrimoine immobilier.

Figure 11

Illustration actuelle de l'immeuble Canopée.
Source : la Carac.

Perspectives de l'immeuble après les travaux prévus.
Source : la Carac.

Immeuble *Urban Garden* – Gerland, Lyon (69)

L'immeuble *Urban Garden*, entièrement loué à des preneurs de qualité sur une durée ferme de neuf ans, représente un investissement de 160 millions d'euros dont environ 80 millions de fonds propres, dans lequel la Carac a apporté 10 millions d'euros.

Développé sur près de 30 000 m² en R+5 au cœur du quartier de Gerland, l'ensemble immobilier dispose de prestations techniques haut de gamme (faux planchers, faux plafonds, 2,95 mètres de hauteur libre en premier jour).

Il répond aux meilleurs standards en termes de qualité de vie au travail avec un panel de services dédiés aux utilisateurs offrant une véritable vie de campus (restauration, espace de coworking, salle de sport, conciergerie, espace jardin et terrasses).

Ces qualités sont illustrées par les multiples labels et certifications obtenus sur le plan environnemental et technologique :

- BREEAM niveau excellent ;
- label Osmoz en termes de qualité de vie au travail des salariés ;
- label BiodiverCity niveau performant ;
- label R2S niveau 1, label valorisant l'engagement en matière de bâtiments connectés et communicants.

Une stratégie ISR du véhicule viendra, par ailleurs, accompagner et renforcer la démarche ESG de l'immeuble. La Carac a souhaité, à travers cet investissement, contribuer au financement d'un projet immobilier de dernière génération en termes de prestations techniques, de standards environnementaux et de qualité des services proposés aux occupants.

Figure 12

Illustrations de l'immeuble *Urban Garden*.

Source : la Carac.

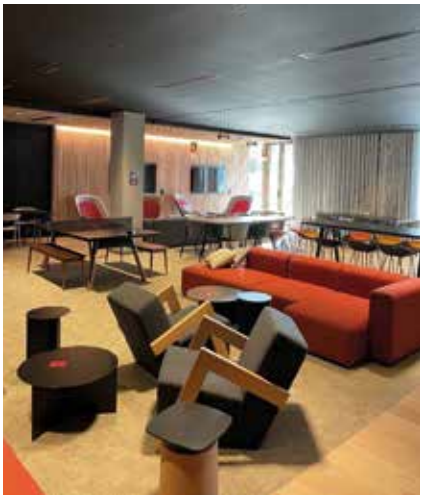

Analyse des risques physiques : immobilier en direct

La Carac a mené pour la première fois en 2019 une analyse de l'exposition aux risques physiques de son portefeuille immobilier géré en direct. Cette analyse procure à la Carac une bonne vision de l'exposition de ses actifs aux risques physiques. Dorénavant, la Carac considère systématiquement les risques physiques lors de ses nouveaux investissements immobiliers en direct.

Le périmètre de l'analyse des risques physiques porte sur 74 immeubles physiques[9] représentant 92 % de la valeur des actifs immobiliers de la Carac détenus en direct.

Définition.
Les risques physiques correspondent aux risques résultant de dommages causés par des phénomènes météorologiques, climatiques ou sismiques (glissement de terrain, inondation, feu de forêt, risque nucléaire…). En France, ils sont recensés par la base Gaspar (Gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques naturels et technologiques). Le niveau de risque correspond au nombre de risques physiques auxquels une commune est exposée.

(9) Le périmètre de l'analyse porte sur 68 immeubles détenus en propre et 6 immeubles apparentés à des SCI.

Figure 13

Répartition géographique des actifs immobiliers gérés en direct par la Carac et niveau d'exposition aux risques physiques.

Sources : la Carac, Gaspar, analyses INDEFI.

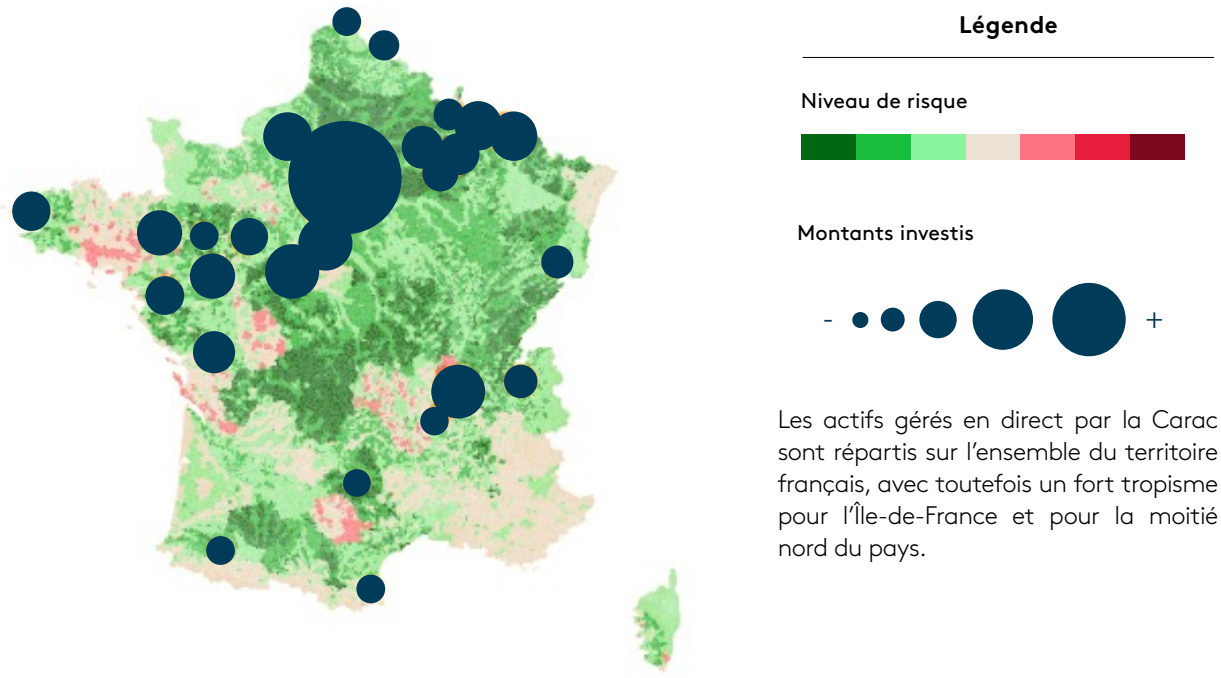

Les actifs gérés en direct par la Carac sont répartis sur l'ensemble du territoire français, avec toutefois un fort tropisme pour l'Île-de-France et pour la moitié nord du pays.

Figure 14

Niveau d'exposition aux risques physiques du portefeuille immobilier Carac géré en direct.

Sources : la Carac, Gaspar, analyses INDEFI.

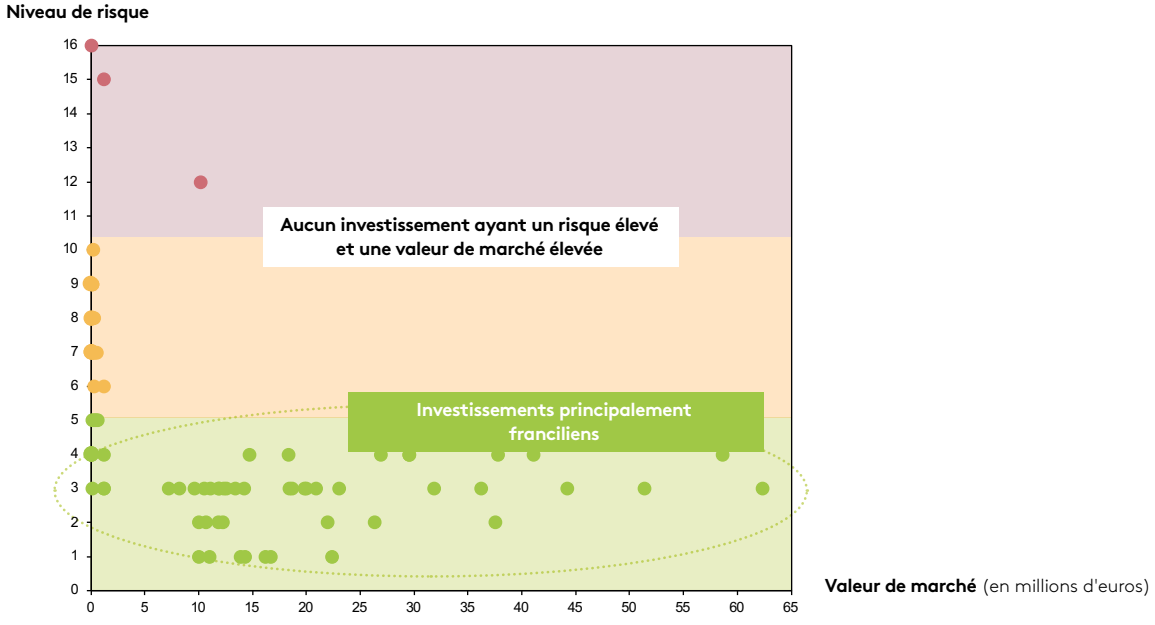

La quasi-totalité du portefeuille est peu exposée aux risques physiques : seuls trois investissements (représentant 4 % du portefeuille) sont exposés à plus de dix risques physiques, dont le plus important valorisé à 10 millions d'euros.

Figure 15

Répartition géographique des actifs immobiliers gérés en direct par la Carac et localisation des zones inondables.
Sources : la Carac, Gaspar, analyses INDEFI.

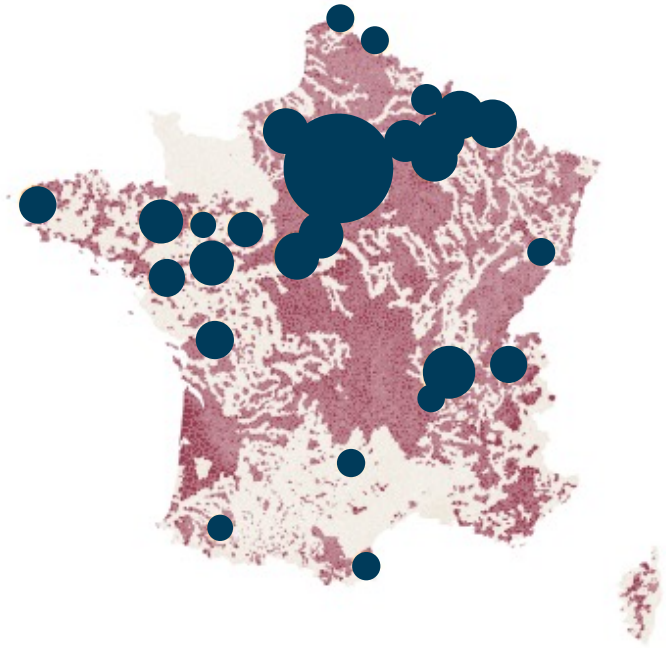

Les actifs à la valorisation la plus élevée sont principalement parisiens (98 % de la valorisation pour 61 % des actifs), et parmi les immeubles situés en Île-de-France, 93 % sont situés dans une zone inondable.

Figure 16

Part du portefeuille immobilier géré en direct située dans une zone inondable.
Sources : la Carac, Gaspar, analyses INDEFI.

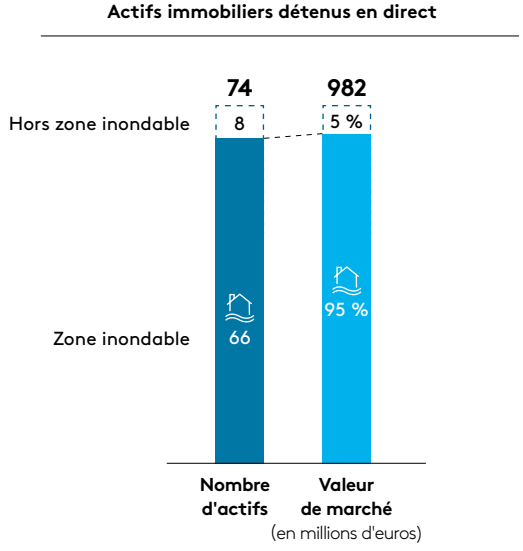

En 2021, 66 des actifs immobiliers sont exposés au risque d'inondation, représentant 95 % des actifs en valeur.

Perspectives d'évolution : immobilier en direct 2022

- Poursuite de la mise en place d'un plan de comptage des fluides et de l'étiquetage carbone du patrimoine, avec une réflexion sur la création d'indicateurs ESG. L'outil N'gage doit permettre de suivre les consommations et sensibiliser les occupants en cas de dérive.

- Finalisation de la cartographie du patrimoine avec une couverture à 100 % des lots résidentiels par les diagnostics de performance énergétique.

- Poursuite de la réflexion sur l'achat d'énergie, afin de se fournir en « électricité verte » pour l'ensemble du patrimoine.

- Réalisation d'audits dans le cadre du décret tertiaire afin d'établir les plans d'action à intégrer dans les plans pluriannuels de travaux.

2.2.3 INVESTISSEMENTS DÉLÉGUÉS

La Carac investit également dans des actifs gérés par un intermédiaire de gestion. Ces investissements délégués prennent la forme de fonds dédiés ou de fonds collectifs.

2.2.3.1 Fonds dédiés

Structure des actifs : fonds dédiés

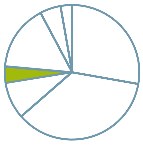

4 %

Au 31 décembre 2021, la Carac détenait **518 millions d'euros** d'actifs sous forme de fonds dédiés, **soit 4 %** du portefeuille.

Ces encours sont répartis en neuf fonds, gérés par sept sociétés de gestion, comprenant deux fonds actions, trois fonds d'obligations d'entreprises, deux fonds diversifiés, un fonds alternatif et un fonds de dette privée.

Stratégie ESG : fonds dédiés

- Reporting *ex post* : la Carac a procédé à un recensement des pratiques ESG et des éventuelles politiques d'exclusion mises en place sur chacun de ses fonds dédiés.

La Carac a poursuivi le dialogue avec ses gérants de fonds dédiés au sujet de leur prise en compte des critères ESG-climat. Ces échanges ont été effectués *via* des réunions dédiées ou à travers la communication de rapports ESG spécifiques. Cette dimension est d'ores et déjà systématiquement prise en compte lors de l'attribution de fonds dédiés.

Politique ESG : fonds dédiés Carac Château, géré par *Swiss Life Asset Managers*

Le fonds dédié Carac Château, géré par la société de gestion *Swiss Life Asset Managers*, représente 50 millions d'euros au 31 décembre 2021. Conformément à l'article 8 de la SFDR, le fonds Carac Château prend en compte les risques de durabilité dans son processus d'investissement.

En juin 2021, *Swiss Life Asset Managers* a reçu la labellisation ISR pour ce fonds dédié de la Carac. Suite à cela, le fonds a fait évoluer ses pratiques d'investissement responsable.

- Évolution de l'objectif de gestion : à l'objectif financier est associé un objectif extra-financier d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cet engagement explicite a été inscrit dans le prospectus du fonds. Les données ESG utilisées pour les analyses et le reporting sont fournies par MSCI.

- Mise à jour de la stratégie d'investissement responsable : le fonds applique désormais des filtres extra-financiers d'exclusion, en addition des filtres financiers, pour la construction des titres en portefeuille. De plus, *Swiss Life Asset Managers* privilégie les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier (indépendamment de leur secteur d'activité) et réalise une gestion ISR de type *best-in-universe*.

- Création d'un reporting ESG : afin de répondre aux exigences de la labellisation ISR et à l'article 8 du règlement de la SFDR, *Swiss Life Asset Managers* publie annuellement un reporting ESG. Le fonds prend en compte les incidences négatives en matière de durabilité et suit deux indicateurs spécifiques. Le premier est l'intensité des émissions de carbone des entreprises en portefeuille, le second est le suivi du respect des dix principes énoncés dans le Pacte mondial des Nations unies.

Perspectives d'évolution : fonds dédiés 2022

- Exclusions : la Carac ambitionne d'appliquer à ses fonds dédiés les politiques d'exclusion sectorielles définies sur son portefeuille obligataire géré en direct *(voir section 2.2.1.2)*.

- Intégration ESG : dès lors que la société de gestion propose d'appliquer une dimension ESG à la gestion de ses fonds dédiés, la Carac donnera son accord sous réserve du maintien du profil rendement-risque.
La Carac ambitionne d'appliquer sa politique d'investissement responsable au cadre de gestion de ses fonds dédiés et vise à intégrer une dimension ESG aux *due diligences* lors de la sélection d'un partenaire de gestion dans le cadre de ses investissements en fonds dédiés.
La Carac a notamment encouragé l'obtention d'un label ISR pour un fonds dédié en 2021.

- Transparence SFDR : la Carac a recensé l'ensemble de ses fonds dédiés par rapport au règlement Disclosure SFDR entré en vigueur le 10 mars 2021. En 2021, quatre fonds représentant 47 % des encours gérés au sein de fonds dédiés étaient classifiés « article 8 » selon la SFDR. Le reste des encours, représentant cinq fonds, étaient classifiés « article 6 ».
La Carac effectuera un suivi approfondi de chacun de ses fonds dédiés sur le respect des exigences du règlement.

Figure 17

Part du portefeuille délégué en fonds dédiés selon la classification SFDR.

Sources : la Carac, analyses INDEFI.

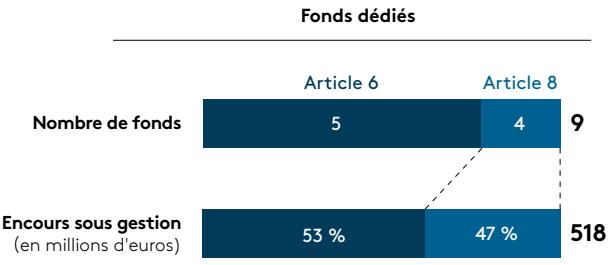

2.2.3.2 Fonds collectifs

Structure des actifs : fonds collectifs

21 %

Au 31 décembre 2021, la Carac détenait **2,5 milliards d'euros** d'actifs sous forme de fonds collectifs, **soit 21 %** du portefeuille.

Ces encours sont répartis en fonds collectifs investis en :

- actifs cotés (actions, obligations, convertibles) représentant 1,9 milliard d'euros gérés par 53 sociétés de gestion ;

- actifs non cotés (immobilier, dette privée, capital-investissement, infrastructures) représentant 591 millions d'euros gérés par 72 sociétés de gestion.

Stratégie ESG : fonds collectifs

- Reporting *ex post* : la Carac analyse annuellement les pratiques ESG de ses partenaires de gestion, ainsi que la qualité ESG des fonds collectifs.

Résultats d'analyse des pratiques des sociétés de gestion : fonds collectifs

Comme l'an passé, la Carac a conduit une analyse sur la base d'informations publiées par les sociétés de gestion détenues en portefeuille. L'analyse a porté sur les engagements publics, la publication de pratiques ESG, ainsi que les politiques d'exclusion.

- Les engagements publics

L'engagement public le plus fréquent parmi les sociétés de gestion en portefeuille est la signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). La signature de cette initiative, soutenue par l'Organisation des Nations unies, implique le respect de six principes fondamentaux :

1. Intégrer les questions ESG aux processus décisionnels et d'analyse des investissements.
2. Être un actionnaire actif et intégrer les questions ESG aux politiques et procédures en matière d'actionnariat.
3. Demander, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles un investissement est réalisé de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
4. Encourager l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
5. Coopérer pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des Principes.
6. Rendre compte des activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

Au 31 décembre 2021, 95 % des encours investis en fonds collectifs d'actifs cotés et 86 % des encours en fonds collectifs d'actifs non cotés sont gérés par des sociétés de gestion signataires des PRI contre 96 % et 78 % respectivement en 2020, et 94 % et 76 % respectivement en 2019. Le nombre de sociétés de gestion d'actifs cotés signataires des PRI a progressé de 41 à 45 entre 2019 et 2021.

Figure 18

Part du portefeuille délégué en fonds collectifs gérée par des entités signataires des PRI.

Sources : la Carac, analyses INDEFI[10].

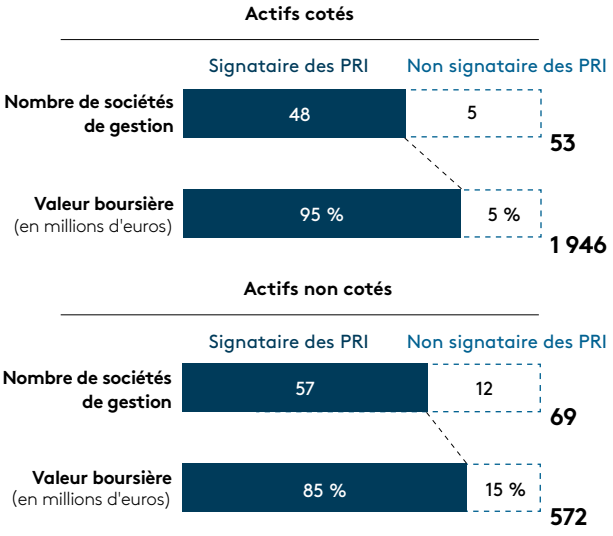

- La publication de pratiques ESG

Certaines sociétés de gestion communiquent publiquement sur leurs pratiques ESG et/ou climat concernant leurs activités d'investissement. Ces informations peuvent prendre les formes suivantes :

Charte d'investissement responsable

La publication d'une charte ESG permet de synthétiser la vision et les engagements d'une société de gestion sur l'investissement responsable.

Rapport annuel ESG

Le rapport annuel ESG permet de comprendre la situation actuelle de l'investissement responsable au sein d'une société de gestion.

Rapport climat

Un rapport climat aborde plus en profondeur les enjeux climatiques d'une société de gestion et de ses investissements.

Politiques de vote ou d'engagement

La publication d'une politique de vote est une première étape pour jauger le niveau d'engagement d'une société de gestion et sa volonté d'être un actionnaire ou financeur actif. La publication d'une politique de vote est, par nature, moins pertinente pour des sociétés de gestion spécialisées dans le financement d'entreprises privées ou d'actifs réels. En revanche, pour les entreprises non cotées, un document important est la politique d'engagement et/ou d'accompagnement des participations sur des sujets extra-financiers.

(10) Trois sociétés de gestion en non coté ne sont pas comprises dans le scope d'analyse.

Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs cotés, 85 % sont couverts par une charte ESG (contre 81 % en 2019). 75 % des encours sont couverts par un rapport annuel ESG (contre 74 % en 2020), 54 % par un rapport climat (contre 43 % en 2020), 99 % par une politique de vote (contre 99 % en 2020) et 51 % font mention de la biodiversité dans leurs publications ESG.

Figure 19

Part du portefeuille délégué en fonds collectifs d'actifs cotés couverte par des publications ESG.
Sources : la Carac, analyses INDEFI.

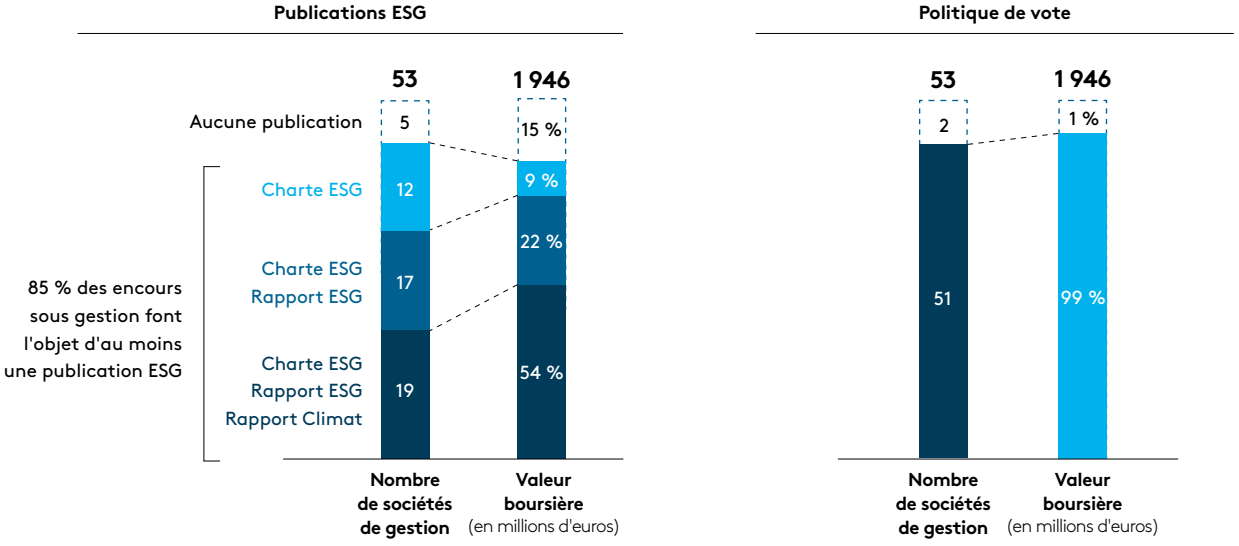

Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs non cotés, 83 % sont couverts par une charte ESG, 48 % par un rapport annuel ESG, 29 % par un rapport climat, et 41 % par une politique d'engagement.

Figure 20

Part du portefeuille délégué en fonds collectifs d'actifs cotés couverte par des publications ESG.
Sources : la Carac, analyses INDEFI.

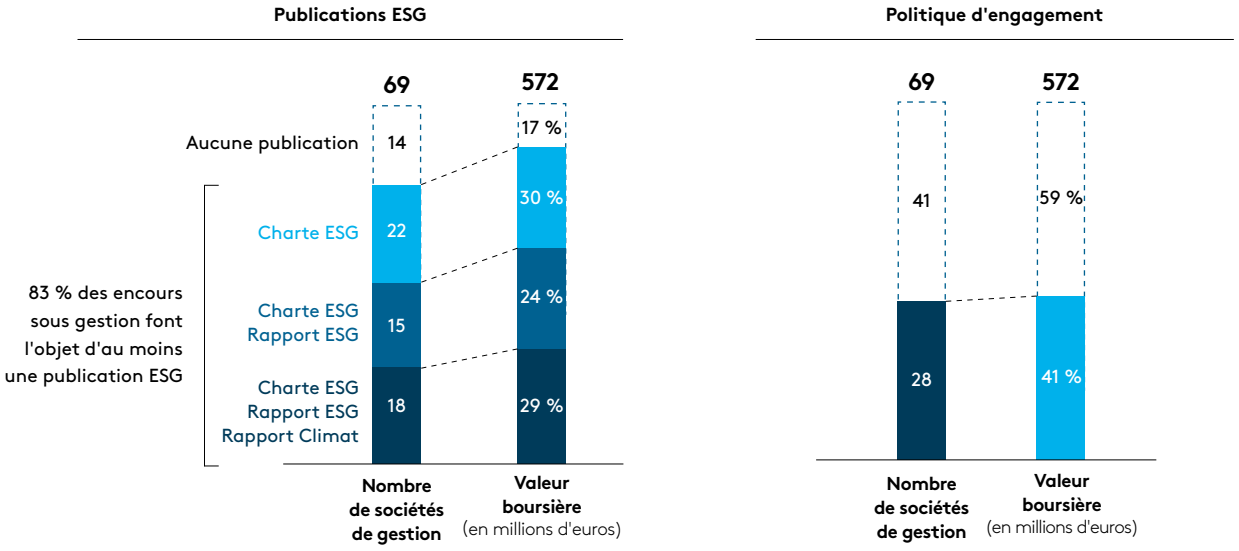

Les politiques d'exclusion

La Carac est attentive aux politiques d'exclusion mises en place par ses sociétés de gestion partenaires. Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs cotés, 76 % sont couverts par au moins une politique d'exclusion contre 68 % en 2020. 67 % sont couverts par une politique d'exclusion du charbon contre 50 % en 2020, 67 % par une politique d'exclusion du tabac contre 48 % en 2020. Les autres politiques d'exclusion les plus courantes concernent l'armement, l'alcool, les jeux de hasard, l'énergie nucléaire et la pornographie.

Résultats d'analyse ESG : fonds collectifs d'actifs cotés (analyse des sous-jacents)

Afin de compléter l'analyse de ses investissements délégués, la Carac a également reconduit l'analyse portant sur la qualité ESG des entreprises contenues dans les fonds collectifs. L'analyse s'est appuyée sur les notations de durabilité attribuées par *Morningstar* ; elles mesurent l'efficacité des entreprises détenues par les fonds en matière de gestion des risques et des opportunités liées à la problématique ESG (environnement, social, gouvernance), relativement à d'autres fonds. *Morningstar* utilise les données ESG fournies par la société *Sustainalytics* pour calculer une note de durabilité.

Au 31 décembre 2021, 23 % des encours d'OPCVM cotés notés par *Morningstar*[11] ont un score de durabilité élevé ou supérieur à la moyenne (4 ou 5 globes sur 5). 27 % des encours présentent un score de durabilité égal à la moyenne, 8 % sont légèrement inférieurs à la moyenne et 7 % obtiennent un score faible.

La Carac entamera, par ailleurs, un dialogue avec les sociétés de gestion gérant les fonds les moins bien notés selon cette méthodologie, afin d'obtenir de plus amples précisions quant à la prise en compte des considérations ESG dans leur gestion.

Investissements thématiques et ISR : fonds collectifs

Comme l'an passé, la Carac a recensé, dans son portefeuille d'investissement, les fonds revêtant des caractéristiques ESG particulières. Deux catégories peuvent être identifiées.

Les fonds socialement responsables ou ISR : ces fonds adressent, en plus de leur objectif principal de performance financière, divers enjeux environnementaux et sociaux à travers leurs stratégies d'investissement.

Au 31 décembre 2021, les 20 fonds labellisés ISR par le ministère des Finances dans lesquels la Carac a investi représentaient **806 millions d'euros**. L'investissement de la Carac dans les fonds labellisés ISR s'est accru entre 2020 et 2021 avec une hausse de + 19 % des encours.

Les fonds classifiés articles 8 et 9 selon la SFDR

Au 31 décembre 2021, la Carac a investi dans 82 fonds collectifs pour un montant total de **1,9 milliard d'euros**. Ainsi, parmi les 78 fonds analysés, 10 % des encours sont classifiés « article 9 » selon la SFDR, 75 % sont classifiés « article 8 » et 15 % « article 6 ».

Figure 21

Part du portefeuille délégué en fonds collectifs d'actifs cotés selon la classification SFDR.

Sources : la Carac, analyses INDEFI.

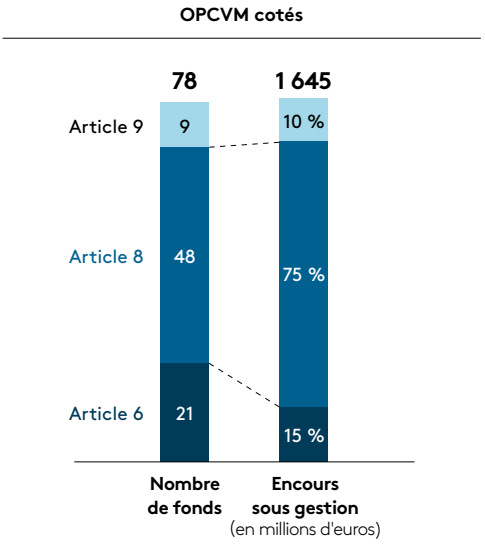

Les fonds thématiques : l'univers d'investissement de ces véhicules est restreint à des secteurs adressant une thématique environnementale ou sociale particulière.

Au 31 décembre 2021, l'investissement dans les fonds thématiques a augmenté de 37 % entre 2020 et 2021 pour représenter **222 millions d'euros.**
La répartition selon les thématiques et classes d'actifs est représentée page suivante, figure 23. Ces fonds répondent à plusieurs objectifs de développement durable définis par l'ONU en 2015 à l'horizon 2030 : la santé, l'éducation, l'accès à l'eau et la lutte contre le changement climatique sont notamment défendus à travers ces investissements. Les investissements thématiques sont répartis au travers de 22 fonds en 2021.

Cette dynamique en matière d'investissement thématique est notamment portée par l'engagement de 30 millions d'euros réalisé par la Carac en 2020 auprès de deux fonds immobiliers à impact social et sociétal. Ces investissements ont été déployés dans le courant de l'année 2021, à hauteur de 23 millions d'euros.

(11) Le taux de couverture de l'analyse des encours gérés est de 65 %.

Figure 22

Structure des investissements thématiques de la Carac au 31 décembre 2021 (en millions d'euros).
Sources : la Carac, analyses INDEFI.

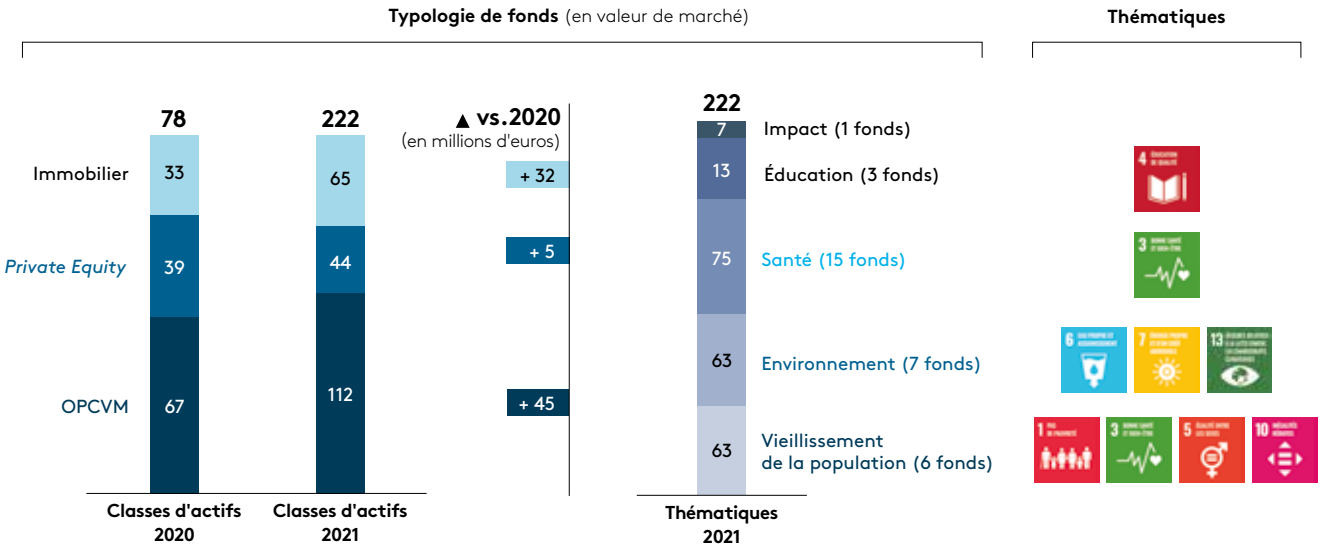

Événements marquants de 2021 : la Carac renforce son investissement en faveur de la santé

En 2021, la Carac a renforcé son positionnement en faveur de la santé avec un investissement de **36 millions d'euros** et l'entrée en portefeuille de six nouveaux fonds thématiques. Cet investissement se découpe entre des actifs cotés (17 millions d'euros) et non cotés (19 millions d'euros).

Par ailleurs, la Carac poursuit son rôle d'accompagnement de l'émergence de nouvelles solidarités. En effet, la Carac a pris un engagement de 5 millions d'euros dans le fonds Mutuelles Impact de la Mutualité Française lancé en novembre 2020, le premier fonds d'investissement à impact social et environnemental dédié à la santé et au médico-social.

La Mutualité Française, en accompagnant l'émergence de nouvelles solidarités, répond ainsi aux défis sanitaires et sociaux d'aujourd'hui : les inégalités sociales en santé, le bien-vieillir pour tous, l'autonomie des personnes handicapées, les déserts médicaux, la santé environnementale…

La stratégie d'investissement accorde autant d'importance aux impacts sociaux et environnementaux créés par l'activité qu'au rendement financier généré. Le fonds Mutuelles Impact a pour objectif d'investir et de développer les entreprises à fort impact social dans les secteurs de la prévention, du parcours de soins et du médico-social. Des entreprises comme *Synapse* (information sur les médicaments), *Wandercraft* (exosquelettes robotiques), *mindDay* (*coaching* et suivi psychologique) ou encore *Winncare* (matériel médical pour la prise en charge de la perte d'autonomie) sont ainsi financées *via* ce fonds.

La Carac est fière de cet engagement aux côtés de ces 43 souscripteurs qui représentent le mouvement mutualiste dans toute sa diversité : mutuelles de toutes tailles, de tous les métiers (santé, prévoyance, retraite) et de tous horizons (mutuelles d'entreprises, mutuelles de fonctionnaires, mutuelles interprofessionnelles, mutuelles issues de groupes de prévoyance).

Perspectives d'évolution : fonds collectifs 2022

- **Intégration ESG :** depuis 2019, la Carac analyse et prend en compte la stratégie ESG-climat d'une société de gestion avant d'investir dans un fonds collectif. Par ailleurs, la Carac vise à intégrer une dimension ESG aux *due diligences* lors de la sélection d'un partenaire de gestion dans le cadre de ses fonds collectifs.

- **Dialogue et engagement :** à moyen terme, la Carac ambitionne d'interroger les sociétés de gestion présentant les moins bonnes performances ESG sur leurs positions et leurs perspectives d'amélioration.

3. Analyses climat et financement de la transition énergétique

3.1. FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Carac vise à identifier des opportunités d'investissement dans (i) des entreprises contribuant positivement à la transition énergétique mais également dans (ii) des instruments financiers mettant en avant des critères RSE.

La Carac renforce son positionnement sur les actifs finançant la transition énergétique

Au 31 décembre 2021, la Carac détient **253 millions d'euros** d'actifs contribuant directement à la transition énergétique, contre 148 millions d'euros en 2020. La valeur de ces actifs a considérablement progressé (+ 71 % par rapport à 2020). Cette hausse significative témoigne de l'engagement de la Carac dans le financement de la transition vers une économie bas carbone.

Ces investissements sont composés de :
- 107 millions d'euros d'obligations vertes liées à des émetteurs souverains ou supranationaux ;
- 121 millions d'euros d'obligations vertes liées à des entreprises ;
- 25 millions d'euros de parts de fonds collectifs spécialisés dans le financement d'infrastructures d'énergies renouvelables ou d'entreprises œuvrant directement pour la transition énergétique.

En 2021, la stratégie climat de la Carac a été renforcée par de nouveaux engagements forts : une enveloppe de 100 millions d'euros a été dédiée au financement de la transition écologique et sociale (obligations vertes cotées, *sustainable* ou *social bonds*).

La Carac se positionne sur des instruments à vocation RSE

En 2021, la Carac a réalisé un investissement au sein de l'enveloppe RSE de dépôts à terme pour **40 millions d'euros.** Chaque année, un rapport complet détaille les projets financés par les montants alloués à l'enveloppe RSE de ces dépôts à terme. Les projets financés peuvent prendre la forme de projets d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, de développement de matériels propres, etc.

3.2. ANALYSES CLIMAT

La Carac analyse annuellement **l'empreinte carbone** de son portefeuille obligataire géré en direct, **l'alignement de son portefeuille sur le scénario climat de l'IEA**[12] – *Sustainable Development Scenario (SDS)* –, ainsi que **les risques physiques et de transition**. Cet exercice couvre 93 % des encours obligataires gérés par la Carac.

Empreinte carbone : portefeuille obligataire

Pour l'exercice 2021, la Carac a reconduit l'analyse carbone de son portefeuille obligataire géré en direct. L'analyse a été menée de façon distincte pour les obligations d'entreprises et les obligations souveraines. L'indicateur retenu pour cette analyse est l'intensité carbone, comme recommandé par la TCFD[13].

Définition.
L'intensité carbone d'un portefeuille représente la moyenne pondérée des intensités carbone des entreprises (ou États) qui le composent. L'indicateur s'exprime en tonnes de CO_2 par million d'euros de chiffre d'affaires ou de PIB.

L'intensité carbone du portefeuille obligataire détenu en direct par la Carac est de 54 tCO_2 eq /M€ de chiffre d'affaires ou de PIB, soit un résultat inférieur au *benchmark* retenu par la Carac[14]. Les efforts fournis par la Carac ont permis à l'intensité carbone de son portefeuille obligataire de rester constante, une année après la crise de la Covid-19, là où le *benchmark* a vu l'intensité carbone de son portefeuille augmenter.

Cette diminution s'explique notamment par une réduction sensible de l'intensité carbone du portefeuille souverain, mais également par la sortie ou la diminution de l'exposition de la Carac à des titres fortement émetteurs.

(12) Agence Internationale de l'Énergie.
(13) TCFD : *Task Force for Climate-related Financial Disclosure.*
(14) Le *benchmark* retenu par la Carac est le *Barclays Euro Aggregate.*

Figure 23

Intensité carbone (en $tCO_2eq/M€$ de chiffre d'affaires ou de PIB).

Sources : la Carac, analyses INDEFI.

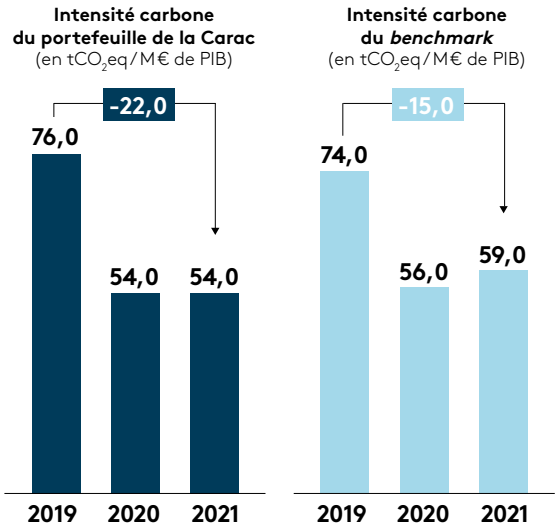

Prises séparément, les intensités carbone des portefeuilles d'obligations d'entreprises et d'obligations souveraines affichent une meilleure performance que le *benchmark*.

Figure 24

Intensité carbone du portefeuille souverain de la Carac (en $tCO_2eq/M€$ de PIB).

Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

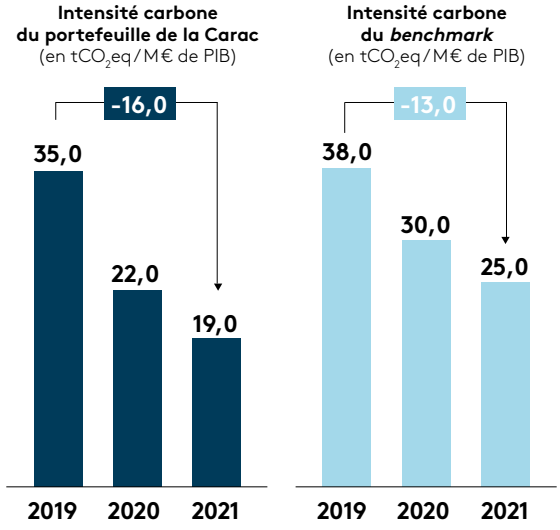

L'intensité carbone du portefeuille d'obligations souveraines détenues en direct par la Carac est de 19 $tCO_2eq/M€$ de chiffre d'affaires, soit un résultat 31 % inférieur au *benchmark* retenu par la Carac[15].

Entre 2019 et 2021, le portefeuille d'obligations souveraines (– 16 points) a connu une baisse supérieure à celle du *benchmark* (–13 points).

Figure 25

Intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises de la Carac (en $tCO_2eq/M€$ de chiffre d'affaires ou de PIB).

Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

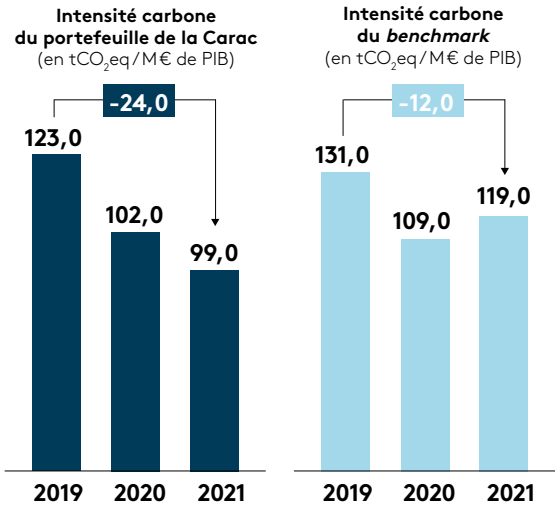

L'intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises détenues en direct par la Carac est de 99 $tCO_2eq/M€$ de chiffre d'affaires, soit un résultat 20 % inférieur au *benchmark* retenu par la Carac[16]. La Carac voit l'intensité carbone de son portefeuille d'obligations d'entreprises diminuer pour la deuxième année consécutive.

Alignement trajectoire 2 °C : portefeuille obligataire

Depuis 2020, la Carac réalise une analyse de l'alignement du portefeuille d'obligations d'entreprises[17] sur les objectifs de l'Accord de Paris (scénario SDS, *Sustainable Development Scenario*) visant à contenir le réchauffement climatique en dessous de + 2 degrés Celsius d'ici la fin du siècle.

■ **Le portefeuille obligataire de la Carac excédera son budget carbone en 2038** selon le scénario SDS, alors que son *benchmark* est estimé à 2026. En effet, le scénario SDS prévoit un certain niveau d'augmentation de la température d'ici 2100 et est donc lié à un budget carbone. Un budget carbone spécifie la quantité cumulée d'émissions de GES autorisée pour rester dans une certaine température d'ici la fin du siècle. Le portefeuille de la Carac est associé à une augmentation potentielle de température de 1,9 °C, alors que le *benchmark Barclays* présente une augmentation potentielle de température de 2,6 °C[18].

(15) Le *benchmark* sélectionné par la Carac pour l'analyse est le *Barclays Euro Aggregate Gov.*
(16) Le *benchmark* sélectionné par la Carac pour l'analyse est le *Barclays Euro Aggregate.*
(17) Couverture du portefeuille : 87 %.
(18) Source : données ISS ESG.

■ **La définition d'objectifs d'alignement des entreprises du portefeuille se renforce :** en 2021, 47 % des encours sous gestion ont défini des objectifs de réduction de l'empreinte carbone, dont 22 % ont été validés par l'initiative *Science-Based Targets* (+ 9 points par rapport à 2020).

Figure 26

Part du portefeuille d'obligations d'entreprises ayant défini des objectifs de réduction des émissions de CO_2.
Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

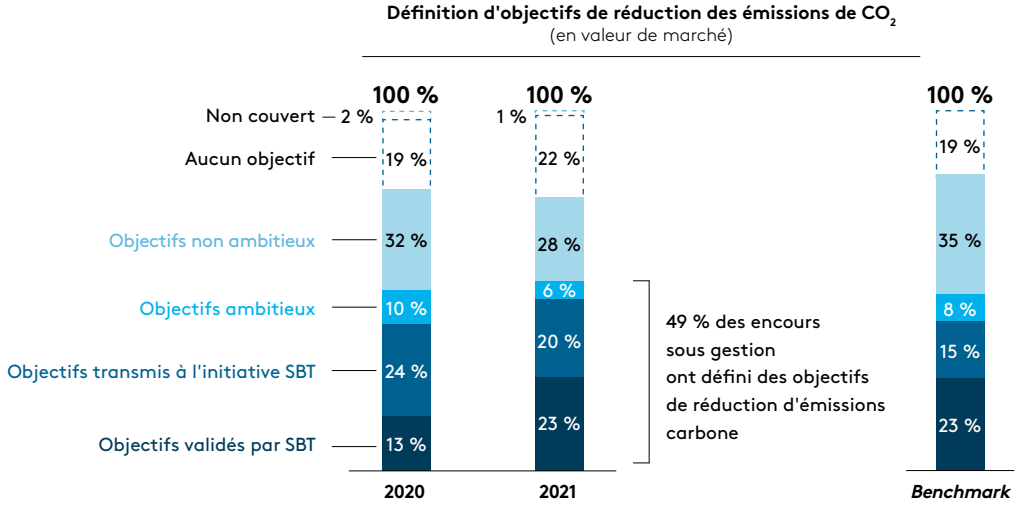

Analyse des risques physiques et de transition : portefeuille obligataire

Depuis 2019, la Carac a analysé l'exposition de son portefeuille obligataire aux risques physiques et de transition liés au changement climatique, en se basant sur les données fournies par ISS.

Figure 27

Exposition des émetteurs du portefeuille d'obligations d'entreprises aux risques physiques.
Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

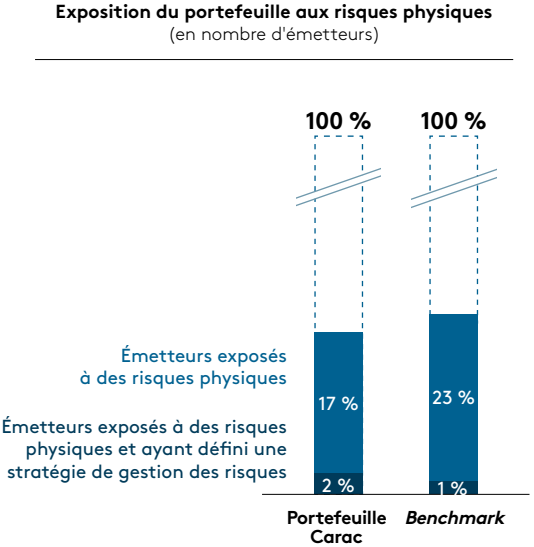

■ Risques physiques : obligations d'entreprises

Au 31 décembre 2021, 15 % des émetteurs du portefeuille obligataire d'entreprises de la Carac sont exposés à des risques physiques selon les données ISS, en baisse par rapport à 19 % en 2020. Cette donnée est également inférieure à celle du *benchmark*, qui évalue à 17 % la moyenne d'exposition à des risques physiques.

■ Risques de transition : obligations d'entreprises

En complément de l'analyse de l'empreinte carbone, le score risque carbone (CRR, *Carbon Risk Rating*) calculé par ISS évalue l'exposition d'un émetteur aux risques et opportunités liés au climat, et jauge la bonne gestion de ces risques et opportunités. Cet indicateur fournit aux investisseurs une information sur la manière dont les émetteurs sont préparés à la transition vers une économie bas carbone et constitue un élément central pour l'analyse prospective des risques liés au climat au niveau du portefeuille.

Au 31 décembre 2021, 68 % des encours du portefeuille d'obligations d'entreprises de la Carac obtiennent une bonne ou une excellente performance au score CRR.

La méthodologie de calcul des scores CRR a été affinée en 2021 afin de permettre une différenciation accrue entre les entreprises à faible risque/faible émission de carbone et les entreprises à haut risque/intensité de carbone. À cet effet, les notations des émetteurs du portefeuille ont varié par rapport à 2020.

Figure 28

Distribution des scores risque carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises.
Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

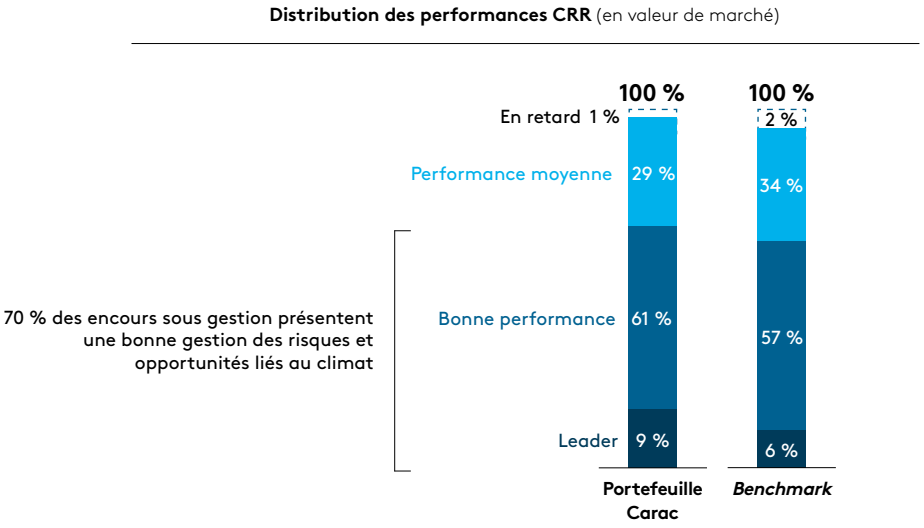

3.3. BIODIVERSITÉ

La Carac envisage d'effectuer un **suivi trimestriel des indicateurs bruts disponibles** sur son portefeuille d'obligations d'entreprises portant sur la biodiversité. Dans le cadre de la rénovation de sa stratégie, la Carac s'interroge d'ores et déjà sur la prise en compte de ces enjeux dans ses pratiques d'investissement.

Figure 29

Indicateurs liés à la biodiversité.
Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

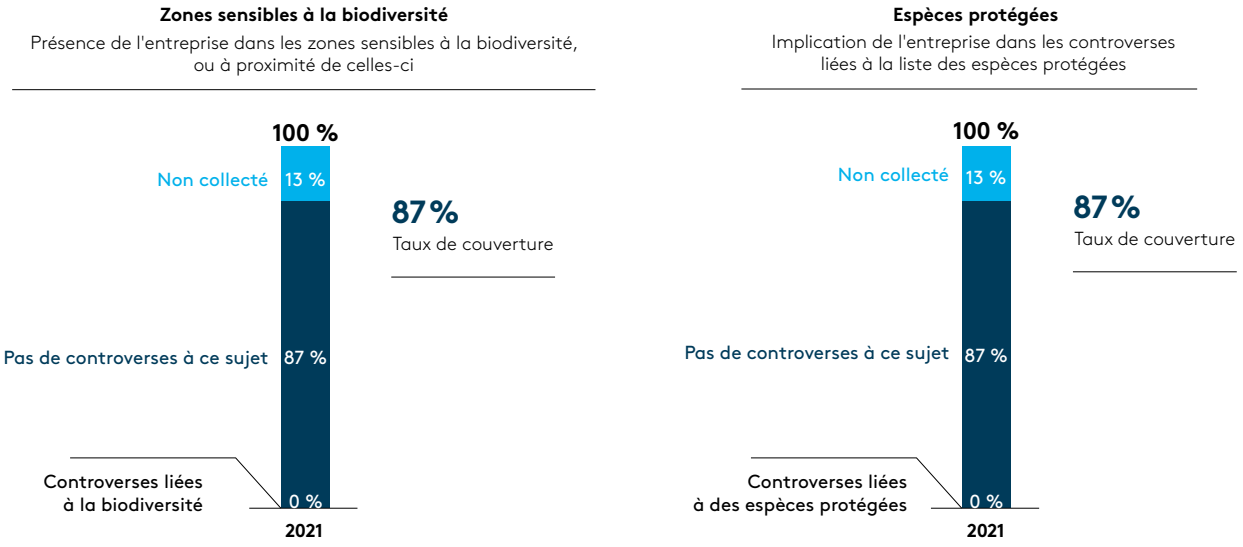

4. Annexes

Figure 30

Indicateurs bruts liés à la réglementation SFDR.
Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

Ce tableau porte sur le portefeuille global de la Carac. Les indicateurs[19] sont fondés sur les données fournies par l'agence de notation ISS.

	INDICATEURS OBLIGATOIRES	Taux de couverture du portefeuille obligataire d'entreprises	Indicateurs bruts SFDR
Environnement	1. Émissions scopes 1, 2 et 3	**22,76 %**	**1 152 601 tCO_2eq**
	2. Empreinte carbone	**22,76 %**	**149 $tCO_2eq/€$**
	3. Intensité carbone	**33,91 %**	**438 $tCO_2eq/€$**
	4. Entreprises étant liées au secteur des combustibles fossiles	**33,74 %**	**6,7 %**
	5. Entreprises ayant une part des énergies non renouvelables dans leur mix énergétique		
	Énergie consommée non renouvelable	**6,11 %**	**86,26 %**
	Énergie produite non renouvelable	**33,44 %**	**0,07 %**
	6. Intensité de la consommation d'énergie	**49 %**	**Donnée agrégée non disponible**
	7. Entreprises affectant négativement des zones sensibles à la biodiversité	**33,75 %**	**0 %**
	8. Entreprises ayant effectuées des émissions dans l'eau	**0,24 %**	**0 %**
	9. Entreprises étant impliquées dans la production de déchets dangereux	**0,6 %**	**0,11 %**
Social	10. Entreprises étant impliquées dans des violations majeures des principes du PNMU et de l'OCDE	**33,75 %**	**0 %**
	11. Entreprises n'ayant pas de politiques de contrôle visant à respecter les principes du PNMU et de l'OCDE	**25,52 %**	**1,38 %**
	12. Entreprises ayant un écart de rémunération entre les sexes	**3,55 %**	**0,06**
	13. Entreprises ne présentant pas de parité au sein du Conseil d'administration	**16,99 %**	**0,7**
	14. Entreprises ayant recours à l'utilisation d'armes controversées	**33,75 %**	**0 %**
S E	**INDICATEURS OPTIONNELS**		
	1. Entreprises ne présentant pas d'initiatives de réduction des émissions de carbone	**33,88 %**	**19,12 %**
	2. Entreprises n'ayant pas de code de conduite des fournisseurs	**25,52 %**	**3,96 %**
	3. Entreprises n'ayant pas de politique de droits de l'homme	**25,52 %**	**2,59 %**
	4. Entreprises ayant été impliquées dans des pratiques de corruption	**33,75 %**	**0 %**

(19) Le calcul d'agrégation des PAI 8 et 9 va être modifié par le fournisseur de données au courant de l'année 2022.

Figure 31

Tables de correspondance réglementaires.
Sources : la Carac, analyses INDEFI, agence ISS.

Table de correspondance : article 29		Page du rapport annuel de la Carac
Paragraphe de l'article 1er Périmètre, structure et contenu du reporting	1. Démarche générale de l'entité	Section 1. Engagements de la Carac en matière d'investissement responsable
	2. Moyens internes pour contribuer à la transition	Section 2. Politique d'investissement responsable et résultats d'analyses ESG-climat – introduction
	3. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité	Section 1. Engagements de la Carac en matière d'investissement responsable
	4. Stratégie d'engagement, politique de vote et compte-rendu	Section 2.2.1. Fonds dédiés
	5. Alignement taxonomie et part « énergies fossiles »	Section 2.1.1.2. Obligations d'entreprises – *sur la base de proxy pour l'alignement taxonomie*
	6. Alignement sur l'Accord de Paris	Section 3.2. Analyses climat
	7. Alignement biodiversité	Section 3.3. Biodiversité
	8. Gestion des risques et spécificités des risques climatiques et biodiversité	Section 3. Analyses climat et financement de la transition énergétique
	9. Démarche d'amélioration et mesures correctives	Paragraphes dédiés aux perspectives d'évolution

Table de correspondance : SFDR		Page du rapport annuel de la Carac
Article 3	Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité	Section 1 : Engagements de la Carac en matière d'investissement responsable
Article 4	Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités	Section 1.2. Écosystème réglementaire Section 2.1.1.2. Obligations d'entreprises
Article 5	Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité	Section 1.2. Écosystème réglementaire
Article 6	Transparence de l'intégration des risques en matière de durabilité	Section 1.2. Écosystème réglementaire
Article 7	Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des produits financiers	Section 2.2.1. Fonds dédiés

Table de correspondance : TCFD		Page du rapport annuel de la Carac
Gouvernance	Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs au climat	Section 1. Engagements de la Carac en matière d'investissement responsable
Stratégie	Risques et opportunités liés au changement climatique identifiés à court, moyen et long termes	Section 2.1.2. Immobilier Section 2.2. Investissements délégués Section 3. Analyses climat et financement de la transition énergétique
	Impacts de ces risques et opportunités sur l'organisation et la stratégie	Section 3. Analyses climat et financement de la transition énergétique
	Impact potentiel de différents scénarios, dont le scénario 2°, sur l'organisation et la stratégie	Section 3. Analyses climat et financement de la transition énergétique
Gestion des risques	Méthodes employées pour identifier et gérer les risques climatiques	Section 2.1.2. Immobilier Section 3. Analyses climat et financement de la transition énergétique
	Processus de gestion des risques climatiques et intégration dans le processus global de gestion des risques	Section 2.2. Politique d'investissement responsable et résultats d'analyses ESG-climat
Indicateurs et objectifs	Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique	Section 3.3 Analyses climat

Conception & réalisation : CIMAYA.

Crédits photographiques : Carac, Indefi 2019, iStock.

PEFC
10-32-3010
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées

carac

Engagés pour l'avenir
de votre patrimoine

Carac - Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - SIREN : 775 691 165
Siège social : 159, avenue Achille Peretti - CS 40091 - 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex
N° Cristal : 0 969 32 50 50 (appel non surtaxé) - www.carac.fr

Adhérente
MUTUALITÉ FRANÇAISE